

# Élevage

ÉTUDE | OCTOBRE 2025

## FILIÈRE PORCINE: UN MODÈLE QUI NOUS COÛTE CHER

COÛTS SANITAIRES  
ET ENVIRONNEMENTAUX,  
IMPACTS SUR L'EMPLOI  
ET PISTES D'AVENIR



FONDATION  
POUR LA NATURE  
ET L'HOMME

# sommaire

04



LE RAPPORT  
EN BREF

06



CONTEXTE

- La filière porcine s'est fortement industrialisée et génère des bénéfices concentrés dans les mains de quelques acteurs

## ENQUÊTE

- Les coûts sociétaux de la filière porcine conventionnelle
- Des signes inquiétants de vulnérabilités socio-économiques

14

34



## FEUILLE DE ROUTE

- Plusieurs trajectoires sur la table
- Vers une planification de la transition agroécologique
- Recommandations : objectifs, étapes et propositions de politiques publiques

# le rapport en bref

Les années 2024 et 2025 ont été le théâtre d'une opposition caricaturale entre exigences environnementales et difficultés du monde agricole. La récente proposition de loi dite Duplomb a ravivé ces tensions autour d'un choix de société majeur : quel modèle agricole voulons-nous ? Pour éclairer ce choix, la Fondation pour la Nature et l'Homme a mené une analyse approfondie sur l'une des filières les plus emblématiques : la filière porcine. Une filière qui bénéficie depuis peu, comme d'autres filières animales, de l'adoption d'un article sur la facilitation de l'installation et de l'agrandissement d'exploitations d'élevages industriels.

Durant plusieurs mois, la Fondation a ainsi réalisé un travail de synthèse des différentes données socio-économiques disponible sur la filière, mais s'est également intéressée à un angle mort : les coûts environnementaux et sanitaires supportés par la société. Différentes questions clés ont servi de socle à notre travail : quel coût supporté par la sécurité sociale chaque année pour soigner les maladies liées à la surconsommation de charcuterie de porc (cancers, diabète...) ? Quel coût payé par le contribuable pour dépolluer les eaux et lutter contre les algues vertes dans les territoires d'élevages porcins ? Quel impact du modèle intensif actuel sur l'emploi dans les 13 000 élevages et les 159 abattoirs restants en France ? Sans cette vision précise de la réalité de la filière, impossible de définir clairement les orientations pour son avenir.

Pour répondre à ces questions, nous avons travaillé - avec l'appui technique du BASIC<sup>1</sup> - à partir des données produites par le ministère de l'Agriculture dont le réseau d'information comptable et le recensement agricole, l'Observatoire de la Formation des Prix et des Marges des produits alimentaires (OFPM), mais aussi des données de la filière elle-même, les comptes publics, de recherches bibliographiques et d'entretiens complémentaires. Cela nous a permis d'analyser les performances économiques de la filière, le partage de la valeur entre acteurs, de recenser les impacts associés à ses productions et les financements publics

dont elle bénéficie (que ce soit pour soutenir la filière ou pour prendre en charge ses conséquences négatives sur la santé et l'environnement).

Nos résultats montrent que derrière une apparente bonne santé économique, la filière cache de profondes fragilités. En 2021, le chiffre d'affaires de la grande distribution atteint 6,7 milliards d'euros pour la seule consommation de produits porcins (côtes de porc, jambons, saucisses, charcuteries, etc). Les exploitations agricoles porcines génèrent en moyenne des revenus 50 % plus élevés que l'ensemble des exploitations agricoles<sup>2</sup>. Et la filière joue un rôle central dans l'économie agroalimentaire nationale et régionale, représentant près de 2 % des actifs bretons<sup>3</sup>. Pourtant notre analyse approfondie nuance fortement ce constat positif.

Les richesses créées sont concentrées dans les mains de quelques acteurs seulement, à commencer par la grande distribution qui dégage 430 millions d'euros de bénéfices par an<sup>4</sup>. Les élevages porcins font partie des filières agricoles les plus inégalitaires<sup>5</sup> : les exploitations de plus de 2 000 places d'engraissement, qui ont été facilitées par la loi Duplomb alors que ces sites représentent une minorité d'élevages (environ 5%<sup>6</sup>), génèrent en effet des revenus<sup>7</sup> de 237 000 euros par associé. Dans le même temps, 7 % des éleveurs porcins ont un revenu négatif<sup>8</sup>. Et surtout, la filière porcine engendre des coûts sociaux que nous estimons à 2,8 milliards d'euros. Ce chiffre prend en compte les soutiens financiers à la filière et la prise en charge de ses impacts sur la santé et l'environnement, aujourd'hui financés par les contribuables<sup>9</sup>.

Nos recherches montrent aussi que sur le plan social, l'industrialisation de la filière a conduit à la concentration d'exploitations de moins en moins transmissibles et de moins en moins nombreuses (-78 % de fermes entre 2000 et 2020<sup>10</sup>) et à une perte de 13 % des emplois dans le secteur de la fabrication de charcuterie entre 1979 et 2019, alors que sa production augmentait de 87 %<sup>11</sup>.



Enfin, les processus de production de plus en plus intensifs de l'élevage porcin rendent la production alimentaire française extrêmement vulnérable face aux crises économiques, géopolitiques, sanitaires et climatiques. En cause, la forte dépendance de la production porcine aux marchés mondiaux pour l'achat d'intrants et la densité importante d'animaux concentrés sur certains territoires qui pourrait faciliter la transmission d'épizooties dévastatrices pour le cheptel français.

Face à cet état des lieux, deux trajectoires sont possibles : laisser cours à l'intensification de la production porcine, à la concentration des exploitations et des outils de transformation, malgré leurs impacts sociaux et environnementaux, ou au contraire planifier une trajectoire agroécologique assumée et coconstruite avec l'ensemble des acteurs économiques.

La deuxième option, que nous appelons de nos vœux, se base sur deux piliers préalables. Le premier consiste

en une réduction de la consommation de produits porcins permettant aux consommateurs d'acheter des produits issus de modes de production agroécologiques. Le second vise à remettre à plat le partage de la valeur dans la filière et à conditionner les aides publiques reçues à des critères sociaux et environnementaux, afin de sortir la filière porcine de sa course aux volumes. C'est dans cette direction que la France pourra orienter la richesse vers des productions plus saines et durables, en développant des filières d'élevage et de protéines végétales territorialisées et créatrices d'emplois. Parallèlement, la restructuration-diversification des fermes porcines, des unités d'abattage et de transformation doit être planifiée avec un horizon crédible fixé à 2040.

C'est à ces conditions que nous pourrons collectivement concilier les enjeux environnementaux, la préservation de nombreux emplois, et la santé des citoyens.



# contexte

## LA FILIÈRE PORCINE S'EST FORTEMENT INDUSTRIALISÉE ET GÉNÈRE DES BÉNÉFICES CONCENTRÉS DANS LES MAINS DE QUELQUES ACTEURS

### LE DÉVELOPPEMENT D'UNE FILIÈRE INDUSTRIALISÉE AU SERVICE D'UNE CONSOMMATION DE MASSE

L'élevage porcin français a connu des évolutions majeures en quelques décennies, caractérisées par une forte hausse de la consommation de viande porcine, une transformation du type d'aliments consommés et une industrialisation de la filière à partir des années 60 pour y répondre. Depuis, les pratiques agricoles et les cadences dans les abattoirs et dans les sites de transformation n'ont cessé de s'intensifier pour gagner en productivité.

#### Le développement d'une consommation de masse de viande porcine

Longtemps artisanale et complémentaire du travail paysan en hiver<sup>12</sup>, la production de charcuterie connaît un tournant majeur dans les années 1860 aux États-Unis avec l'essor du *meat processing* (production industrielle, abattages de masse, charcuteries emballées), à l'origine d'exportations massives vers l'Europe<sup>13</sup>. La France, d'abord importatrice de charcuteries (notamment des USA, puis d'autres pays européens), ne développe réellement sa propre filière industrielle qu'à partir des années 1960.

Avant les années 1960, l'élevage porcin français était généralement un élevage d'appoint (pour valoriser les déchets ménagers en ville et surtout pour valoriser les co-produits agricoles : résidus de culture, petit lait, etc.) dans des fermes diversifiées et réparties sur l'ensemble du territoire français<sup>14</sup>.

Dans les années 1960, les autorités françaises ont encouragé<sup>15</sup> l'industrialisation de l'élevage dans un triple objectif : réduire les importations croissantes de charcuterie<sup>16</sup>, trouver des débouchés aux céréales dont les rendements augmentaient considérablement et peser sur le marché commun qui était en train de se mettre en place.

Cette industrialisation a permis de rattraper progressivement une consommation qui continuait d'augmenter fortement, la viande de porc devenant dès la fin des années 60 la première viande consommée en France (passant d'une consommation par personne et par an de 26 kg en 1960 à 38 kg en 1993, soit une augmentation de presque 50 %, avant une lente érosion conduisant à une consommation de 33 kg par an et par personne en 2018)<sup>17</sup>.

**La production nationale devient excédentaire à partir des années 90 et ce n'est qu'en 2024 que la viande de porc perd sa première place dans la consommation de viande des Français, au profit de la volaille<sup>18</sup>.**

Cette consommation de viande porcine se divise en deux catégories : la viande fraîche de porc d'un côté et la charcuterie de porc de l'autre (représentant 75 % de la viande de porc consommée<sup>19</sup> au sein de laquelle prédomine le jambon cuit à 27 % et le jambon cru à 4 %, puis les saucissons à 15 %, puis les lardons, la poitrine et le bacon à 13 %<sup>20</sup>).

## Le triple processus d'intensification, de concentration et de spécialisation de la filière

Si la France arrive à résorber l'écart entre sa production porcine et une consommation croissante de viande au milieu des années 1990<sup>21</sup>, c'est au prix d'un triple processus d'intensification, de concentration et de spécialisation des exploitations d'élevage, des unités de transformation et des entreprises de commercialisation.

Côté exploitations d'élevage, le mouvement de concentration et de spécialisation des exploitations agricoles dans la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle a été particulièrement saillant pour la filière porcine. En effet, **le nombre d'exploitations produisant du porc a baissé de 98 % entre 1970 et 2020**, passant de 597 000 à 13 000 exploitations<sup>22</sup>. Pendant ce temps, le nombre de cochons élevés augmentait pour atteindre 13 millions d'animaux, faisant passer le nombre de cochons moyens par ferme<sup>23</sup> de 19 à 1000 sur la même période<sup>24</sup>.

Cette forte concentration du nombre d'animaux dans des fermes de plus en plus grandes s'est faite en parallèle d'une :

- **Spécialisation géographique dans le Grand Ouest de la France, produisant 73,6 %<sup>25</sup> de la viande porcine en France (et 57 % pour la Bretagne<sup>26</sup> à elle-même).**
- **D'une intensification des pratiques d'élevage :**

- Les animaux ont été concentrés dans de grands bâtiments fermés, l'**elevage sur béton et sans lien au sol s'est généralisé<sup>27</sup>**, représentant aujourd'hui 95 % de la production. En conséquence, l'utilisation des antibiotiques s'est massifiée<sup>28</sup> pour pallier les risques de maladies dus à la densité des élevages et à la perte de diversité biologique des animaux.
- La sélection génétique s'est fortement développée, permettant d'augmenter le nombre de porcelets par truie, de raccourcir la durée d'engraissement, d'augmenter la quantité de viande produite par animal, etc. Par exemple, un porc charcutier est engrangé aujourd'hui en 90 jours, au lieu de 180 jours il y a 50 ans, soit en deux fois moins de temps<sup>29</sup>.

En parallèle, du côté de l'abattage-découpe et de la transformation de la viande porcine :

- **La quantité de charcuterie produite a doublé entre 1979 et 2023 (passant de 600 000 tonnes à 1,2 million de tonnes)<sup>30</sup>.**
- Ces volumes ont été absorbés dans des abattoirs qui se sont concentrés et privatisés : le nombre d'abattoirs est passé d'environ 1500 (dont 1/3 privés) en 1968 à 301 en 1994 (dont les ¾ privés)<sup>31</sup> et à 159 abattoirs aujourd'hui. Parmi ces 159 abattoirs, 30 abattoirs réalisent 93 % des volumes<sup>32</sup> et l'immense majorité est privée et/ou coopérative. En particulier : **8 abattoirs privés réalisent aujourd'hui 86 % des volumes<sup>33</sup>** et 9 des 10 plus gros abattoirs français se situent en Bretagne.<sup>34</sup>



# FILIÈRE PORCINE : D'UN ÉLEVAGE PAYSAN À UN ÉLEVAGE INTENSIF

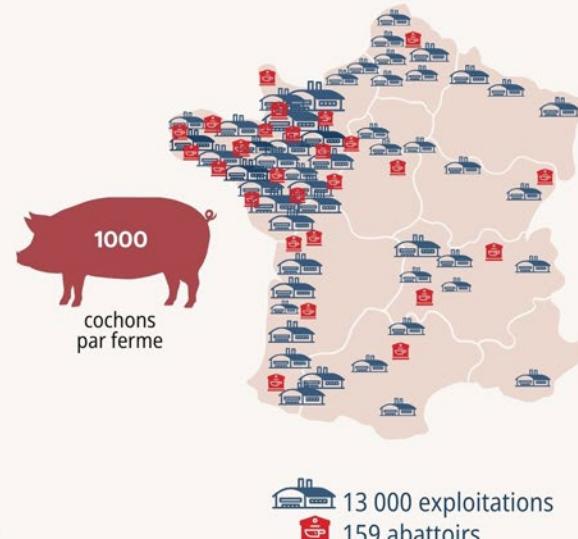


FONDATION  
POUR LA NATURE  
ET L'HOMME

1970



2020



Sources : Roguet (2023), Teffène et al. (1998) et Ifip (2025).  
Périmètre : exploitations spécialisées et non-spécialisées

Côté distributeurs, le mouvement de concentration historique des enseignes de la distribution est un phénomène plus connu avec une situation d'oligopole aujourd'hui : les 8 plus grandes enseignes françaises<sup>35</sup> représentaient 98 % des parts de marché de la grande distribution<sup>36</sup>. Ce mouvement est particulièrement important pour la filière porcine. La majorité des

achats passe par la grande distribution (87 % pour la viande fraîche de porc et 91 % pour la charcuterie<sup>37</sup>). Les circuits traditionnels ne jouent plus qu'un rôle marginal : respectivement 6 % et 4 % pour les boucheries et 7 % et 5 % pour les marchés et la vente directe<sup>38</sup>.

## UNE FILIÈRE AUJOURD'HUI DOMINÉE PAR UNE POIGNÉE D'ACTEURS

### Le rayon charcuterie, premier rayon bénéficiaire des rayons frais de la grande distribution et pilier de sa rentabilité globale

Le rayon charcuterie de la grande distribution, composé d'environ 80 % de charcuterie de porc<sup>39</sup>, est le premier rayon bénéficiaire des rayons frais alimentaires de la grande distribution. Dans le contexte d'un modèle économique très fragilisé par la guerre des prix entre enseignes<sup>40</sup>, le rayon charcuterie est devenu un véritable pilier de sa rentabilité du fait :

- D'un volume de vente très élevé : en 2023, ce rayon représente le 3<sup>e</sup> rayon frais en termes de

chiffres d'affaires<sup>41</sup> et les marques phares (Herta et Fleury Michon) des produits de charcuterie font partie des marques les plus vendues (tous produits confondus)<sup>42</sup>.

- Du poids important des marques distributeurs des enseignes de grande distribution : en volume, elles représentent plus de la moitié du marché, avec 54 % des ventes de charcuterie (contre 46 % tout aliment confondu).
- Les deux marques leaders du marché, Herta et Fleury Michon, ne représentent ensemble qu'un quart des ventes de charcuterie, soit deux fois moins que les marques distributeurs.

- Au sein du rayon de la charcuterie, le jambon cuit est un produit particulièrement important pour les grandes enseignes : les marques distributeurs constituent 61 % des volumes vendus et 52 % des montants dépensés.
- Des coûts réduits pour le rayon charcuterie<sup>43</sup> : le prix d'achat au transformateur est plus faible que pour d'autres produits alimentaires populaires (les produits laitiers par exemple), il y a peu de frais de personnel (contrairement au rayon boucherie) et les durées avant dates de péremption des produits sont longues grâce aux nitrites (cf. page 15), ce qui limite d'autant plus le coût de personnel pour le réassort du rayon.
- Et ainsi d'une marge nette très importante : pour 100 euros d'achat, la marge nette avant impôt s'élève à 8,2 euros pour le rayon charcuterie contre 1,1 euro pour l'ensemble des rayons alimentaires.

Sur la période 2017-2022, le rayon charcuterie porcine a ainsi dégagé 430 millions d'euros de bénéfices par an en moyenne<sup>44</sup>, soit en moyenne l'équivalent d'un cinquième<sup>45</sup> des bénéfices totaux réalisés par la grande distribution (sur les rayons alimentaires et non alimentaires).

Enfin, il faut noter que deux enseignes de la grande distribution (Intermarché et Leclerc) ont intégré une grande partie de la filière : ils disposent de leurs propres abattoirs qui ont abattu 21 % des volumes totaux de porcs en 2023<sup>46</sup>.

## Environ 1 exploitation porcine sur 10 génère un revenu par associé supérieur à 210 000 euros en 2023

La filière porcine se caractérise par de fortes inégalités de revenus entre exploitations agricoles :

- En 2023<sup>47</sup>, les 10 % d'exploitations générant les revenus les plus élevés par associé dégagent plus de 210 000 euros (avec un revenu moyen de 324 400 euros)<sup>48</sup>, alors que celles faisant partie des 10 % les moins performantes génèrent un revenu inférieur à 12 500 euros et que parmi elles, 7 % des exploitations génèrent un revenu négatif ;
- Le revenu moyen des 10 % d'exploitations les plus riches est près de 17 fois plus important que celui du deuxième décile<sup>49</sup>.

Cette filière est donc une des plus inégalitaires<sup>50</sup>, ce qui est une des sources des concentrations très fortes enregistrées dans la filière (-78 % entre 2000 et 2020<sup>51</sup>) et qui explique la disparition progressive des fermes à taille humaine au profit de fermes de plus en plus volumineuses.



# GRANDE DISTRIBUTION : UN RÔLE PIVOT DANS LA FILIÈRE PORCINE



FONDATION  
POUR LA NATURE  
ET L'HOMME



## ABATTAGE-TRANSFORMATION

représente  
**21% des volumes** de porc  
abattu\*



## DISTRIBUTION

représente **91% des volumes**  
**de charcuterie\***  
(dont **54% de leurs propres**  
**marques distributeurs**)



## BÉNÉFICES

représente **430 millions d'€**  
**de bénéfices\*\***  
soit l'équivalent d'**1/5 de leur**  
**bénéfice annuel total\*\*\***

\*En 2023, selon IFIP 2025 et Bailly (2023). Le volume de porcs abattus engendre la production de tout type de viande porcine (dont 75% de charcuterie).

\*\*Moyenne annuelle sur 2017-2022 selon BASIC-OFPM sur les produits de charcuterie porcine

\*\*\*Rayons alimentaires et non-alimentaires compris

## Une poignée d'acteurs de la transformation tire son épingle du jeu malgré l'étau des autres maillons

La filière porcine se caractérise donc par un partage de la valeur qui favorise une partie des éleveurs porcins ainsi que la grande distribution. Concernant le maillon de l'abattage-découpe-transformation, les performances moyennes sont aujourd'hui préoccupantes (cf. page 26), en particulier pour les entreprises de petite et moyenne taille, prises en étau entre une hausse de leurs charges et du prix du porc<sup>52</sup> ainsi qu'une pression exercée par la grande distribution sur les tarifs d'achat.

Cette réalité cache néanmoins des disparités, avec une poignée d'acteurs installés dont les bénéfices sont certes inférieurs à ceux de la grande distribution mais sont non négligeables pour autant.

En 2023, 4 % des entreprises du secteur de la charcuterie-salaïson réalisent 45 % de son chiffre d'affaires<sup>53</sup>. Le secteur est très concentré autour d'une petite dizaine d'entreprises<sup>54</sup>.

## RÉSULTAT INÉDIT ET MÉTHODOLOGIE

***La grande distribution réalise 1/5 de ses bénéfices totaux grâce à la charcuterie de porc (soit 430 millions d'euros de bénéfices)***

Sur la période 2017-2022, le bénéfice annuel moyen de la grande distribution grâce à la vente de charcuterie porcine s'élève à 430 millions d'euros, soit l'équivalent d'un cinquième de ses bénéfices totaux (rayons alimentaires et non alimentaires compris)<sup>206</sup>.

Pour obtenir ce résultat, nous avons utilisé les données des rapports annuels de l'Office Français des Prix et des Marges, réalisé une moyenne de ces bénéfices et proratisé la part de la charcuterie porcine au sein du rayon charcuterie. Enfin, nous considérons que cela correspond à des bénéfices totaux en comparant ce montant au montant total des bénéfices engendrés sur l'ensemble du magasin (y compris les rayons non-alimentaires) pour les années étudiées.



# enquête

## LES COÛTS SOCIÉTAUX DE LA FILIÈRE PORCINE

### SURCONSOMMATION DE CHARCUTERIE ET PRISE EN CHARGE DES MALADIES CHRONIQUES ASSOCIÉES

#### Les pathologies associées à la surconsommation de charcuterie, premier coût pour la société

La consommation de viande porcine, sous la forme de viande fraîche comme de charcuterie, constitue un important facteur de risque pour de nombreuses pathologies<sup>55</sup> :

- La consommation de viande rouge (en général) est classée comme probablement cancérogène pour l'homme par le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC). Le Programme National Nutrition Santé (PNNS) recommande de limiter la consommation de viande rouge à 500 g par semaine afin de réduire les risques associés à une consommation excessive de viande rouge (risque accru de maladies cardio-vasculaires et de diabète<sup>56</sup>).
- En particulier, la consommation de viande transformée<sup>57</sup> est classée cancérogène certain pour le cancer colorectal (selon le CIRC). Celle-ci contribue également au risque de diabète, à des maladies cardiovasculaires dans des proportions très importantes, mais aussi à l'insuffisance rénale chronique, à la cardiopathie ischémique et à la maladie artérielle périphérique (cf ci-après).

Au-delà de la souffrance engendrée pour les personnes malades et leurs proches, la prise en charge de ces maladies représente également un coût élevé pour la société. Pour la consommation de charcuterie porcine, nous estimons ce coût à au moins 1,9 milliard d'euros pour la sécurité sociale en 2021. Parmi ce coût, celui qui prédomine concerne la prise en charge du diabète : d'après le *Global Burden of Disease*, près de 20 % de la morbidité liée au diabète en France s'explique par la surconsommation de charcuterie. Nous avons calculé que les traitements et soins du diabète seul, entraîné par la surconsommation de charcuterie, représentent 1,3 milliard d'euros, soit 71 % du total des dépenses de santé liées en 2021 à la surconsommation de charcuterie porcine. Ces sommes qui grèvent le budget de la sécurité sociale s'expliquent par le coût important que représentent les médicaments à vie pour traiter le diabète et les soins de cette maladie chronique, conjugué à la taille importante de la population concernée.

Les risques liés à la surconsommation de charcuterie concernent une majorité de Français, puisque 63 % d'entre eux ont une consommation supérieure aux recommandations des autorités sanitaires<sup>58</sup> (s'élevant à 150 g/semaine maximum, soit l'équivalent de 3 tranches de jambon par semaine). Cette surconsommation affecte tout type de classe sociale, bien qu'elle soit plus forte pour les moins favorisées. La viande porcine étant une source de protéine animale relativement peu chère, les familles les plus modestes consomment deux fois plus de charcuterie en libre-service<sup>59</sup> (500g par semaine) que les familles aisées (230g par semaine)<sup>60</sup>, ce qui constitue dans les deux cas un dépassement de la recommandation maximale du PNNS 4 (150g).

## RÉSULTAT INÉDIT ET MÉTHODOLOGIE

## Méthodologie du calcul des dépenses de santé liées à une surconsommation<sup>61</sup> de charcuterie porcine

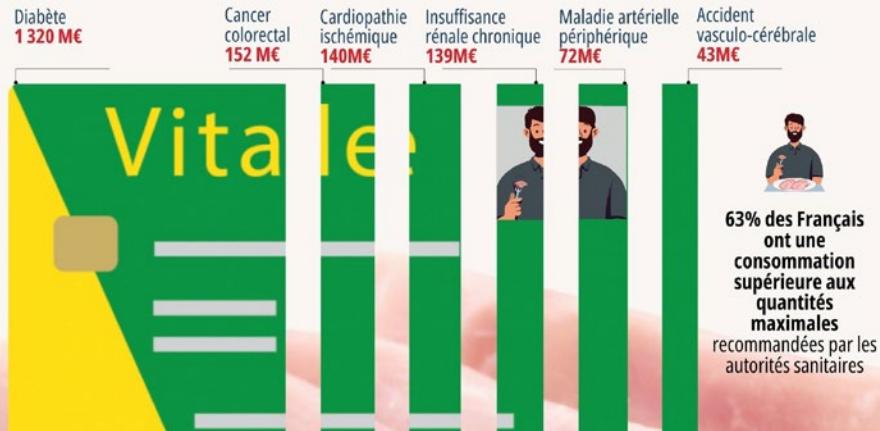
Pour calculer les dépenses de santé liées à la surconsommation de charcuterie porcine, nous avons utilisé l'étude *Global Burden of Disease* (GBD)<sup>62</sup>, étude de référence mondiale sur les facteurs de risque sanitaires par pays, ainsi que les comptes de la Sécurité sociale française.

Concrètement, notre méthodologie<sup>63</sup> utilise le nombre d'années de vie en bonne santé perdues (l'indicateur DALY) du fait d'un facteur de risque. Dans le cadre de cette étude, le facteur de risque pris en compte est celui d'une « alimentation riche en viande transformée ».

Ce facteur de risque lié à une alimentation trop riche en charcuterie contribue à la survenue pour les citoyennes et citoyens français de 7 pathologies identifiées par le GBD :

- le diabète (avec 19,3 % de la perte des années de vie en bonne santé attribuables à la charcuterie) ;
- le cancer du côlon et du rectum (10,6 % attribuable à la charcuterie) ;
- l'insuffisance rénale chronique (4,0 %) ;
- la maladie artérielle périphérique (4,6 %) ;
- la cardiopathie ischémique (3,6 %) ;
- l'accident vasculaire cérébral (1,3 %) ;
- la tuberculose (1,6 %).

## SURCONSOMMATION DE CHARCUTERIE : UNE FACTURE D'1,9 MILLIARD € POUR LA SÉCURITÉ SOCIALE



MC = millions d'euros, en 2021  
Source: BASIC à partir des données du Global Burden of Disease, de la sécurité sociale et de Santé Publique France.

Le coût attribuable à la charcuterie a été calculé en multipliant les dépenses de la Sécurité sociale que nous avons identifiées pour chaque pathologie par le facteur de risque correspondant. Sur ce montant de dépenses de la Sécurité sociale en 2021, un ratio de 80 % est appliqué, car la charcuterie porcine représente 80 % de la charcuterie en France.

Cette estimation est très prudente et tend donc à sous-évaluer les impacts financiers réels de cette consommation : seules les pathologies

présentant une correspondance exacte entre les classifications du GBD et de la Sécurité sociale ont pu être comptabilisées. De plus, les impacts de la consommation de viande fraîche de porc n'ont pas été pris en compte. Enfin, cette approche ne prend en compte que les dépenses directes de soins, sans intégrer les coûts indirects (impacts socio-économiques sur les familles de malades ou encore en termes de réduction de la productivité des personnes malades et donc de la croissance potentielle pour le pays).

## Les nitrites, ingrédient "magique" pour la filière, mais dangereux pour les consommateurs

Un des facteurs de risque liés à la consommation de charcuterie concerne particulièrement la présence de nitrites dans celle-ci. En effet :

- Une consommation élevée de nitrites, notamment de nitrite de sodium (E250), est associée à un risque accru de développer un diabète, avec un risque augmenté jusqu'à 53 % chez les forts consommateurs de charcuterie<sup>64</sup>.
- Par ailleurs, l'ANSES conclut que «l'analyse des données bibliographiques confirme l'existence d'une association entre le risque de cancer colorectal et l'exposition aux nitrites»<sup>65</sup>.

En réponse à ces alertes sanitaires et à une préoccupation sociétale croissante sur les nitrites<sup>66</sup>, les industriels ont développé des gammes de jambon sans nitrites. Ces nouveaux segments au sein du marché du jambon se caractérisent par des prix plus élevés qui les rendent moins accessibles aux ménages les plus modestes, tout en constituant une source de marges supplémentaires<sup>67</sup> pour les industriels et la grande distribution. Un relevé de prix dans 6 enseignes nous montre<sup>68</sup> des écarts de prix au kilo de +15 à +50 % entre les références classiques de jambon cuit et leurs équivalents "conservation sans nitrites".

Ce constat interroge à plusieurs titres :

- La grande distribution a un rôle majeur dans les habitudes alimentaires des Français, que ce soit au travers des prix pratiqués ou de l'environnement alimentaire<sup>69</sup> incitant à consommer tel ou tel produit ;
- Il y a un risque de confusion car les nitrites sont certes un facteur aggravant pour la santé de la consommation de jambon, mais celle-ci reste à limiter dans tous les cas puisque ce produit est une viande transformée, ayant une forte teneur en graisse et en sel, ce qui constitue déjà 3 facteurs de risque.
- La dangerosité des nitrites pour la santé étant connue depuis longtemps (cf. encadré historique ci-après), les produits sans cet additif doivent-ils être un sous-segment de marché au prix plus élevé, moins accessible aux ménages modestes et source de davantage de marges pour les acteurs privés ou devraient-ils être la norme pour un produit vendu et qui fait partie du quotidien de beaucoup de Français ?

## LES NITRITES : MOTEUR DE LA FABRICATION DE MASSE DE CHARCUTERIE\*



FONDATION  
POUR LA NATURE  
ET L'HOMME

### NITRITES

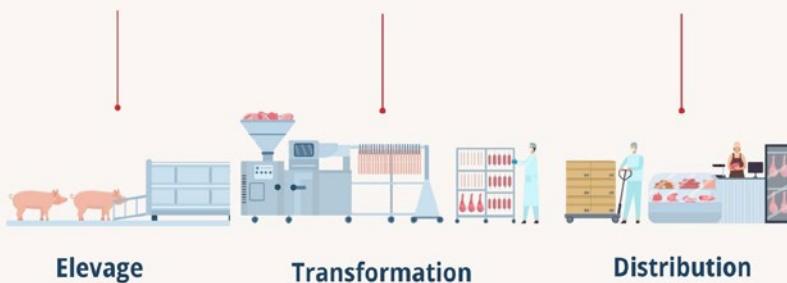
Donnent une teinte rosée à une viande issue d'un animal élevé trop vite et en intérieur

### NITRITES

Permettent de réduire le temps de fabrication et de réduire les contraintes d'hygiène

### NITRITES

Permettent d'allonger la durée de conservation des charcuteries, donc de réduire les pertes et les frais de personnel pour le réassort.



Le rayon charcuterie, rayon star de la grande distribution

Les nitrites permettent de produire beaucoup et relativement peu cher.



430 millions d'€ de bénéfices, soit l'équivalent d'1/5 de ses bénéfices totaux\*\*

\*Représentation graphique à partir de Coudray (2017) et (2023) sur le rôle joué historiquement par les nitrites dans l'explosion de la fabrication de charcuterie.

\*\*Chiffres issus de l'OFPM pour 2017-2022.

## Pourquoi les nitrites sont-ils devenus aussi prédominants dans la fabrication de la charcuterie ?

En France, 76 % des produits de charcuterie contiennent des additifs nitrés<sup>70</sup>. Les sels nitrités offrent plusieurs avantages ayant facilité l'industrialisation de la production de viande porcine :

- **Meilleur aspect de la viande transformée**, devenant rosée et lisse malgré des conditions industrielles d'élevage (en bâtiment, sans exercice, sur une courte durée de vie, avec des traces de blessures entre animaux sur les viandes).
- **Accélération spectaculaire des processus de fabrication** (ex. réduction du temps de fabrication du jambon cuit de 90 jours en 1950 aux Etats-Unis à moins de 12h en France en 1964). Cette accélération a permis de **multiplier les volumes produits et d'améliorer la rentabilité** des investissements, notamment grâce aux économies significatives réalisées sur la main d'oeuvre via l'automatisation des process d'injection des nitrites.
- **Réduction des contraintes d'hygiène et de réfrigération**, grâce aux propriétés désinfectantes du nitrite, limitant les pertes et améliorant la sécurité sanitaire.
- **Allongement de la durée de conservation** des produits (DLC plus longues), facilitant la distribution à grande échelle.

Ces caractéristiques ont conduit à une commodification<sup>71</sup> de la viande de porc, où la qualité ou gustative s'efface au profit d'une production standardisée, rapide et peu coûteuse<sup>72</sup>. Ainsi, produire sans nitrites à plus grande échelle impliquerait des normes d'hygiène plus strictes et une réorganisation de la filière :

- Usage de viande plus fraîche et de meilleure qualité.
- Nécessité d'une montée en gamme, d'une proximité territoriale plus forte entre élevages et abattoirs, et d'une réorganisation des chaînes d'approvisionnement.
- Un tel changement va à l'encontre des évolutions des 60 dernières années, avec des enjeux en termes d'hygiène, de volume et de coûts.



## Le nitrite de sodium a été autorisé en 1964 en France, malgré des alertes médicales déjà vives

La connaissance des dangers associés aux nitrites est de plus en plus détaillée et précise, mais elle n'est pas nouvelle. L'autorisation du nitrite de sodium (E250), type de nitrite le plus employé, a été obtenue après 40 ans de débats en France, pour des raisons économiques et de compétitivité, malgré de sérieuses alertes sanitaires dès les années 1960 :

- Dès les années 1930, les autorités sanitaires expriment des réserves importantes quant à la "toxicité" potentielle des nitrites<sup>73</sup>.
- En 1953, les autorités sanitaires continuent à refuser l'autorisation pour des raisons de santé publique.
- Pourtant, cette opposition s'est heurtée aux intérêts économiques et à la pression de la filière charcutière, qui voyait dans les nitrites un moyen d'accélérer la production et d'améliorer la compétitivité face aux produits étrangers<sup>74</sup>.
- Le dilemme qui s'est posé aux décideurs publics peut être résumé par le cancérologue américain Paul Newberne (1970) : «les industriels peuvent avoir des usines moins propres, économiser la désinfection, car le nitrite est un excellent désinfectant, mais il y a un coût sanitaire à cela»<sup>75</sup>.
- Malgré les fortes réticences de la communauté médicale, l'autorisation est finalement accordée en 1964, dans le contexte du marché commun européen. Elle contribue à l'industrialisation de la filière.

## LES POLLUTIONS ENVIRONNEMENTALES ASSOCIÉES À LA PRODUCTION PORCINE ENTRAÎNENT DES DÉPENSES NON NÉGLIGEABLES ET SOUS-ESTIMÉES

### RÉSULTAT INÉDIT ET MÉTHODOLOGIE

#### ***La France dépense 162 millions d'euros par an pour prendre en charge les impacts environnementaux de la filière porcine***

Selon nos estimations<sup>76</sup>, la pollution liée à la filière porcine représente 162 millions d'euros de dépenses pour le contribuable en France en 2021, dont 95 millions pour la Bretagne.

Ces montants sont issus d'un recensement rigoureux des dépenses effectuées par l'Etat, les collectivités territoriales et les agences publiques. Comme toutes les dépenses identifiées ne sont pas exclusivement dues à la filière porcine, des proratisations ont été effectuées selon la part qui lui est imputable.

**Les coûts liés à la pollution de l'air par l'élevage porcin atteignent 138 millions d'euros (dont 79 pour la Bretagne) en raison :**

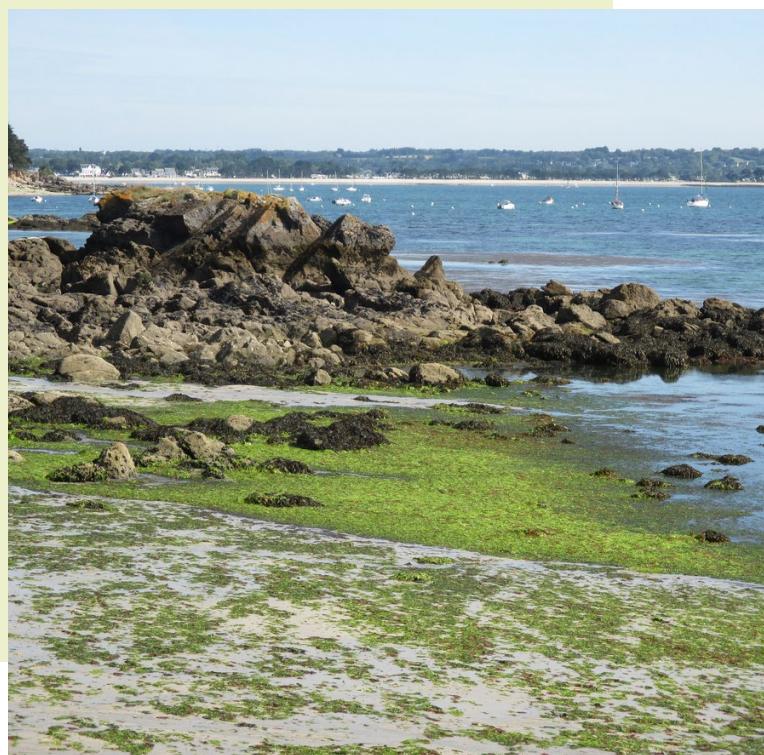
- Des coûts sanitaires directs : 11 millions d'euros (dont 6,2 pour la Bretagne), liés au traitement des maladies respiratoires provoquées par les polluants (ammoniac et particules fines) issus de l'élevage porcin.
- De dépenses de surveillance et de prévention : 127 millions d'euros (dont 72 pour la Bretagne). Ces montants correspondent au financement du dispositif national de suivi de la qualité de l'air ainsi qu'à divers plans de lutte contre la pollution.

**La pollution de l'eau liée à l'élevage porcin représente 24,6 millions d'euros (dont 15 pour la Bretagne) en raison de :**

- La gestion des nitrates qui coûte 22 millions d'euros (dont 12 pour la Bretagne). Ces nitrates proviennent en grande partie des effluents d'élevage (lisiers de porc) qui s'infiltrent dans les rivières et nappes phréatiques. Ils obligent l'Etat à renforcer le traitement de l'eau potable et à financer des programmes de réduction des rejets.

- Le Plan de Lutte contre les Algues Vertes (PLAV) qui coûte 2,6 millions d'euros, exclusivement pour le territoire breton. Il finance des actions de prévention et de nettoyage pour limiter le phénomène des marées vertes, causé par les excès d'azote agricole.

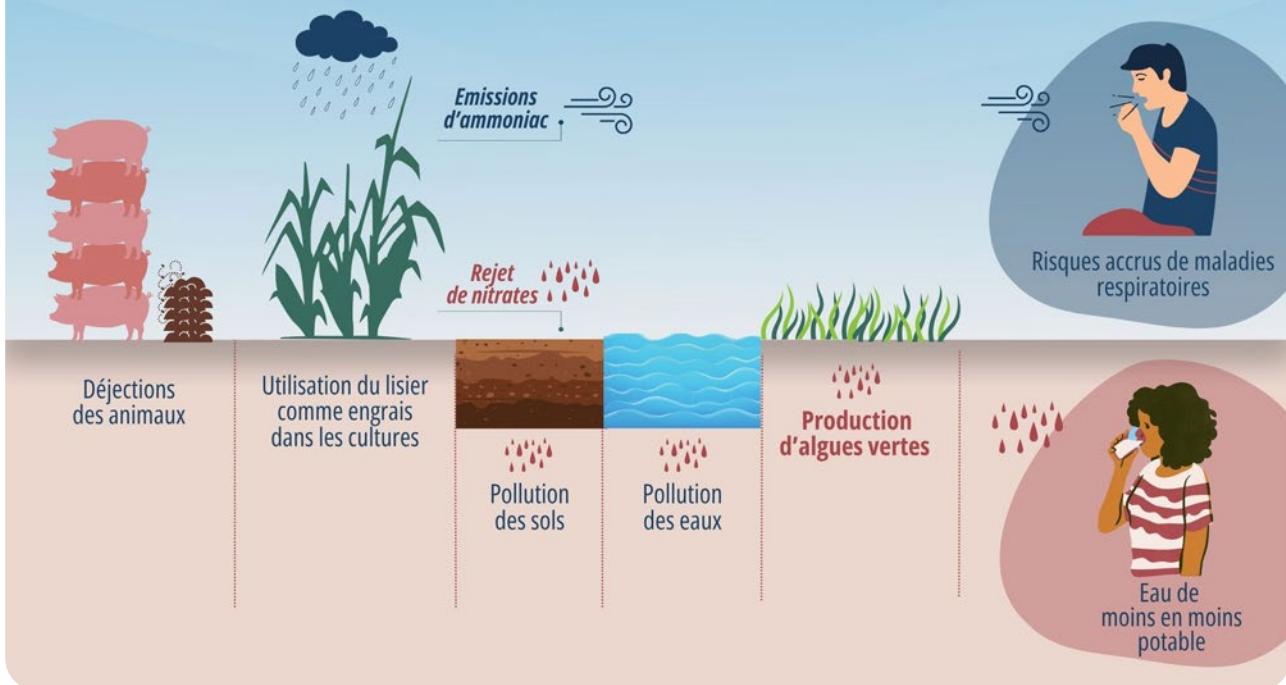
Ces résultats doivent être vus comme des estimations extrêmement prudentes, basées sur les données existantes et publiques des montants effectivement dépensés. Ils ne tiennent pas compte de nombreux impacts : pollutions liées à la culture des céréales pour l'alimentation porcine, coûts du changement climatique, dégradation d'écosystèmes marins et littoraux, indemnisation des victimes d'algues vertes, ou encore impacts sociaux et bien-être animal. Le périmètre retenu traduit donc des choix collectifs : seuls les impacts ayant donné lieu à une dépense publique identifiable apparaissent, tandis que d'autres dommages restent invisibles.



# IMPACTS DE LA CONCENTRATION TERRITORIALE DE L'ÉLEVAGE SUR LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT



FONDATION  
POUR LA NATURE  
ET L'HOMME



Les pratiques très intensives de la filière porcine conventionnelle génèrent d'importants impacts écologiques et d'importants impacts pour la santé des humains (santé environnementale). **Ils sont majoritairement dus à la forte concentration d'animaux sur un territoire donné** (en l'occurrence en Bretagne), ce qui entraîne de fortes pollutions locales du fait de la quantité très importante de lisier sur ce territoire. L'impact environnemental est aussi lié à la pratique industrielle et intensive de nourrir de céréales et d'autres concentrés alimentaires des porcs qui ne sortent pas (ou très peu) des bâtiments : l'impact est alors mondial car les céréales et le soja<sup>77</sup> (dont la consommation baisse certes dans la filière) sont issus de cultures intensives utilisant eau, engrains et pesticides. La production de ces intrants peut avoir des impacts sur d'autres territoires (déforestation importée, production d'engrais de synthèse à l'étranger à partir de gaz pour cultiver des céréales en France, etc). Ainsi, **environ la moitié de l'impact carbone d'un porc est due à la production d'alimentation pour cet animal et un autre tiers de cet impact est dû à ses effluents**<sup>78</sup>.

Ce modèle très intensif génère des impacts de plusieurs ordres sur l'environnement et la santé : la dégradation de la qualité de l'air, de l'eau et des sols, l'émission de gaz à effet de serre (protoxyde d'azote et méthane), auxquels s'ajoutent des impacts conjoncturels parfois graves (fuite de lisier dans les cours d'eau, intoxication du fait des gaz émis, incendies sur les élevages industriels). Ces impacts peuvent être appréhendés selon deux dimensions : les coûts pour les finances publiques et les impacts réels sur la santé et les milieux naturels qui dépassent la seule dimension monétaire.

## Un impact majeur sur la pollution de l'air

L'élevage porcin est associé à deux types de pollution de l'air : les émissions de protoxyde d'azote et surtout les émissions d'ammoniac. Ces dernières proviennent de l'urine des porcs (environ un tiers de l'azote consommé par un porc se retrouve sous forme d'ammoniac<sup>79</sup>), du stockage des déjections, des fosses à lisier et de leur épandage ensuite.

La Bretagne est la principale région émettrice d'ammoniac en France, qui est elle-même le premier pays émetteur de l'Union Européenne<sup>80</sup>. La contribution exacte de la région aux émissions nationales varie

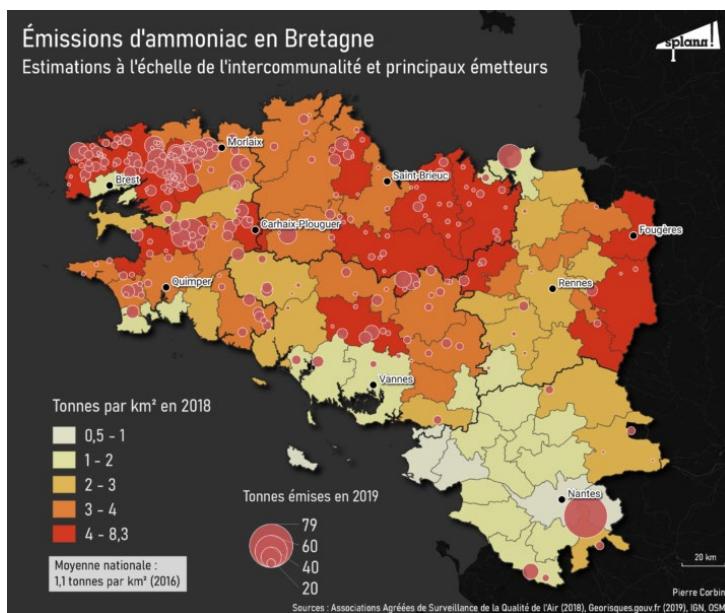
selon les sources et pourrait atteindre d'un tiers à la moitié des émissions nationales (alors que la Bretagne ne représente que 5 % de la superficie du pays), du fait de l'élevage intensif (notamment porcin) pour 80 % de ses émissions<sup>81</sup>. Les cartes ci-après montrent ainsi une corrélation entre densité de porcs par kilomètre carré et émissions d'ammoniac.

Cette pollution a des impacts importants sur la santé, car elle contribue à la formation de particules fines PM2.5<sup>82</sup>. Les particules fines sont connues pour favoriser les maladies cardio-respiratoires et cancers, contribuant ainsi à une mortalité prématuée<sup>83</sup>. Sont ainsi concernés :

- Les éleveurs porcins<sup>84</sup> directement (plus touchés que le reste de la population par des affections respiratoires, avec une exposition professionnelle liée aux concentrations élevées d'ammoniac et de poussières générées dans les bâtiments) ;
- Les travailleurs dont les muqueuses (des yeux, de la gorge) peuvent être irritées ainsi que des animaux eux-mêmes ;

## ÉMISSIONS D'AMMONIAC EN BRETAGNE À L'ÉCHELLE INTERCOMMUNALE

selon [Air Breizh](#) repris par Splann<sup>87</sup> - [DRAAF Bretagne](#)<sup>88</sup>



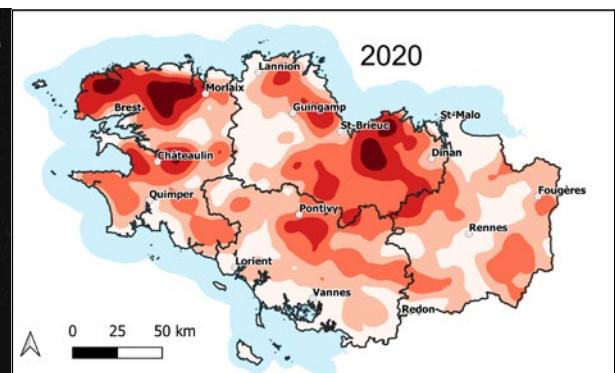
- La santé des populations alentour du fait d'émissions particulièrement élevées. Par exemple, le Finistère se caractérise par une forte corrélation entre des émissions d'ammoniac particulièrement élevées et une surreprésentation de maladies respiratoires (asthme et cancers liés aux voies respiratoires)<sup>85</sup>.

Cela engendre également des coûts pour la collectivité : la surveillance et la prévention de la pollution de l'air à l'ammoniac et aux particules fines ont mobilisé un budget d'environ 138 millions d'euros au niveau de l'État et des collectivités territoriales en 2021, sans même prendre en compte tous les polluants ni toutes les maladies (faute de données disponibles).

Face à ces constats, la France s'est engagée à réduire ses émissions d'ammoniac de 13 % d'ici 2030<sup>86</sup>, néanmoins la surveillance reste insuffisante et les politiques publiques peinent encore à prendre à bras le corps cette source majeure de pollution.

## ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PORCINS EN BRETAGNE ENTRE 2010 ET 2020

DRAAF BRETAGNE / SERVICE SRISE • Sources : recensement agricole 2020



La densité de porcs sur le territoire (selon le nombre de porcins par kilomètre carré) correspond aux lieux où les taux d'émissions d'ammoniac sont particulièrement élevés sur la carte correspondante.

## Une pollution de l'eau chronique affectant les usages des riverains (potabilité de l'eau et baignades)

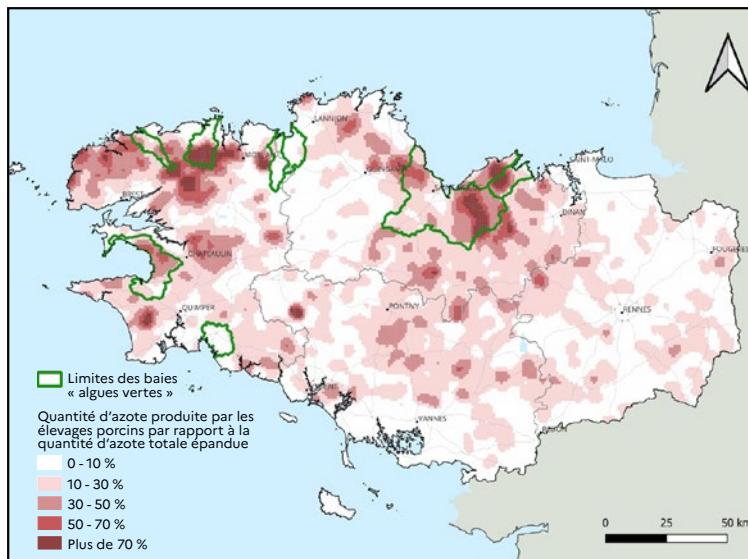
L'élevage porcin engendre du lisier qui sera épandu ensuite dans les champs alentours et sera source de rejets d'azote et de phosphore. Ces rejets, présents en excès dans le sol, ruissellent ou infiltreront les eaux souterraines et se retrouvent ensuite dans les cours d'eau, puis finalement dans la mer.

Cela a des impacts majeurs sur les riverains :

- En dégradant la qualité de l'eau potable (en raison d'une teneur excessive en nitrates, pour laquelle la Commission Européenne a déjà poursuivi plusieurs fois la France et récemment entamé une procédure contre la France pour mise en danger de la santé d'autrui<sup>89</sup>).
- En contribuant au phénomène des algues vertes : l'apport en nitrates (c'est-à-dire en "fertilisants") est alimenté par les bassins versants et est à l'origine de ce phénomène d'eutrophisation<sup>90</sup>. Ces algues vertes sont fréquentes sur de nombreuses plages bretonnes (entre 2007 et 2017, 139 sites sur l'ensemble du littoral breton ont présenté au moins une fois des échouages d'algues vertes<sup>91</sup>).
- Pour rappel, la prolifération des algues vertes en Bretagne est alimentée à plus de 90 % par de l'azote d'origine agricole dans les eaux des bassins touchés. Seule une réduction de cette source d'azote peut donc pallier ce problème<sup>92</sup>.

## QUANTITÉ D'AZOTE D'ORIGINE PORCINE PAR RAPPORT À L'AZOTE TOTAL, PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Des rejets d'azote importants dans certaines zones des Côtes-d'Armor et du Finistère - selon Agreste Bretagne (2024)<sup>207</sup> (p42)



Source : Déclaration des flux d'azote 2022 (DFA 2022)

- En contribuant aux flux de bactéries apportés dans l'eau de baignade à des taux dépassant largement les seuils sanitaires, ce qui peut provoquer des gastro-entérites, des conjonctivites ou des infections cutanées chez les baigneurs<sup>93</sup>, mais aussi entraîner des restrictions d'usage dans le secteur de l'élevage des coquillages (huîtres, moules...) car de nombreuses dérogations existent concernant l'interdiction d'épandage de lisier dans une bande de 500 mètres à proximité de ces zones d'élevage.

Cela a des impacts financiers et surtout humains :

- La pollution de l'eau engendre des coûts de potabilisation et de traitement, ainsi que des coûts de lutte contre les algues vertes (24 millions € par an au total).
- Surtout, la décomposition des algues sur les plages libère un gaz sulfuré (le sulfure d'hydrogène) qui, inhalé à forte dose, peut être mortel. Plusieurs drames y semblent liés ces quarantes dernières années : en 1989, un joggeur décède sur la plage de Saint-Michel-en-Grève ; en 1999, un ramasseur d'algues tombe dans le coma ; en 2008, deux chiens meurent sur la plage d'Hillion ; en 2009, Thierry Morfoisse, transporteur d'algues, décède et un cheval meurt tandis que son cavalier est intoxiqué ; en 2011, 36 sangliers meurent dans l'estuaire du Gouessant à Morieux ; en 2016, un joggeur trouve la mort à l'embouchure du Gouessant (cf. la condamnation récente de l'État par le tribunal de Nantes pour la mort d'un joggeur en 2016 en raison "de ses carences dans la mise en œuvre de la réglementation européenne et nationale destinée à protéger les eaux de toute pollution d'origine agricole"<sup>94</sup>).

Enfin, les risques d'accidents liés aux exploitations d'élevage de plus de 2 000 animaux (les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) sont documentés (10 % des accidents industriels concernent les exploitations agricoles soit davantage que le secteur de la chimie ou de la métallurgie<sup>95</sup>). Ces accidents, d'ailleurs sous-évalués<sup>96</sup>, représentent un danger pour les écosystèmes alentours, les rivières et leurs populations piscicoles (saumons, truites, aloses, chabots...). Ils peuvent aussi être mortels : plusieurs employés agricoles au sein d'exploitations porcines sont décédés après être tombés dans des fosses à lisier (et avoir été intoxiqués par l'hydrogène sulfuré<sup>97</sup>).

## ***Eau potable, nitrates et algues vertes : trente ans de réglementations, de condamnations et un modèle agricole inchangé***

La France est hors des clous en matière de régulations environnementales des impacts agricoles, en ne respectant pas le cadre européen imposé par la directive nitrates (1991) sur les limites d'apports en azote (à moins de 170kg d'azote par hectare et par an). Pourtant la Bretagne est classée zone vulnérable (depuis 1994) et doit donc adopter des Plans d'Action Régionaux (PAR) et a des obligations de couverture des sols, de périodes sans épandage et de stockage des effluents.

**En cause, des politiques publiques insuffisantes<sup>98</sup> :**

- Le 7<sup>e</sup> Programme d'Action National (2023) ainsi que les programmes d'action régionaux restent critiqués.
- Les Plans de Lutte contre les Algues Vertes (PLAV) reposaient jusqu'en 2023 (et jusqu'à la décision de justice obtenue par l'association Eau et rivières de Bretagne) sur le volontariat. Ils ne concernent que les 8 baies les plus touchées par des échouages sur plages et n'ont permis qu'une faible réorientation des pratiques agricoles (10,5 % des surfaces engagées en MAEC en 2019). La Cour des comptes dénonçait d'ailleurs en 2021 une sous-consommation des crédits, un manque d'efficacité et une orientation globale trop timorée.
- Le contrôle dans les zones algues vertes a même chuté de 72 % entre 2010 et 2020.
- Cela a conduit à des fermetures de points de captages d'eau potable en France entre 1980 et 2024 (environ 1 662 points ont été fermés à cause d'une pollution excessive en pesticides et/ou nitrates).

**Faute d'une remise en cause profonde du modèle agricole :**

- La Bretagne connaît un excédent structurel d'azote, lié notamment aux élevages porcins hors-sol.
- Les politiques publiques se concentrent sur des mesures techniques de correction de pratiques, qui touchent aujourd'hui à leurs limites, faute d'une remise en cause systémique du modèle conventionnel actuel (basé sur la spécialisation agricole, l'agrandissement des exploitations et la dépendance aux filières agro-industrielles).

**En conséquence, les concentrations de nitrates restent trop élevées en France, stagnent en Bretagne et nourrissent donc la prolifération d'algues vertes et compromettant la qualité de l'eau potable, ce qui vaut à la France d'être condamnée de manière répétée par l'Europe :**

- En 2002, 2013, 2014 : la Cour de justice de l'UE (CJUE) a sanctionné la France pour un champ d'application trop restrictif de la directive nitrates, des périodes d'épandage trop courtes et pour l'absence de garantie sur la limite de 170 kg/ha/an.
- En 2020, la Commission européenne a mis en demeure la France de se conformer au seuil de 50mg/L de nitrates dans l'eau potable, dépassé de manière chronique par la France, ce qui représente un danger pour la santé publique. En 2023, elle a ensuite émis un avis motivé<sup>99</sup> pour non-respect de ce seuil, ce qui a été suivi en 2025 d'une nouvelle saisine de la Cour de Justice de l'Union Européenne pour 107 réseaux d'eau potable français dépassant régulièrement la norme<sup>100</sup>. Cette saisine marque une étape clé : si la France ne respecte pas la directive nitrates, elle peut être condamnée à des sanctions financières (sous forme d'astreintes ou d'amendes).

**Ces batailles juridiques se déroulent également en France avec de nombreux contentieux<sup>101</sup>, dont deux principaux :**

- En 2009, la cour administrative d'appel de Nantes confirme que l'État est bien responsable des marées vertes du fait de ses carences répétées dans l'application des législations nationale et européenne de prévention des pollutions des eaux par l'azote agricole.
- En mars 2025 : suite à un recours d'Eau et rivières de Bretagne, le tribunal administratif de Rennes ordonne à l'État de prendre toutes mesures utiles, jugeant l'action publique insuffisante. Il reconnaît ainsi le préjudice écologique subi dans la région et l'enjoint à agir sous dix mois.

L'eau juridique se resserre donc sur la pollution agricole des eaux en France, sous la pression combinée de l'Union européenne, de la juridiction nationale et des associations de protection de la nature.

## DES CONDITIONS DE TRAVAIL TRÈS DIFFICILES DANS LES EXPLOITATIONS D'ÉLEVAGE ET DANS LES ABATTOIRS

L'industrialisation de la filière porcine a des répercussions négatives sur les conditions de travail, tant pour les exploitants et salariés dans les élevages que pour ceux qui travaillent dans les abattoirs et dans les usines de transformation de charcuterie. La concentration des animaux, la recherche de productivité et la standardisation des pratiques imposent des rythmes soutenus, des tâches pénibles et une perte de sens pour les travailleuses et travailleurs. Cette réalité se traduit par une usure physique et psychologique marquée.

### Dans les élevages intensifs :

La hausse du nombre d'animaux par exploitation transforme le métier des salariés agricoles en un travail d'exécution, dans lequel la gestion des flux - plus que le soin des animaux - prend une place majeure :

- Les pratiques nécessaires à cette industrialisation – telles que la caudectomie, l'enfermement des truies en cage ou la sélection de races plus prolifiques mais plus agressives – sont vécues comme pénibles et violentes par les travailleurs, entraînant une souffrance psychologique croissante<sup>102</sup>.
- La multiplication des animaux morts dans les élevages, les maladies animales et les abattages sanitaires participent également à cette perte de sens.

### Dans les abattoirs et ateliers de découpe :

L'environnement dans les abattoirs et ateliers de découpe peut générer douleurs physiques chroniques et épuisement moral :

- Le taux d'absentéisme atteint 9,9 % dans le secteur, contre 5,2 % en moyenne en France, et grimpe à 12,3 % chez les ouvriers<sup>103</sup>, soit davantage que la moyenne nationale parmi les ouvriers (7,8 %)<sup>104</sup>.
- Les arrêts liés à des maladies professionnelles ou à des accidents du travail représentent un tiers des jours d'absence<sup>105</sup>.
- Sur le temps long, ces emplois usent les corps à tel point que certains travailleurs ne peuvent tenir jusqu'à la retraite. En 2023, 13 % des départs chez les plus de 55 ans sont le résultat de licenciements pour inaptitude<sup>106</sup>.
- Le turnover est élevé, et l'ancienneté faible, en particulier pour les postes les plus durs : les sala-



riés de l'échelon N1E1 (l'échelon le moins qualifié, représentant 14 % des effectifs) n'ont que 3 ans d'ancienneté en moyenne contre 10 en France<sup>107</sup> pour l'ensemble des entreprises.

Ces conditions dégradent l'attractivité du secteur. En Europe, mais également aux États-Unis, les abattoirs font face à de fortes difficultés de recrutement, liées aux conditions de travail très difficiles. Malgré l'automatisation croissante de certaines chaînes, la modernisation n'améliore pas nécessairement les conditions de travail : elle reste partielle, difficile à généraliser à toutes les étapes, et peut même renforcer les cadences<sup>108</sup>.

## DES PROBLÉMATIQUES FORTES EN CE QUI CONCERNE LE BIEN-ÊTRE D'ANIMAUX RÉIFIÉS<sup>109</sup> DANS DES ÉLEVAGES INDUSTRIELS

L'industrialisation de l'élevage porcin a profondément transformé la relation aux animaux : l'augmentation du nombre de porcs par exploitation réduit le temps accordé à chacun et conduit à une vision réifiée de l'animal, comme simple facteur de production<sup>110</sup>. En France, seuls 5,2 % des porcs<sup>111</sup> sont élevés sous labels de qualité, ce qui montre le caractère généralisé des systèmes intensifs sources de souffrances animales.



## Des conditions de vie standardisées et dégradées

### Des bâtiments fermés et générateurs de stress :

- 95 % des porcs sont élevés sur des sols bétonnés, sans litière, avec une exposition permanente aux émanations d'ammoniac et bien souvent sans même accès à la lumière naturelle. L'absence de matériaux manipulables adaptés (paille, enrichissements du milieu de vie optimaux) favorise l'ennui et les comportements stéréotypés<sup>112</sup>).
- L'espace est limité, avec moins de 0,7 m<sup>2</sup> par porc adulte, ce qui empêche la fuite en cas de conflits et le repos simultané de tous les animaux.

### Des truies confinées en cages :

Environ 90 % des truies allaitantes sont enfermées en cage de maternité et 85 % le sont également durant la gestation<sup>113</sup>. Ce confinement restreint leurs comportements essentiels (se tourner, marcher, construire un nid) ce qui est source de stress, frustration et inconfort permanent. Dans sa stratégie RSO<sup>114</sup>, la filière s'est néanmoins engagée à développer des alternatives pendant la gestation pour 50 % des truies à 2035.

### Une sélection génétique axée sur la productivité :

- Plus de porcelets par portée, mais un revers en termes de bien-être : fragilité sanitaire, comportements maternels diminués, agressivité accrue.
- Environ 20 % des porcelets meurent entre la naissance et le sevrage<sup>115</sup>.

- Pathologies récurrentes : 2 à 20 % des porcs et 12 % des truies boitent<sup>116</sup>.

## Des conditions de vie incompatibles avec le bien-être animal

Les systèmes intensifs empêchent l'expression des comportements fondamentaux propres à l'espèce porcine (fouissement, exploration, jeu, exercice, contact avec l'extérieur, etc). Cette impossibilité génère frustration, stress et mal-être chronique, largement documentés dans la littérature scientifique<sup>117</sup>.

Privés de ces comportements essentiels, les animaux développent fréquemment des troubles du comportement : stéréotypies (mouvements répétitifs sans but), morsures de la queue (caudophagie) ou d'oreilles, agressivité accrue, passivité excessive. Ces comportements anormaux sont des indicateurs reconnus d'un mal-être profond et prolongé.

À ces difficultés s'ajoutent des mutilations génératrices de stress et de douleurs comme la castration physique. Bien que celle-ci soit interdite à vif depuis 2022<sup>118</sup>, l'anesthésie pratiquée ne se traduit pas par des conditions satisfaisantes (tant pour des raisons techniques, de stress ou de douleur pour l'animal, que de difficultés de mise en œuvre par les éleveurs) selon les organisations de vétérinaires<sup>119</sup>.

## Une adaptation des animaux par les mutilations et restrictions

Plutôt que de modifier les conditions d'élevage pour répondre aux besoins des porcs, un cercle vicieux se met en place : on agit sur les animaux eux-mêmes, afin de les rendre « compatibles » avec ce mode d'élevage. Par exemple, la coupe de la queue (caudectomie) et le meulage des dents sont toujours pratiqués, en violation de la réglementation minimale<sup>120</sup> applicable interdisant ces pratiques en routine. Ces pratiques sont destinées à limiter les lésions dues aux morsures provoquées par le stress de leur environnement et la promiscuité entre les animaux.

Un autre exemple majeur est celui des cages de mise-bas<sup>121</sup>. La plupart des truies reproductrices y sont bloquées plusieurs semaines et à plusieurs reprises chaque année pendant une partie de leur gestation jusqu'au sevrage des porcelets. Historiquement introduites pour réduire les pertes de porcelets par écrasement, sécuriser et faciliter le travail des éleveurs et limiter l'espace nécessaire, ces cages empêchent cependant les truies d'exprimer les comportements les plus fondamentaux, comme construire un nid ou interagir pleinement avec leurs petits. Elles peuvent être

aujourd'hui considérées comme obsolètes au regard des connaissances scientifiques, qui documentent largement leurs effets négatifs sur le bien-être des truies et des porcelets. Par ailleurs, le recours aux cages a contribué à orienter la sélection génétique vers des truies de plus en plus prolifiques, au détriment de leur comportement maternel et de leur robustesse. Ce cercle vicieux illustre la logique de l'élevage intensif, à savoir, adapter les animaux aux contraintes du système plutôt que l'inverse.

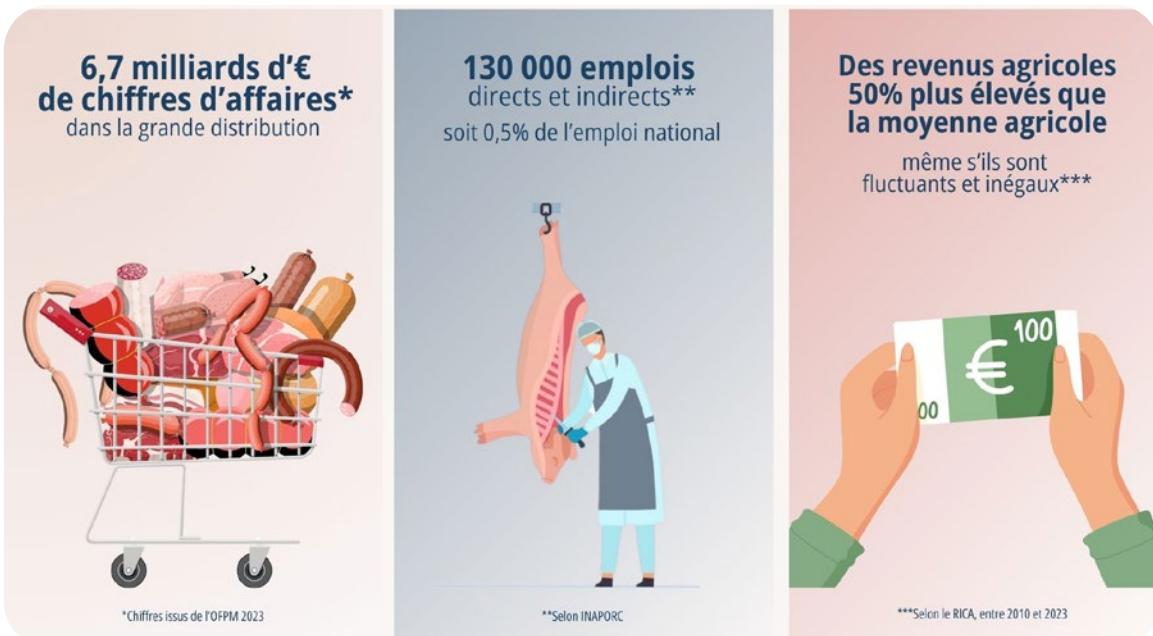
Après plusieurs décennies d'intensification des pratiques, les marges de progression de ce modèle en matière de bien-être animal sont devenues faibles du fait des contraintes économiques et génétiques structurelles qui font désormais partie intégrante du modèle<sup>122</sup>.

## DES SIGNES INQUIÉTANTS DE VULNÉRABILITÉS SOCIO-ÉCONOMIQUES

La production porcine de masse génère des coûts sociaux, tant sur la qualité de vie des citoyens que sur le plan économique. Ceux-ci sont estimés, de manière conservatrice, à environ 2 milliards d'euros pour la prise en charge des répercussions négatives sur la santé et l'environnement. À ces coûts indirects s'ajoutent des soutiens financiers plus directs dont l'objectif est de conforter la filière dans une logique productiviste, c'est-à-dire vers le maintien de volumes de production élevés. Pour les défenseurs de cette vision, c'est la garantie d'une promesse d'emplois créés et/ou sauvagardés ainsi que d'une souveraineté

préservée. Les résultats de nos travaux sont malheureusement très éloignés de ces assertions.

À première vue, la filière porcine semble florissante, générant un chiffre d'affaires important (6,7 milliards d'euros en 2021), produisant de la viande qui fait partie des produits alimentaires préférés des Français et ayant des éleveurs qui gagnent en moyenne 50 % davantage que les autres agriculteurs. Mais même d'un point de vue strictement socio-économique, ce constat nous semble à nuancer du fait des soutiens publics reçus et du fait des multiples vulnérabilités de la filière.



Selon notre traitement des données de l'OFPM<sup>208</sup>, le chiffre d'affaires de la grande distribution associé à la vente de viande porcine s'élève à 6,7 milliards d'euros en 2021. La filière porcine génère 130 000 emplois directs et indirects (de l'alimentation animale jusqu'à la distribution en proratisant la partie affectée aux porcs, selon INAPORC<sup>209</sup>). Les revenus des éleveurs porcins sont parmi les plus élevés des exploitations agricoles (50% plus élevés que la moyenne des exploitations) bien qu'ils soient fluctuants et très inégaux, selon les données du RICA pour les années 2010 à 2023, traitées par Vincent Chatellier et Laurent Piet (INRAE)<sup>210</sup>.

## RÉSULTAT INÉDIT ET MÉTHODOLOGIE

### ***La France dépense 823 millions d'euros par an pour soutenir la filière porcine***

Au terme d'une modélisation inédite<sup>123</sup>, nous estimons à 823 millions d'euros les soutiens financiers perçus par la filière en 2021<sup>124</sup>. Ce montant peut être découpé et interprété de plusieurs manières pour en comprendre les principaux déterminants :

**On peut découper ce montant total entre subventions et exonérations :**

- **429 millions de subventions directes** (à 88 % pour le maillon agricole et 12 % pour l'industrie agroalimentaire), par exemple des aides à l'hectare pour les agriculteurs ;
- **247 millions d'exonérations de cotisations sociales**, surtout dans l'industrie agroalimentaire pour 60 % de ce montant (l'abattage-découpe-transformation concentrant une main-d'œuvre précaire et faiblement rémunérée faisant l'objet, comme dans tous les secteurs d'activité français, d'exonérations de cotisations sociales afin de diminuer le coût de ces emplois) ;
- **147 millions d'exonérations fiscales**, principalement en aval (respectivement 27 % pour le maillon agricole, 37 % pour le maillon de l'industrie agroalimentaire et 35 % pour le maillon de la restauration hors domicile), qui correspondent à des exonérations ou des réductions de taxes ou d'impôts (ce qui est communément appelé des niches fiscales). Cela recoupe par exemple le taux réduit sur la TVA pour la restauration commerciale, le tarif réduit pour les gazoles dans le transport de marchandises et la réduction d'impôt au titre des dons alimentaires réalisés par la grande distribution.

On peut dégager, parmi ce montant, la part attribuée à différents maillons (55 % pour le maillon agricole et 45 % pour les autres maillons, en particulier l'industrie agroalimentaire).

On peut dégager, parmi ce montant, la part des dépenses réalisées qui concerne la Bretagne (43 %) et la part qui concerne le reste du territoire (57 %).

Pour parvenir à ces estimations, nous avons recensé les données publiques existantes et avons procédé à des modélisations en prenant l'année 2021 comme année de référence (les enveloppes évoluant peu d'une année sur l'autre). Nous avons couvert l'ensemble des maillons en prenant en compte les types de financement suivants : les soutiens budgétaires de l'Union européenne et de l'État, les exonérations de cotisations sociales et fiscales correspondant à des manques à gagner pour l'État. Nous avons distingué les maillons agricoles, de l'abattage-découpe, de la transformation, de la distribution et de la restauration hors domicile. Enfin, des proratisations ont parfois été nécessaires pour isoler la filière porcine et/ou la région Bretagne au sein de certains coûts.

Ce recensement reste non exhaustif (par exemple, il n'intègre ni les soutiens publics des agences de l'eau, ni ceux destinés au maillon de la consommation).



## LE MAILLON DE L'ABATTAGE-DÉCOUPE-TRANSFORMATION EST EN CRISE MALGRÉ DES SOUTIENS PUBLICS CONSÉQUENTS

Malgré ces soutiens financiers, la baisse du nombre d'emplois tendancielle tout au long de la filière est notable :

- En élevage, les équivalents temps plein sont passés de 105 000 en 2000 à 32 000 en 2020 (dont seulement 31 % de salariés), soit une baisse de 70 % en 20 ans<sup>125</sup>. Cette baisse résulte à la fois d'une réduction du nombre d'exploitations et d'une augmentation de la productivité du travail due à l'industrialisation croissante.
- Dans le maillon aval de la transformation de la charcuterie<sup>126</sup>, on observe une diminution de 13 % du nombre de salariés en CDI entre 1979 et 2019 (alors que la production de charcuterie augmentait de 87 %<sup>127</sup>).

Enfin, le maillon de l'abattage-découpe et de la transformation bénéficie du tiers environ de ces soutiens financiers (en grande partie liés aux 54 % des emplois de la filière concentrés dans ce maillon)<sup>128</sup>. Mais celui-ci connaît des difficultés importantes :

- Les volumes de production enregistrent un net recul, avec une baisse de 15 % des porcs abattus entre 2021 et 2023, accompagnée de fermetures de sites et d'une surcapacité persistante des abattoirs (fonctionnant seulement à 80 % de leurs capacités).
- Cette crise se double d'une dégradation des conditions économiques :
- Pour la première fois depuis 2013, le Résultat Courant Avant Impôts (RCAI) des abattoirs est négatif

(-1,7 % contre environ +1 % auparavant).<sup>129</sup>

- En 2023, 30 % des entreprises de charcuterie sont déficitaires, contre 18 % en 2021<sup>130</sup>. La marge nette est passée de 2,6 % en 2021 à 0,9 % en 2023.
- Ce contexte impacte particulièrement les petites entreprises, tandis que les grands groupes résistent mieux à la crise.
- Les causes de cette crise sont à la fois conjoncturelles et structurelles puisqu'elles concernent :
- La hausse du prix de l'énergie et des matières premières ;
- La pression accrue des grandes surfaces (représentant plus de la moitié du volume du marché au travers de leurs marques de distributeurs) et les négociations moins favorables aux transformateurs contribuent à fragiliser ce maillon, pris en étau entre les organisations de producteurs et les enseignes de la grande distribution.

Au final, ce sont donc environ 823 millions d'euros qui sont mis sur la table chaque année sans que la filière parvienne à contenir la destruction tendancielle d'emplois liée à l'intensification des pratiques (qui nécessite de moins en moins d'emplois par kilo de viande produite). Dans ce contexte, il est légitime de questionner les promesses de "souveraineté" des tenants du modèle intensif qui bénéficie de l'essentiel des soutiens publics, que ce soit du point de vue de la balance commerciale, de la résilience de la filière ou encore de sa capacité à maintenir des exploitations viables de générations en générations.

## UNE FILIÈRE QUI SE QUESTIONNE SUR SA COMPÉTITIVITÉ ET SUR SON ORIENTATION STRATÉGIQUE

La filière porcine française s'est historiquement construite sur un modèle centré majoritairement sur le marché intérieur et enregistre un taux d'auto approvisionnement en volume d'environ 103 % en 2022, assurant une autosuffisance apparente<sup>131</sup>. À la faveur des débats politiques sur la souveraineté alimentaire, l'orientation stratégique de la filière peut être questionnée puisqu'elle s'est éloignée d'un savoir-faire traditionnel, afin de produire du volume à un prix relativement peu cher pour une protéine animale. Sans pour autant devenir aussi performante sur le critère de la compétitivité-prix que d'autres pays le sont grâce

à leur moindre coût de main d'œuvre, la filière française a laissé le marché associé à une forme de terroir et de qualité aux charcuteries italienne et espagnole importées. En conséquence, le résultat de ces orientations est une balance commerciale certes excédentaire en volume de production, mais qui est déficitaire du point de vue de la valeur (en euros échangés).

**Une auto-suffisance apparente en volumes de production mais une balance commerciale structurellement déficitaire**

Le taux d'auto approvisionnement positif de la France

cache des flux croisés d'imports et d'exports, qui indiquent une dépendance à la viande importée pour fabriquer près d'un tiers de la charcuterie française<sup>132</sup>. Ces importations sont notamment liées à l'appétit des Français pour la consommation de jambon cuit, ne correspondant chez l'animal abattu qu'à une partie de celui-ci, ce qui crée une équation insoluble entre les volumes qu'il faudrait théoriquement produire pour satisfaire cet appétit et les débouchés à trouver pour valoriser les autres morceaux issus des porcs.

Surtout, la balance commerciale française est structurellement déficitaire en valeur depuis 25 ans, malgré une balance positive en volume. Ce paradoxe s'explique par la nature des échanges :

- La France exporte majoritairement des produits peu transformés, à faible valeur ajoutée (carcasses vers l'Italie, animaux vivants vers la Belgique, abats vers la Chine).
- Elle importe en revanche des produits transformés et à plus forte valeur ajoutée, comme les charcuteries, jambons secs ou crus, ainsi que des viandes désossées. Ce déficit commercial structurel en valeur se fait donc indépendamment des volumes produits ou exportés par la France.
- Cela signifie que ce ne sont pas les volumes de production qui doivent être questionnés aujourd'hui mais la valeur de ce qui est produit et transformé.
- Nos importations correspondent historiquement à des produits spécifiques à l'Italie et l'Espagne (jambon de Parme, Serrano, etc.) mais des produits moins typiques tendent à faire leur entrée en France également (par exemple de la viande désossée importée d'Espagne).

### Une course vaine au nom de la compétitivité-prix

Le discours politique français en matière de politique agricole et alimentaire a tendance à se focaliser sur la question de la compétitivité-prix, c'est-à-dire sur le coût relatif d'un produit par rapport aux produits d'autres pays. Cet indicateur met logiquement en difficulté la France puisque :

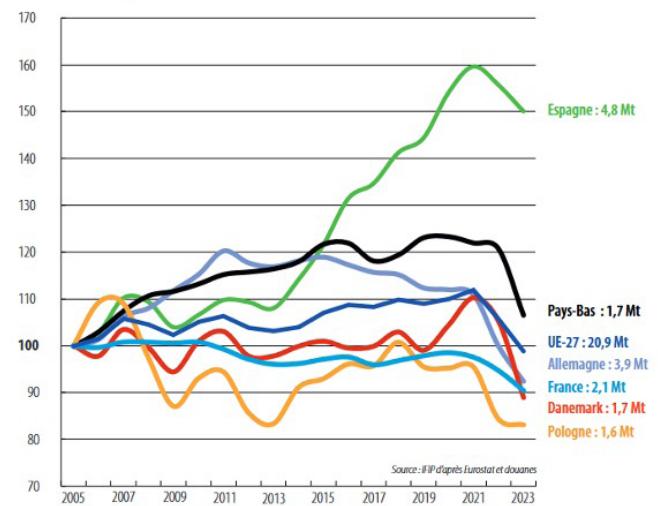
- La plupart de nos voisins a des coûts de main d'œuvre bien moindres sur le maillon de la transformation (coût horaire à 40,4 € en France, contre 24,6 € en Espagne ou 29,1 € en Italie), ce qui pénalise la compétitivité des abattoirs et des industries.
- Les abattoirs français sont de taille relativement modeste en comparaison de nos voisins européens (il y a un rapport de 2 à 3 par rapport aux leaders européens, limitant les économies d'échelle).

Néanmoins, d'autres indicateurs sont à prendre en

compte pour mesurer les performances socio-économiques d'une filière. Ainsi, le modèle français basé sur des naisseurs-engraisseurs semble plus résilient à long-terme que certains choix porteurs à court-terme chez nos voisins, comme la spécialisation du Danemark dans le naissance des porcelets et celle de l'Allemagne dans l'engraissement et la transformation afin de faire des économies d'échelle. En effet, depuis quelques années, ces deux pays connaissent des difficultés importantes (beaucoup d'abattoirs se restructurent en Allemagne et au Danemark<sup>133</sup>, ce qui engendre fermetures de sites et licenciements massifs) dans un contexte européen marqué par des baisses des volumes abattus d'environ 15 % entre 2021 et 2023 (cf. graphique ci-après).

### ÉVOLUTION DES TONNAGES PRODUITS DANS LES PRINCIPAUX PAYS DE L'UNION EUROPÉENNE, ENTRE 2005 ET 2023, INDICE 100 EN 2005, SELON IFIP 2025

En indices des tonnages, base 100 en 2005



### Des relais de croissance en Asie ? De nombreuses incertitudes sur les débouchés internationaux

- L'Asie, et en particulier la Chine, importe nos produits de dégagement, c'est-à-dire des produits qui font partie du cochon abattu mais qui ne sont pas consommés en France (abats, têtes, pieds, etc.).
- Avec la perte d'une partie de son cheptel en raison de la peste porcine, la Chine a développé les importations issues de la France, ce qui a créé un débouché intéressant. Mais la Chine est en train de reconstruire ses capacités productives.
- Enfin, la Chine ne consomme que très peu de charcuterie. C'est donc à la fois un marché potentiel à conquérir, mais aussi un pari risqué puisque cela ne correspond pas aux habitudes actuelles de consommation.

### Une filière qui s'est éloignée d'un savoir-faire artisanal, traditionnel, ancré sur des territoires et des pratiques vertueuses :

- Seulement 5,2 % de la charcuterie produite en France est sous signes officiels de qualité, selon l'IFIP.
- La charcuterie sans nitrite connaît certes une forte croissance (+400 % entre 2019 et 2024) mais les industriels n'ont pas intérêt à ce qu'elle prenne toutes les parts de marché des produits conventionnels avec nitrites afin de se ménager deux marchés distincts et segmentés, ce qui est un levier d'optimisation des marges courant pour la grande distribution.

La France s'est donc progressivement éloignée d'une spécialisation artisanale liée à la qualité ou au terroir de la viande afin de produire davantage de volumes, mais cela ne permet ni de résorber une partie incompressible de ses importations, ni d'améliorer sa balance commerciale marquée par des produits exportés à faible valeur ajoutée et des produits importés à haute valeur ajoutée. Le pays se retrouve dans un entre-deux entre des voisins beaucoup plus intensifs, d'autres fabriquant des produits paraissant plus qualitatifs et une consommation qui n'est pas en totale adéquation avec ce qui est produit en France.

En termes d'efficacité budgétaire, le modèle qui a été encouragé par les pouvoirs publics est donc questionable sur la question des emplois et de notre balance commerciale, en plus de générer des impacts qui ont un coût pour le contribuable. Qu'en est-il maintenant de la résilience de ce modèle face à différents aléas ?

## DES FRAGILITÉS MAJEURES DU FAIT DE LA DÉPENDANCE AUX MARCHÉS MONDIAUX ET DES RISQUES SANITAIRES

### Dépendance de la filière porcine aux marchés mondiaux, entraînant des performances fluctuantes

Les exploitations d'élevage porcin en France affichent des performances économiques globalement élevées avec un revenu moyen de 53 300 € sur la période 2010-2023, ce qui est bien supérieur à la moyenne agricole (35 800 €)<sup>134</sup>. Ces performances cachent néanmoins de fortes inégalités et des fragilités.

La taille des grandes exploitations les rend particulièrement vulnérables face aux aléas et fluctuations des marchés, comme en témoignent les aides de crise massives reçues en 2022. Ces exploitations restent très dépendantes des céréales, principal poste de coûts, qu'elles ne peuvent produire elles-mêmes en totalité du fait d'un manque de surfaces, limitant donc leur autonomie et leur résilience.

### Des coûts élevés et des recettes qui fluctuent selon les évolutions des marchés mondiaux, ce qui rend les performances incertaines et fragiles

L'élevage porcin est très gourmand en consommations intermédiaires. Les charges spécifiques aux animaux<sup>135</sup>, qui comprennent l'alimentation animale, représente 64,3 % des charges courantes contre

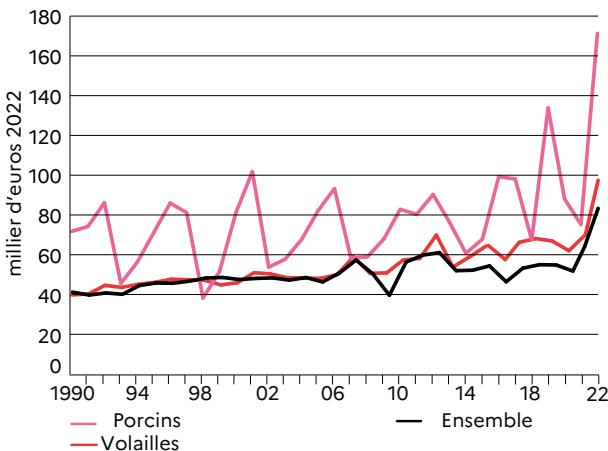
17,4 % en moyenne dans les autres filières agricoles<sup>136</sup>. En valeur absolue, ces charges annuelles atteignent environ 770 000 € par élevage, plus de trois fois la moyenne agricole (240 000 €)<sup>137</sup>.

Depuis 1990, l'élevage porcin enregistre les fluctuations les plus importantes des filières agricoles (cf figures ci-après). Ces fluctuations s'expliquent principalement par :

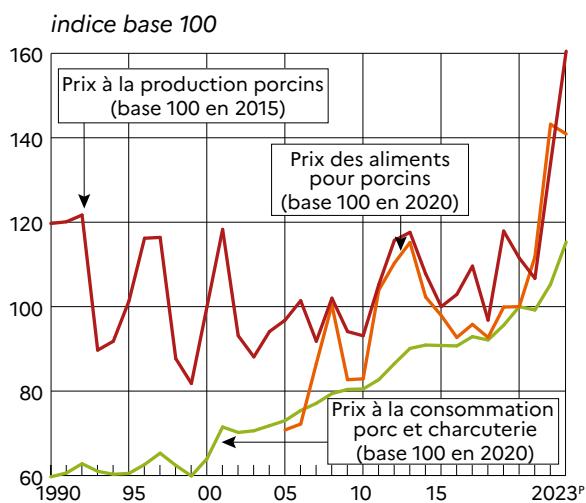
- La forte dépendance au prix des aliments pour porcs, lui-même très fluctuant, ce qui se reflète directement dans les coûts de production ;
- La dépendance de la filière à l'énergie (pour chauffer les bâtiments, pour la mécanisation des appareils et tracteurs et pour produire des engrangés de synthèse pour l'alimentation animale).
- La mondialisation et la faible régulation du marché du porc, où l'offre et la demande mondiales influencent fortement les prix domestiques. Des événements majeurs (crises économiques, embargos, épidémies telles que la Peste Porcine Africaine) ont un impact direct sur les prix et donc sur les revenus des éleveurs.

Cette situation engendre une forte vulnérabilité, exacerbée en 2022 par la hausse des prix des céréales liée à la guerre en Ukraine.

**ÉVOLUTION DE L'EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION DES DIFFÉRENTES ORIENTATIONS TECHNICO-ÉCONOMIQUES ENTRE 1990 ET 2022 SELON AGRESTE 2023<sup>138</sup> :**



**PRIX DU PORC EN SORTIE D'EXPLOITATION, PRIX DES ALIMENTS POUR PORC ET PRIX À LA CONSOMMATION DES PRODUITS ISSUS DU PORC ENTRE 1990 ET 2023<sup>139</sup> :**



**Des aides de crise pour amortir les chocs, sans réflexion pour rendre le modèle agricole plus résilient :**

Si la filière porcine avait reçu relativement peu de soutiens financiers de crise jusqu'à lors (en comparaison d'autres filières agricoles), l'année 2022 a été une année où celle-ci a reçu un soutien massif du fait :

- du plan de sauvegarde de 270 millions d'euros décidé en janvier 2022 suite au « plus fort ciseau de prix jamais subi depuis 30 ans » (hausse des charges de 27 % et baisse du prix payé aux éleveurs de -14 %)<sup>140</sup> ;
- des plans de sauvetage de la filière (improprement appelés de "résilience") consécutifs au déclenchement de la guerre en Ukraine qui a fortement perturbé les marchés.

Ainsi, en 2022, les aides de crise ont augmenté de plus de 600 % entre 2021 et 2022, atteignant en moyenne 54 000 € par exploitation<sup>141</sup>.

Cela soulève plusieurs interrogations :

- Ce recours massif à des aides d'urgence en 2022 souligne la fragilité structurelle du modèle, dépendant de soutien public pour absorber cette crise conjoncturelle. En effet, les exploitations porcines ont été les plus aidées en 2022.
- Ces aides ont contribué à des performances économiques finalement records en 2022<sup>142</sup>.
- Ces aides ont été proportionnelles à la dépendance à l'achat de céréales, ce qui signifie que non seulement elles n'ont pas été conditionnées à une transition permettant plus d'autonomie, mais qu'elles ont encouragé ce modèle vulnérable aux crises à perdurer.

## Des risques sanitaires liés à la propagation des épizooties

La filière porcine est par ailleurs très exposée aux risques épizootiques, dont la peste porcine africaine (PPA) qui a énormément fragilisé les productions d'autres pays ces dernières années<sup>143</sup> :

- En Chine, l'épizootie a, entre 2018 et 2020, entraîné la perte de près de 40 % du cheptel national<sup>144</sup>.
- En Europe de l'Est, entre 2014 et 2024, la peste porcine s'est fortement répandue avec de nombreux foyers d'infection qui se sont répandus dans les pays baltes. On estime par exemple qu'en 2019, la Bulgarie a perdu 20 % de son cheptel porcin (pour des pertes financières évaluées à 300 millions d'euros)<sup>145</sup>. En Roumanie, c'est 110 000 porcs qui ont été abattus en 2018, soit l'équivalent d'un quart du cheptel national<sup>146</sup>.

Certaines caractéristiques du modèle industriel pourraient renforcer la vulnérabilité face aux épizooties :

- La spécialisation et la très faible diversité génétique des races actuelles de porcs pourraient être des facteurs de vulnérabilité pour les animaux et font l'objet de recherche en cours<sup>147</sup> ;
- La densité élevée des animaux joue un rôle central dans la propagation d'une épizootie<sup>148</sup>, ce qui est source d'inquiétude pour certaines zones bretonnes comptant plus de 1 000 porcs par km<sup>2</sup><sup>149</sup>.

Les normes de biosécurité actuellement mises en place pourraient être efficaces à court-terme mais créer un cercle vicieux en renforçant ce modèle indus-

triel concentré et peu diversifié et en mettant fortement en péril un élevage paysan mieux réparti sur le territoire français. En effet :

- Pour faire de la prévention, le renforcement des normes de biosécurité s'est imposé, avec des modalités très industrielles.
- Ces normes impliquent des surcoûts et des investissements majeurs, qui sont difficilement supportables pour les élevages paysans et plein air, voire antagonistes avec leur modèle. Beaucoup se trouvent ainsi évincés ou contraints à cesser leur activité<sup>150</sup>.

- Un cercle vicieux s'installe : un modèle industriel, à forte densité, impose des normes qui le renforcent et marginalisent les alternatives paysannes et plein air, alors que ce modèle induit de très nombreux abattages lorsqu'un foyer de contamination est découvert sur un territoire.

Enfin, certains éleveurs plein air critiquent ces normes en arguant qu'elles sont en place afin de permettre aux éleveurs conventionnels d'exporter une partie de leur production vers l'Asie (très regardante sur les risques sanitaires liés aux importations), ce qui ne les concerne pas mais les constraint fortement.

## DE FORTS ENJEUX DE TRANSMISSIBILITÉ DE FERMES DE PLUS EN PLUS CAPITALISÉES, SORTANT D'UN ÉLEVAGE « FAMILIAL »

L'élevage porcin français, caractérisé par une intensification croissante, fait face à des enjeux majeurs de transmissibilité liés à un cercle vicieux qui s'accélère (investissements lourds, agrandissement des exploitations, concentration et apparition de « holdings »). Cela renforce les vulnérabilités décrites ci-dessus, l'éloigne d'un modèle familial à taille humaine et verrouille progressivement toute possibilité de transition.

### Le cercle vicieux d'investissements croissants au service de l'agrandissement et de la concentration

Les exploitations porcines réalisent des investissements de plus en plus élevés<sup>151</sup>, avec des immobilisations moyennes atteignant, en 2022, 500 000 € par exploitation, contre 300 000 € pour l'ensemble des productions agricoles<sup>152</sup>. Ces investissements portent majoritairement sur les bâtiments et les installations spécifiques à l'élevage de porcs, réalisés pour augmenter la capacité d'élevage et générer davantage de revenus. Ces investissements ont donc toujours pour cause ou pour conséquence l'agrandissement des exploitations (afin d'amortir les investissements réalisés). Cela crée une dynamique d'agrandissement et un cercle vicieux : plus les fermes grandissent, plus leur endettement augmente et plus elles grandissent.

### Le non-renouvellement des actifs agricoles et la financiarisation de la filière

Cette course à l'agrandissement se traduit par une concentration accrue de la production. En Bretagne, première région d'élevage porcin en France, près de

320 éleveurs gèrent au moins deux exploitations<sup>153</sup>, signe d'un rachat fréquent des fermes par d'autres acteurs déjà établis. Dans le contexte de renouvellement des générations, cela met en péril la reprise par de nouveaux porteurs de projet.

Derrière cette dynamique, la financiarisation de la filière se renforce : en 2020, la part des sociétés civiles ou commerciales dans l'élevage porcin est passée à 18 % des exploitations et 33 % du cheptel, contre respectivement 7 % et 16 % en 2000. Selon Purseigle et Hervieu, l'élevage porcin est devenu l'activité agricole la plus marquée par la présence de holdings<sup>154</sup>.

Ce recours aux capitaux privés et aux structures sociétaires traduit autant qu'il accentue la difficulté pour les jeunes concernés par une succession et les nouveaux entrants d'accéder aux très lourds investissements nécessaires, menaçant la préservation d'un élevage familial traditionnel.

Cette fuite en avant est un phénomène dangereux : elle accroît la dépendance à l'endettement, complexifie le renouvellement des exploitants, et concentre la production au détriment de la diversité des exploitations. L'agrandissement des exploitations crée des « verrouillages sociotechniques dans lesquels sont pris les agriculteurs et les agricultrices, contrignant leurs choix, augmentant leur empreinte environnementale, limitant la maîtrise de leurs outils de travail, et décourageant leurs velléités de bifurcation »<sup>155</sup>.

## ÉLÉMENTS CONCLUSIFS SUR LES COÛTS SOCIÉTAUX, LES VULNÉRABILITÉS SOCIO-ÉCONOMIQUES DE LA FILIÈRE ET LES ÉLEVAGES INDUSTRIELS CLASSÉS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)

### Coûts sociaux et vulnérabilités socio-économiques

Le modèle encouragé coûte ainsi presque 3 milliards d'euros de soutiens publics directs et indirects, au travers de subventions, d'exonérations et de prise en charge des impacts pour la santé et l'environnement. Non seulement ces sommes ne permettent pas de pallier les destructions d'emploi et de garantir un maillage territorial des outils de transformation, mais elles ne permettent pas non plus de garantir pleinement notre souveraineté alimentaire.

Enfin, ces sommes montrent également que ce modèle ne serait pas rentable si ces impacts n'étaient pas pris en charge par la collectivité. Cette conclusion interroge puisque les bénéfices (au sens large) de la filière sont concentrés (grande distribution, quelques entreprises agroalimentaires, quelques centaines d'éleveurs aisés, des emplois importants par leur concentration territoriale mais ne représentant que respectivement 2% et 1% du territoire breton et du territoire national dans sa globalité). Enfin, c'est un modèle vulnérable (du fait de ses fortes dépendances aux marchés mondiaux et du fait de son gigantisme) alors que les crises géopolitiques, sanitaires, socio-économiques et environnementales se multiplient.

### Une inquiétante fuite en avant productiviste avec la facilitation des ICPE

Pourtant, à la faveur d'une instrumentalisation des mobilisations agricoles, on assiste aujourd'hui à une fuite en avant vers ce modèle, illustré par deux reculs récents sur l'encadrement des exploitations industrielles d'élevages porcins :

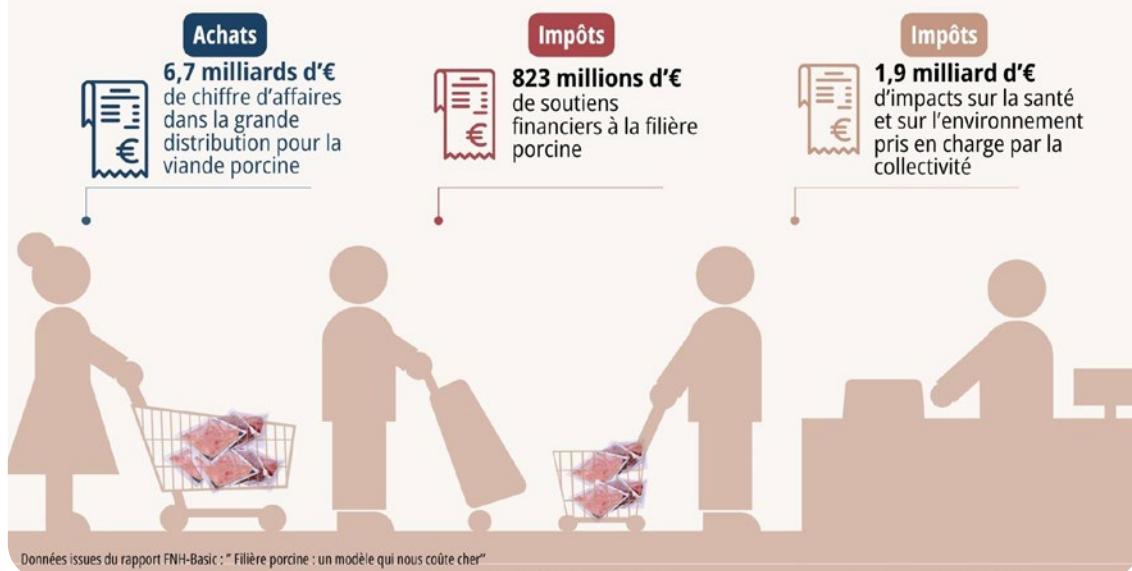
- le rehaussement par décret, en juin 2024, des seuils (en nombre d'animaux) contraignant une exploitation à procéder à une évaluation environnementale (ce seuil est passé de 2 000 à 3 000 places d'engraissement).
- l'adoption de la PPL Duplomb en juillet 2025 visant à rehausser les seuils d'autorisation environnementale pour les exploitations d'élevages (afin de faire là aussi passer les seuils de 2 000 à 3 000 places d'engraissement).

Ces deux reculs sont regrettables parce que les ICPE illustrent la concentration des impacts, des richesses et des vulnérabilités précédemment développées.

## VIANDE PORCINE : UNE FACTURE SALÉE POUR LES FRANÇAIS !



FONDATION  
POUR LA NATURE  
ET L'HOMME



### **Une fuite en avant du point de vue des revenus, des dettes contractées et de l'acceptabilité sociétale :**

Pour les ICPE soumises à autorisation, en 2023, nous estimons les revenus dégagés par associé à 237 000 euros en moyenne<sup>156</sup>. Le nombre moyen d'animaux vendus par les exploitations figurant dans cette catégorie est de 11 000 animaux<sup>157</sup>. Les exploitations élevant moins de 1 500 animaux par an génèrent 46 000 euros de revenu. Cela illustre le modèle productiviste mis en place depuis plusieurs décennies dans la filière porcine et qui consiste à ce que la richesse créée soit proportionnelle aux volumes produits plutôt que selon d'autres critères différenciants (labels, qualité, etc.).

Autrement dit, les contraintes du régime des ICPE sont régulièrement allégées<sup>158</sup>, sous prétexte des difficultés socio-économiques que celles-ci feraient porter sur les éleveurs concernés alors que leurs exploitations dégagent des revenus conséquents. Par ailleurs, ces modèles d'élevage ont des impacts pris en charge par la société alors qu'ils ne semblent pas correspondre aux préoccupations sociétales<sup>159</sup>.

Par ailleurs, ces exploitations (de plus de 2 000 animaux) sont des entreprises dont les capitaux dépassent les 1,5 millions d'euros<sup>160</sup>. Elles présentent également des niveaux d'endettement élevés : le montant des dettes de ces exploitations est 2 fois plus élevé que celui des exploitations élevant entre 450 et 2 000 animaux (et donc soumises à un enregistrement en préfecture), mais il est inférieur de 50 % à celui des exploitations élevant plus de 3 000 animaux (et donc soumises à une évaluation environnementale). Ces montants de capitaux immobilisés illustrent le phénomène précédemment décrit de verrouillage actuel du modèle d'élevage porcin vers des exploitations de plus en plus grosses et donc les difficultés futures de transmission des fermes à de nouveaux installés.

### **D'un point de vue de l'impact environnemental**

Selon nos estimations, les ICPE soumises à autorisation produisent en moyenne environ 11 000 animaux par an (soit 7 fois plus que les exploitations peu intensives<sup>161</sup>) et dépensent en moyenne 7 fois plus en consommations intermédiaires<sup>162</sup> (alimentation animale, pesticides, engrains, électricité, essence, etc.). L'alimentation animale est de loin le premier poste de dépenses de ces exploitations, ce qui engendre un impact environnemental.

L'impact environnemental de l'élevage porcin se mesure principalement à travers deux indicateurs. Le premier concerne les émissions de gaz à effet de serre (dont la moitié provient justement de la production d'alimentation animale et un tiers de la gestion des effluents liés au nombre d'animaux élevés<sup>163</sup>). Le second concerne les pressions écologiques liées à la concentration territoriale des animaux, qui engendre des flux massifs d'alimentation et d'effluents, sources de pollutions de l'eau et de l'air. Ces deux sources principales d'impacts sont donc liées au nombre d'animaux élevés et à leur concentration territoriale.

Les ICPE soumises à autorisation correspondent à ces deux problématiques environnementales du fait du nombre important d'animaux élevés dans une même exploitation. Bien que ces exploitations respectent individuellement des normes qui leur sont spécifiques, leur concentration sur le territoire breton et leur effet cumulé génèrent des flux de gaz à effet de serre et de pollution qui dépassent les capacités écologiques locales d'absorption. Selon nous, le respect individuel des normes ICPE - dont le nombre d'exploitations concernées a été régulièrement réduit et qui visent surtout à réduire le risque d'accidents industriels - ne suffit donc pas à prévenir suffisamment leur impact environnemental.

## RÉSULTAT INÉDIT ET MÉTHODOLOGIE

**Quels revenus une exploitation industrielle de porcs permet-elle de dégager ?**

Notre méthodologie inédite<sup>164</sup> permet d'estimer les revenus dégagés par les exploitations porcines selon leur taille en 2023 : 46 000 euros en moyenne pour une exploitation avec moins de 450 places d'engraissement porcin, 93 000 euros pour une exploitation avec entre 450 et 2 000 places d'engraissement porcin, 237 000 euros pour une exploitation de plus de 2 000 places d'engraissement porcin. C'est cette dernière catégorie d'exploitation qui a été facilitée par la PPL Duplomb.

Pour parvenir à ces résultats, nous avons utilisé les données du Réseau d'information comptable agricole (RICA) qui recueille chaque année des données sur un large échantillon d'exploitations agricoles françaises. Cela nous a permis de créer des typologies d'exploitations pour mieux comprendre les performances économiques des Installations porcines Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE),

Nous avons d'abord classé les exploitations porcines selon leur métier, grâce à une méthodologie développée par l'IDDR. La modélisation ne concerne que des exploitations de naisseurs-engraisseurs

et d'engraisseurs et les porcelets et truies ne sont pas considérés dans notre modélisation lorsque nous indiquons le nombre de porcs vendus par an.

Ensuite, nous avons relié les exploitations aux différentes catégories ICPE (qui dépendent du nombre de places présentes pour l'engraissement) à partir d'un proxy (le nombre total de porcs gras vendus par an). Pour cela, nous avons divisé le nombre de porcs gras vendus par an au nombre moyen de rotations (= 3,4 cycles par an, sur la base d'un engrissement sur une durée de 3,5 mois). Ensuite, ce résultat a été utilisé pour classer les exploitations selon la classification ICPE (une exploitation est soumise à déclaration en-dessous de 450 porcs à l'engrais, puis à enregistrement entre 450 et 2 000, puis à autorisation au-dessus de 2 000 porcs à l'engrais).

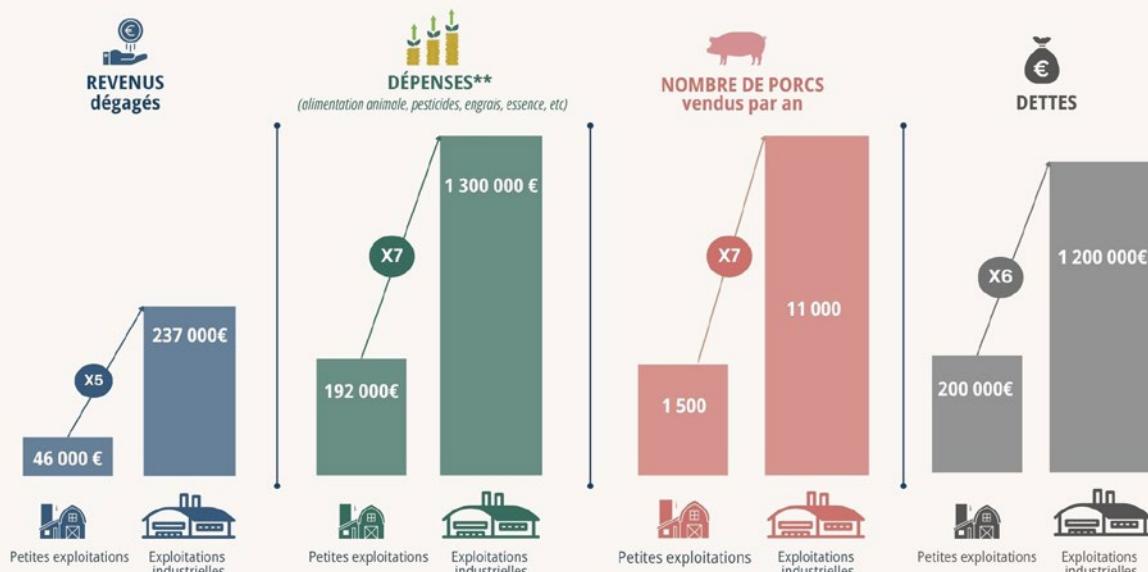
L'ensemble du travail (catégorisation, calculs, extrapolations) a été réalisé avec le logiciel R, en partant des données individuelles anonymisées du RICA et en appliquant les coefficients d'extrapolation proposés afin de représenter toutes les exploitations françaises.

## ÉLEVAGES PORCINS, QUELLES DIFFÉRENCES SELON LA TAILLE DES EXPLOITATIONS\* ?

\*En 2023 d'après les données BASIC-RICA et selon deux types d'exploitations ICPE : avec moins de 450 places d'engraissement et avec plus de 2 000 places d'engraissement  
 \*\*En charges d'approvisionnement



FONDATION  
POUR LA NATURE  
ET L'HOMME





# feuille de route

## PLUSIEURS TRAJECTOIRES SUR LA TABLE

La filière porcine est à un carrefour entre différents enjeux et revendications. D'un côté, certains représentants de la filière et une partie du personnel politique appellent à intensifier et agrandir davantage les exploitations et les abattoirs. De l'autre, la société civile, certaines organisations paysannes et une autre partie du personnel politique soutiennent une restructuration majeure des exploitations et de la filière

dans son ensemble, en faveur d'un modèle agroécologique. Ces derniers considèrent que répondre aux enjeux environnementaux et de répartition équitable de la valeur ne pourra se faire dans le cadre industriel actuel. Nous présentons, ci-après, un éclairage sur les différentes trajectoires envisagées par ces acteurs et leurs conséquences socio-économiques et environnementales.

### UNE TRAJECTOIRE TENDANCIELLE AVEC UN RISQUE DE DÉRIVE PRODUCTIVISTE

#### Une trajectoire tendancielle sans impulsion politique

Cette trajectoire correspond à une inertie en termes de politiques publiques : aucun arbitrage en faveur d'une transition agroécologique ni d'une accélération productiviste. Le résultat est que la dynamique existante de concentration, d'intensification et de spécialisation des exploitations se poursuit à son rythme tendanciel. Selon l'IDDR, qui a modélisé les caractéristiques de cette trajectoire si l'on se projette jusqu'à 2035<sup>165</sup>, cela se traduirait par :

- Une baisse modérée de la production porcine et une consommation de viande qui reculerait peu, ce qui réduirait le taux d'auto approvisionnement global.
- La concentration des acteurs de l'amont (avec une baisse de 2/3 des fermes porcines du fait des difficultés de transmission, exposées précédemment) et la concentration des acteurs de la transformation, impliquant une érosion continue des emplois de la filière (baisse de 17% des emplois pour le maillon de l'abattage-découpe, soit 2 550 emplois, et 400 millions d'euros d'actifs échoués<sup>166</sup> pour ce maillon).

- Malgré la baisse de la production porcine (-6,5%), les impacts environnementaux de ce modèle resteraient préoccupants du fait d'une concentration accélérée des exploitations et des cheptels, sources de pressions écologiques sur les milieux.

#### Un risque de dérive productiviste

Au nom d'un objectif de compétitivité, certains acteurs réclament une autre trajectoire, prenant un tournant productiviste. Ainsi, de nombreux discours appellent à cette accélération en citant comme exemple les exploitations porcines et les abattoirs danois et allemands (dont le nombre d'animaux élevés et abattus est sans commune mesure avec les nôtres<sup>167</sup>), grâce aux stratégies adoptées par ces deux pays au début des années 2000.

Cette trajectoire passerait par des choix politiques assumés d'augmenter la productivité grâce à une modernisation et une automatisation massive des exploitations et des abattoirs, et *in fine* à un effondrement du nombre d'exploitations et d'emplois.

Les exemples allemand et danois illustrent les conséquences possibles d'une telle trajectoire. Ces deux pays se sont réparti une forme de division du travail

européenne, performante à court terme pour gagner en productivité et en compétitivité mais périlleuse à long-terme. En effet, leur compétitivité sectorielle ne repose plus sur la maîtrise complète de la chaîne de valeur mais sur la spécialisation ciblée de chaque pays selon son avantage comparatif. Ce dernier peut être schématisé ainsi : le Danemark sur le naissance à l'amont agricole, l'Allemagne sur l'engraissement et la transformation en aval.

Le Danemark a ainsi contourné son handicap de compétitivité-coût (du fait de salaires plus élevés que dans d'autres pays) en opérant un repositionnement stratégique sur la chaîne de valeur et en misant sur la réalisation d'économies d'échelle :

- Le pays a choisi un modèle d'élevage intensif très spécialisé sur la production de porcelets (segment moins exposé aux coûts salariaux que l'abattage-transformation), qu'il a massivement développé pour l'exportation. Entre 2000 et 2023, les exportations de porcelets danois sont ainsi passées de 2 à près de 15 millions de têtes, dont les deux tiers destinés à être engrangés puis abattus en Allemagne et destinés à la Pologne (quand la France n'en exportait que 6 346 en 2023)<sup>168</sup>.
- **Cette performance s'appuie sur une concentration spectaculaire : le nombre d'exploitations a chuté de 70% entre 2000 et 2010<sup>169</sup>** (les élevages danois comptent en moyenne aujourd'hui 5 862 porcs, contre 2 072 en France<sup>170</sup>)
- Dans le même temps, les outils d'abattage-découpe se sont modernisés, concentrés et automatisés, réduisant encore le recours à la main-d'œuvre : **un tiers des sites d'abattage a fermé entre 2010 et 2020, entraînant la disparition de 25% des emplois<sup>171</sup>.**

À l'inverse du Danemark, l'Allemagne a misé sur une stratégie de spécialisation dans l'engraissement et dans la transformation en ayant massivement recours à une main-d'œuvre détachée, moins coûteuse et plus flexible, venue d'Europe de l'Est :

- Entre 1999 et 2014, le nombre d'emplois soumis à cotisations sociales dans la transformation a reculé de 23%, remplacés par une main-d'œuvre plus précaire<sup>172</sup>.
- L'Allemagne s'est ainsi spécialisée dans l'engraissement et l'abattage, en important massivement des porcelets produits au Danemark et aux Pays-Bas pour les transformer localement.

## DES TRAJECTOIRES ALTERNATIVES ET AGROÉCOLOGIQUES

A contrario, des horizons agroécologiques existent et dessinent une autre trajectoire conciliant durabilité sociale et environnementale. Cela nécessite d'assumer une baisse de la production et de la consommation de viande de porc, au nom de la transition environnementale et de la santé publique. Plusieurs scénarios de prospective agroécologiques comportent aujourd'hui<sup>173</sup> ces caractéristiques (l'Ademe prévoit pour 2050 une évolution de la consommation s'élevant à entre -13% et -75% et une évolution de la production s'élevant à entre -39 et -82%) et la prochaine Stratégie Nationale Bas Carbone français (SNBC) devrait également l'évoquer (prévoyant d'ores et déjà une baisse de la production de 10% à horizon 2030)<sup>174</sup>. L'institut technique de la filière (IFIP) modélise, quant à lui, une baisse d'à minima 20% de la consommation et de 28% de la production pour s'inscrire dans les objectifs carbone français (en plus d'une optimisation des pratiques)<sup>175</sup>.

Ces scénarios, dont les curseurs de baisse de la production porcine vont être plus ou moins élevés selon les critères utilisés<sup>176</sup>, ne posent en revanche pas la question des conséquences socio-économiques de ces évolutions.

Dans une récente publication au sein du *Journal of Agricultural Economics*<sup>177</sup>, trois chercheurs ont réalisé cet exercice, dont nous souhaitons ici prolonger les résultats. À partir d'une baisse de la production porcine de 36% afin de réduire l'empreinte environnementale de la production, deux trajectoires ont été modélisées (cf. ci-après) :

### Un scénario « *high ambition* » qui propose une nouvelle répartition territoriale de l'élevage

Ce scénario concentre ses efforts de réduction sur l'Ouest de la France (en particulier la Bretagne), territoire particulièrement marqué par les conséquences environnementales de la filière. Les conséquences en termes d'emploi sont ainsi plus importantes pour l'Ouest (-73% d'emplois), tandis que des emplois sont créés dans d'autres régions (entre +56% et +137%) afin de revenir à un modèle d'exploitations porcines à taille humaine et diversifiées (production porcine complémentaire d'autres productions animales et végétales). **Le bilan global en pertes d'emplois est de -26% pour le secteur abattage-découpe (soit 3 900 emplois). Le montant des actifs échoués correspondants a également été calculé et est estimé à un milliard d'euros.**

## Un scénario « *no relocation* » qui maintient les spécialisations géographiques territoriales

Ce scénario impulse également une transition plus écologique (en réduisant les volumes de production et de consommation) mais en répartissant l'effort de réduction sur tout le territoire français, consentant ainsi à ce que le territoire breton conserve une certaine spécialisation dans l'élevage et la transformation de porcs. Les baisses d'emplois sont alors également réparties sur l'ensemble du territoire : **-36% en moyenne, soit l'équivalent de 5 400 emplois pour le maillon abattage-découpe.** Dans le détail, il se répartit en : -36% dans l'Ouest et entre -35 à -37% sur le reste du territoire.

Selon nous, ces deux scénarios doivent servir de boussole pour l'élaboration de politiques publiques de transition. D'autres scénarios intermédiaires auraient pu être modélisés et seraient sûrement à retenir afin de parvenir à trouver un curseur équilibré entre impératif environnemental et impératif social. D'un point de vue socio-économique, le premier scénario fragilise le tissu dense d'emplois dans le Grand Ouest, le second paraît plus réaliste et acceptable d'un point de vue social, puisqu'il ne concentre pas les pertes d'emplois dans un territoire donné. D'un point de vue environnemental, le premier présente une plus forte réduction de la densité des productions porcines et une plus grande diversification des activités agricoles dans les territoires français afin de réduire la pression exercée sur les écosystèmes.

Sur cette base de discussion, un débat public éclairé pourrait avoir lieu, en particulier sur le potentiel d'emplois détruits/préservés :

- Le potentiel de destructions d'emplois dans le second scénario ("no relocation") est supérieur à celui d'un scénario tendanciel de *statu quo*, mais se rapproche d'une trajectoire productiviste (à l'instar des modèles danois et allemand).
- Les estimations présentées des deux scénarios agroécologiques prennent en compte les emplois créés grâce à des modes de production et de transformation moins intensifs dans la filière porcine, mais ne prennent pas en compte la création d'emplois grâce à d'autres filières (végétales par exemple). Ainsi, l'IDDR<sup>178</sup> avait précédemment estimé que le développement d'une filière légumineuses, atteignant les objectifs de surface en France, pourrait créer 948 emplois (qui ont été rehaussés depuis).
- Cette trajectoire n'inclut pas une remise à plat du partage de la valeur entre maillons de la filière qui pourrait permettre de réduire d'autant plus les cadences dans l'industrie agroalimentaires (sources de conditions de travail difficiles) et donc de réduire davantage le nombre d'emplois perdus dans ces deux scénarios. Ces chiffres constituent donc des ordres de grandeur sectoriels, pas un bilan global d'emplois pour la Bretagne ou la France.



## En conclusion

D'un point de vue strictement socio-économique, l'avenir de la filière porcine repose sur un choix crucial : faut-il continuer à laisser disparaître les fermes de taille moyenne, ou organiser la transition de manière que ce soient les exploitations les plus volumineuses et impactantes qui réduisent progressivement leur activité et/ou s'engagent dans une transition agroécologique ?

Malgré une perte d'emplois moins importante, la trajectoire tendancielle ne semble pas non plus viable à long-terme, avec une concentration des exploitations et des abattoirs, renforçant les pressions environnementales, en particulier dans le Grand-Ouest.

La trajectoire productiviste est incompatible avec les limites planétaires, en plus d'être socialement injuste et économiquement fragile sur le long-terme. Elle est en train d'être infléchie dans les principaux pays qui l'ont empruntée en Europe.

Face à ce constat, nous prônons une trajectoire agroécologique. Les scénarios associés à cette dynamique<sup>179</sup> semblent les plus crédibles, en répondant aux enjeux environnementaux et socio-économiques. Il est donc dans l'intérêt collectif de les mettre en débat afin d'alimenter une planification coconstruite avec l'ensemble des acteurs économiques de la filière.

VISUALISATION RÉCAPITULATIVE DES DIFFÉRENTS IMPACTS DES TRAJECTOIRES POSSIBLES POUR LA FILIÈRE PORCINE.	Poursuite d'une intensification et industrialisation de la filière		Infléchissement de la filière en faveur d'une transition agroécologique	
	En laissant faire la trajectoire tendancielle	En accélérant la fuite en avant productiviste	Vers une trajectoire de répartition territoriale de l'élevage	En conservant les spécialisations géographiques
Volumes de viande porcine produits	⬇	↗	⬇ ⬇	⬇ ⬇
Impacts ressentis sur l'emploi territorial	⬇	⬇ ⬇ ⬇	⬇ ⬇	⬇
Pollution des eaux, de l'air et émissions de gaz à effet de serre	↗	↗ ↗	⬇ ⬇	⬇
Impacts sur la santé (diabète, cancer, maladies respiratoires, etc.)	↗	↗ ↗	⬇ ⬇	⬇ ⬇

Ce tableau synthétise les quatre trajectoires décrites ci-avant. La première, tendancielle, prolonge les dynamiques actuelles et entraînerait des impacts négatifs similaires à ceux déjà observés pour la filière. La deuxième, productiviste, viserait à maintenir ou accroître les volumes produits en intensifiant la production et la transformation, au détriment de l'emploi, de l'environnement et de la santé. Les deux dernières trajectoires assument une réduction des volumes produits par nécessité écologique mais ne répartissent pas l'effort de la même manière sur le territoire. La première met l'accent sur la reterritorialisation des élevages pour des raisons écologiques, au prix d'un impact négatif important sur l'emploi local en Bretagne. La seconde opte pour une déconcentration géographique plus limitée de l'élevage, réduisant un peu moins les pressions environnementales sur les écosystèmes bretons mais atténuant l'impact social de la transition.

## *Vers un revirement écologique des pays européens les plus productivistes ?*

Parmi nos voisins européens ayant une production porcine majeure, nombreux sont ceux ayant impulsé une transition écologique de ce secteur (le Danemark, les Pays-Bas, la Belgique et et dans une moindre mesure l'Allemagne). Selon les pays, celles-ci peuvent consister en de nouvelles réglementations (et en leur application plus stricte), en un accompagnement financier à la transition, à la cessation d'activité et voire même à une forme de quotas régionaux d'élevage. Les politiques publiques menées aux Pays-Bas à partir de 2019 - sous la pression juridique pour protéger les zones Natura 2000 - ont eu une couverture médiatique importante du fait des tensions générées avec le monde agricole ayant conduit à nommer un médiateur en 2022 pour apaiser les tensions dans le pays<sup>211</sup>. Mais d'autres exemples illustrent le revirement en cours. Les exemples allemands et danois - moins connus du débat public français - sont développés ci-après, que ce soit au travers de leurs fragilités socio-économiques ou environnementales.

### **La fragilité socio-économique de l'Allemagne et du Danemark :**

- **Le Danemark est certes compétitif à l'export mais il a fortement accru sa dépendance aux marchés extérieurs (il exporte 88% de sa production et importe 51% de sa consommation), ce qui rend la filière beaucoup plus vulnérable aux crises (les abattages ont ainsi diminué de 20% entre 2022 et 2023, contre seulement 5% en France, à la suite de la baisse récente et brutale des importations chinoises). Ces réductions ont généré des restructurations majeures dans le secteur<sup>212</sup> avec de lourds impacts sociaux.**
- **Quant à l'Allemagne, une loi nationale de 2021 (interdisant le recours à la sous-traitance et à l'intérim pour l'abattage et la transformation de la viande) met la filière en difficulté. Cette mesure remet profondément en cause le modèle allemand reposant sur les travailleurs détachés fournis par des sociétés intermédiaires : précédemment, jusqu'à 90% de la main-d'œuvre dans certains établissements provenait de travailleurs détachés venus principalement d'Europe de l'Est avec des salaires bien inférieurs à ceux des salariés allemands<sup>213</sup>.**
- **Pour les deux pays étudiés, leur choix s'est accompagné des impacts sociaux précédemment décrits (forte disparition d'emplois, concentration favorisant les grands groupes) et constitue un modèle incompatible avec le renouvellement de générations d'éleveurs sur des exploitations familiales.**

### **La fragilité environnementale, source d'un revirement majeur**

Dans certaines régions du Danemark et de l'Allemagne, du fait de l'élevage intensif, les taux d'émissions d'ammoniac et de nitrates sont particulièrement problématiques. Cette sursaturation illustre une pression environnementale forte, avec un impact majeur sur la qualité de l'air et des eaux.

Ne pouvant plus l'ignorer, le Danemark semble aujourd'hui revenir en arrière et assumer des politiques publiques menant à réduire et transformer sa production porcine afin de pallier l'eutrophisation de ses côtes maritimes. Au terme de plusieurs mois de négociations entre le gouvernement, le monde agricole et les ONGs environnementales, le pays a mis en place des politiques publiques historiques pour prendre davantage en compte les enjeux environnementaux et de bien-être animal. Les principaux leviers mis en place concernent avant tout les filières bovines et porcines.

Ils consistent en :

- Une taxe carbone sur la viande à partir de 2030, avec des exonérations prévues pour les modes de production durables<sup>214</sup> ;
- Un accompagnement financier grâce aux recettes de cette taxe et un plan de 5,8 milliards d'euros pour accompagner les exploitations : rachat d'exploitations pour lutter contre les fuites d'azote, programme de reboisement de 15% de la surface agricole du pays, etc. ;
- Des politiques alimentaires ambitieuses : le ministère de l'Agriculture, de la pêche et de l'alimentation danois a publié le *Danish Action Plan for Plant-based foods*<sup>215</sup> doté de 84 millions d'euros par an (de 2023 à 2030) afin d'accélérer la végétalisation des assiettes. Ce plan a pour objectif de renforcer la chaîne de valeur des protéines végétales du champ à l'assiette, en présentant ces nouveaux débouchés comme une opportunité économique pour les acteurs agricoles et agroalimentaires. Au niveau agricole, 50% des financements iront à des projets en agriculture biologique et diversifiée. Au niveau des filières, des réseaux d'échanges et de coopération sont soutenus (start up et acteurs de la transformation, éducation à l'alimentation, formation à la cuisine plus végétale, transformation de toute la restauration collective, etc.).
- Des objectifs chiffrés annuels de baisse des émissions d'azote ont été fixés afin de préserver la qualité de l'eau et les fjords danois ;
- La création d'un ministère de la "tripartite verte" (en référence à l'accord passé entre syndicats, société civile et gouvernement) et l'instauration de 23 comités locaux en régions chargés de suivre les plans de réaménagement du territoire.

Enfin, le Danemark comme l'Allemagne sont marqués par de fortes attentes sociétales en matière de bien-être animal, qui ont largement façonné leurs politiques publiques. Ils ont instauré des systèmes reconnus de labellisation des produits fondés sur des critères de bien-être animal, tandis que le Danemark progresse vers la suppression progressive des cages de mise bas et la limitation de la coupe des queues dans les élevages porcins.

Ainsi, les politiques publiques mises en place dans ces pays, sans être évidemment irréprochables, montrent qu'il n'est pas souhaitable de persister dans le non-respect des directives européennes (sur les nitrates notamment) et qu'il est au contraire possible d'impulser des transitions ambitieuses et sources d'inspiration pour d'autres pays. Des leçons peuvent être tirées de ces exemples : l'importance d'anticiper les évolutions nécessaires sans attendre que la pression environnementale et juridique soit trop forte, l'accompagnement des éleveurs, les concertations avec le monde agricole pour l'acceptabilité des mesures et l'importance d'une approche transversale allant jusqu'aux évolutions alimentaires.

# VERS UNE PLANIFICATION DE LA TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE

## VERS UN PLAN LUCIDE ET CRÉDIBLE POUR PRENDRE EN COMPTE LA QUESTION DES EMPLOIS DANS LA TRANSITION

A la lumière du précédent chapitre, le statu quo entraîne d'ores et déjà une perte importante d'emplois et les métiers de l'abattage-découpe-transformation sont parmi les plus pénibles et précaires du marché du travail. La question centrale n'est donc pas "faut-il opérer cette transition ?", mais "comment l'organiser pour qu'elle soit socialement acceptable et porteuse d'avenir ?".

Selon nous, cette transition doit faire l'objet d'une planification progressive, territorialisée et coconstruite avec toutes les parties prenantes. C'est la garantie d'une transition juste et démocratique autour d'une montée en gamme permise par un partage de la valeur équitable et une orientation vers le "moins et mieux" de consommation de viande porcine. Cette évolution de la consommation permettrait d'augmenter la capacité financière des ménages pour acheter une viande plus qualitative et un peu plus chère, tout en permettant le développement de filières porcines agroécologiques et une relocalisation des protéines végétales pour la consommation animale et humaine.

### Anticiper une transition de la filière

À l'heure actuelle, il n'existe aucune véritable planification pour maintenir les emplois de la filière porcine et opérer un virage agroécologique. Les fermetures d'exploitations, la concentration industrielle et l'automatisation engendrent des suppressions d'emplois, qui se font sans anticipation ni accompagnement (alors que d'autres secteurs comme celui des mines ou de la sidérurgie ont connu des plans de désindustrialisation par le passé, certes insuffisants mais ayant largement amortis les impacts sociaux du déclin de ces secteurs industriels<sup>180</sup>). En revanche, une transition agroécologique pensée, concertée et territorialisée permettrait d'accompagner la reconversion et la montée en compétences des travailleurs impactés, de favoriser des passerelles vers des filières agricoles et agroalimentaires durables, de soutenir un rééquilibrage géographique de l'activité économique, en renforçant la résilience régionale.

Par ailleurs, il est nécessaire de souligner que les emplois du secteur porcin sont des postes extrêmement pénibles et peu attractifs, avec des taux d'accidents et de maladies professionnelles fréquents, un absentéisme deux fois supérieur à la moyenne industrielle et une précarité marquée, illustrée par un recours important à l'intérim, qui représente 10% en moyenne des effectifs (cachant des disparités fortes)<sup>181</sup>.

### Développer des débouchés porcins de qualité

La transition du secteur implique une montée en gamme des produits et en particulier un développement du mode de production biologique. Côtés débouchés, celle-ci semble possible autour de trois leviers. Les deux premiers concernent les marges de la grande distribution et consistent à ce qu'elle consent à réduire ses marges moyennes à l'échelle du rayon charcuterie dans son ensemble (particulièrement importantes comme exposé précédemment) et à ce qu'elle fasse évoluer les critères retenus sur les taux de marges pratiqués entre différents produits au sein du rayon charcuterie (en évitant les surmarges sur les produits plus sains et plus durables par exemple). Enfin, du côté des actes d'achat, il est nécessaire que les consommateurs consentant à payer davantage pour plus de qualité s'orientent vers des produits agroécologiques français plutôt que vers des produits importés sans garantie de durabilité. En effet, le relevé de prix détaillé ci-après montre qu'il y a de la place pour des produits français de meilleure qualité (organoleptique, en matière de santé ou de mode de production agroécologique)<sup>182</sup>.



De manière générale, le rayon charcuterie présente une forte segmentation qui conduit à des écarts de prix importants entre gammes :

- Autour de 10€/kg pour un jambon cuit premier prix (parfois origine UE)
- Autour de 12-13€/kg pour des jambons de marque nationale (dont l'origine n'est pas toujours spécifiée)
- Autour de 18€ pour des références de marques nationales réduites en sel ou sans nitrites de conservation, et plus de 20€/kg pour le rayon produits frais traditionnel<sup>183</sup>.
- Plus de 40 €/kg pour du jambon cuit italien.
- Une demande existe donc pour des produits avec des allégations supérieures en matière de santé et de qualité.

Concernant les prix aujourd'hui les plus élevés, ceux-ci sont constatés pour des jambons rattachés dans l'imaginaire culturel au terroir italien ou espagnol (et issus de ces pays). Ces produits se vendent autour de 40 €/kg pour le jambon cuit et parfois plus de 100 €/kg pour le jambon cru<sup>184</sup>. Cela signifie qu'au-delà de l'image de "produit du quotidien" (questionnable au vu des impacts sur la santé d'une consommation importante de ces produits) à bas coût, il existe un consentement à payer des consommateurs pour des produits plus chers consommés moins fréquemment. Ainsi, la part des marques italiennes représente entre 3 et 6% de l'offre de jambon cuit dans notre relevé de prix et entre 20% et 50% pour les jambons crus et les charcuteries tranchées. Il est regrettable qu'en l'état actuel, ce consentement à payer ne soutient pas toujours la production française alors que la filière française pourrait soutenir des produits plus diversifiés, au service de filières plus durables et créatrices d'emplois<sup>185</sup> plutôt qu'une charcuterie standardisée de moyenne gamme.

Enfin, concernant l'offre bio en particulier, peu développée en jambon (les références bio constituant entre 2 et 5% de l'offre en drive<sup>186</sup>), plusieurs marges de manœuvre existent :

- On constate des disparités entre distributeurs, ce qui montre qu'ils peuvent appliquer des stratégies d'approvisionnement et de marges différentes. Par exemple, Coopérative U a souhaité soutenir le jambon bio et propose donc une référence à prix coûtant autour de 25€/kg. Ce prix est permis grâce aux contrats tripartites mis en place avec les producteurs, en restreignant les marges pratiquées sur ce produit et en ayant en contrepartie des marges plus importantes sur d'autres produits. Ce jambon bio à prix coûtant nous donne une estima-

tion des marges nettes qui peuvent être réalisées sur des jambons bio qui ne sont pas à prix coûtant (c'est-à-dire au-dessus de 24,79 euros au kilo).

- On constate de grandes disparités au sein même des magasins. Par exemple dans un même drive<sup>187</sup>, nous avons relevé des prix de références bio allant de 24,79€/kg (MDD à prix coûtant, donc sans marge nette distributeur) à 55,67€/kg (marque nationale, conditionnement petit format : 2 tranches). La différence de prix au kilo augmente de 30 à 40% pour une même référence en fonction du format (format 4 tranches ou 2 tranches par exemple).

Nous considérons donc qu'il existe une vraie marge de manœuvre pour augmenter l'offre de jambon bio à des prix raisonnables dans la grande distribution, que ce soit d'une part par l'adoption de stratégies différentes sur les marges et la modulation des prix pour différentes références permettant de rendre ces produits plus accessibles ou d'autre part par l'orientation des consommateurs consentant à payer davantage vers des produits biologiques français.

## Développer d'autres filières d'avenir

En Bretagne, la filière porcine représente moins de 2% de l'emploi régional<sup>188</sup>. Ce chiffre peut paraître peu élevé mais il s'agit en réalité d'un ordre de grandeur conséquent. Le volume d'emplois lié à cette filière doit donc être pris en compte avec attention et faire l'objet d'une politique spécifique afin de diversifier les secteurs d'activité au niveau du territoire. Correctement pilotée, la transition permettrait de créer des emplois dans des filières d'avenir afin de compenser les emplois perdus lors de la transition de la filière. Nous identifions trois axes principaux d'activités à structurer au travers de :

- L'adaptation aux changements climatiques grâce à des expérimentations locales de cultures moins répandues (telles que le soja ou la patate douce), d'ores et déjà conduites par la Chambre d'agriculture régionale des agrobiologistes (programme ASAP). Cet axe s'inscrit dans la nécessité de réfléchir à l'adaptation de l'élevage, fortement dépendant du maïs qui nécessite beaucoup d'eau pendant l'été et les sécheresses estivales.
- Les cultures de protéines végétales que ce soit pour l'alimentation animale (en remplacement du soja déforestant conformément aux objectifs de réduire de moitié nos importations de soja à 2030) ou pour l'alimentation humaine, insuffisamment riche en légumineuses en France (pois chiches, len-

tilles, haricots, soja). Ces cultures sont encore marginales dans la région bretonne (environ 1% des surfaces<sup>189</sup>), mais sont en croissance, portées par des initiatives collectives telles que le programme Leg'Alim (visant à créer une filière locale et durable de légumineuses dans le Grand Ouest)<sup>190</sup>.

- Le développement d'outils de transformation industrielle de protéines végétales (dont il est prévu une hausse de 43% de la demande d'ici 2030 du fait des transitions alimentaires nécessaires et en cours<sup>191</sup>), soutenu par le plan d'investissement France 2030 (120 millions d'euros dédiés), des start up prometteuses et des entreprises majeures (que ce soit des acteurs historiques de la transformation porcine comme Fleury Michon ou Hénaff qui développent des gammes végétales ou des groupes installés dans ce domaine comme le consortium Protéines France, le groupe Tereos et sa marque Epi&Co, devenue Ensemble, ou encore le groupe Roquette<sup>192</sup>).

Ces pistes, bien qu'encore en développement, bénéficient déjà de financements publics et privés, et de partenariats entre entreprises, monde de la recherche, monde agricole et institutions publiques. Elles s'inscrivent dans la continuité des politiques publiques mises en œuvre ces dernières années autour du plan protéines végétales (afin de développer la production à destination des animaux et des humains), dans l'actualisation à la hausse d'un objectif de développement des surfaces en légumineuses dans la récente Loi d'Orientation Agricole (pour atteindre 10% des surfaces agricoles en 2030) et sont complémentaires avec les orientations de la Stratégie Nationale Alimentation Nutrition Climat (SNANC) pour une moindre consommation de viande.

Ces pistes font donc l'objet de politiques publiques à part entière qu'il s'agit de renforcer. Elles permettent aussi d'entrevoir un possible repositionnement stratégique du grand Ouest pour s'adapter au changement climatique et répondre à la nécessité de développer des filières de légumineuses du champ à l'assiette.



# RECOMMANDATIONS : OBJECTIFS, ÉTAPES ET PROPOSITIONS DE POLITIQUES PUBLIQUES

## LES GRANDS OBJECTIFS

En préambule, rappelons que plusieurs pays européens ont adopté des politiques publiques environnementales ambitieuses ces dernières années sur la production agricole porcine (cf pX). La France pourrait donc s'inscrire dans ce mouvement afin d'organiser la transition du secteur, notamment en préservant un élevage porcin à taille humaine qui est aujourd'hui insuffisamment soutenu.

Nous proposons une planification en plusieurs étapes et pensons qu'une date butoir à 2040 est un horizon raisonnable, le temps d'accompagner raisonnablement les changements structurels nécessaires à une transition agroécologique ambitieuse. Cette planification doit être très progressive et partir d'abord de la consommation et de la création de débouchés, tout en proposant de réorienter progressivement les financements publics. Dans un second temps seulement, l'amont agricole doit être ciblé. En effet, il est nécessaire d'attendre que les transitions demandées aux éleveurs soient rendues possibles et souhaitables par les dynamiques de marché et les politiques publiques.

Cela passe par :

- La désintensification des productions et la réduction de la concentration d'animaux (que ce soit par mètre carré dans les exploitations ou par kilomètre carré dans les territoires) afin de réduire les pressions environnementales locales.
- L'augmentation de l'autonomie alimentaire de la filière, y compris en protéines, que ce soit à l'échelle des fermes, des territoires ou du pays dans un objectif de résilience et de souveraineté alimentaire.
- La restructuration-diversification des activités dans les exploitations d'élevage porcin<sup>193</sup>. Nous rappelons ici qu'historiquement, cet élevage d'appoint consommait les co-produits ou déchets agricoles et ménagers. Cette complémentarité avait du sens et évitait la concurrence aujourd'hui existante entre alimentation humaine et animale.

- Une augmentation significative de la part de la production sous label biologique (alimentation animale d'origine biologique, recherche d'autonomie, présence de litière et d'un accès plein air) tout en ayant conscience d'une nécessaire réduction du cheptel en parallèle<sup>194</sup>. Enfin, dans le cadre d'une planification, nous proposons de renforcer progressivement le critère d'autonomie alimentaire dans les exploitations en agriculture biologique.
- En conséquence et comme évoqué lorsque les scénarios de transition agroécologique ont été évoqués, cette trajectoire engendre une réduction de la production et de la consommation de viande porcine.

## LES GRANDES ÉTAPES

### Phase 1 (2025-2030)

**Accompagner la transition de la consommation et de la production dans une approche coordonnée :**

#### ● **En agissant d'abord sur la consommation :**

- Réduire la consommation vers le moins et mieux de viande porcine : cela permettra de réduire la pression sur les volumes qui doivent être produits, de réduire progressivement les dépenses de santé liées à la surconsommation de viande porcine (coûtant aujourd'hui presque 2 milliards d'euros) et d'offrir des débouchés à d'autres filières alimentaires (légumineuses en particulier mais aussi fruits et légumes<sup>195</sup>).
- Développer des filières alternatives du champ à l'assiette (végétalisation des assiettes et structuration de filières végétales, notamment légumineuses, adaptées au changement climatique en Bretagne), porteuses de créations d'emplois dans la transformation agroalimentaire. Elles seraient soutenues financièrement et politiquement par les projets alimentaires territoriaux, la restauration collective, la PAC, les fonds publics d'investissement (mis en place par France 2030, la Banque Publique d'Investissement ou encore la Banque des territoires, etc.).

- **En mettant en place les outils pour orienter la production :**

- Développer des outils de partage de la valeur (afin de mettre à contribution les centaines de millions d'euros de bénéfices de la grande distribution et des entreprises agroalimentaires), de soutien à des débouchés de qualité (au travers de contrats tripartites) et de conditionnement progressif des soutiens publics (presque 850 millions d'euros) à des critères sociaux, environnementaux et de bien-être animal (par exemple au travers de la transition vers une plus grande autonomie alimentaire et une obligation de sortie progressive des nitrites dans les processus de transformation).
- Geler toute nouvelle construction d'exploitations relevant des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et soumises à autorisation et à enregistrement (comportant plus de 450 places d'engraissement) et sur toutes nouvelles installations ou tout agrandissement d'exploitations non-engagées dans la transition hors cage afin de geler la création d'exploitations ne répondant pas aux critères de durabilité fixés ci-avant. En effet, de nouvelles constructions d'élevages industriels ajouteraient de nouvelles émissions aux émissions déjà observées et verrouilleraient d'autant plus l'évolution nécessaire des pratiques.
- Lancer un plan de désendettement des éleveurs afin de les accompagner vers l'arrêt de nouveaux investissements ayant pour objectif ou pour conséquence une hausse du cheptel et/ou une intensification de la production. Cette action permettra de réduire progressivement le montant des actifs échoués, c'est-à-dire des investissements qui n'ont pas encore été amortis et qui seront de moins en moins nombreux au fil des années. En effet, selon nos estimations, les excédents bruts d'exploitation (EBE) dégagés par les exploitations soumises à enregistrement et à autorisation permettent d'amortir en quelques années seulement les niveaux de dettes actuellement en cours de remboursement.

## **Phase 2 (2030-2040)**

### **Accompagner les élevages industriels vers la transition.**

Cela suppose à la fois un ralentissement des investissements qui engendrent une intensification et une concentration de la production, une sécurisation des débouchés de viande porcine agroécologique et de légumineuses, une montée en puissance des contrats tripartites et une réorientation des financements publics pour soutenir la transition.

En 2030, du fait du gel préalable de cette nouvelle ICPE, on peut supposer un amortissement des dettes actuelles des exploitations porcines facilitant la transition agroécologique d'une partie d'entre elles. Selon la classification des ICPE en vigueur, nous envisageons :

- **L'accompagnement à la transition ou à la fermeture des ICPE soumises à autorisation ayant plus de 2 000 places d'engraissement** selon un examen au cas par cas des possibilités de transition. En cas de fermeture, les exploitations concernées peuvent être rachetées par la puissance publique et reconvertis puis revendues pour d'autres usages (pour du stockage alimentaire ou non alimentaire, des bureaux, etc.). Ces élevages représentent environ 5% des sites de production<sup>196</sup>.
- **L'accompagnement de la transition des ICPE soumises à enregistrement ayant plus de 450 places d'engraissement** au travers d'une réduction des densités dans les bâtiments, d'une reconversion de certaines salles, d'un développement du lien au sol et d'autres cultures et activités (pour renforcer l'autonomie et la résilience). Si les exploitants en font la demande, une partie de ces exploitations pourra également être rachetée par la puissance publique au travers de la mise en place d'un fonds de transition agroécologique doté de plusieurs centaines de millions d'euros (cf ci-après). Ces élevages représentent environ la 54% des sites de production<sup>197</sup>.
- **Le soutien aux exploitations ayant moins de 450 places d'engraissement** et leur accompagnement vers des pratiques agroécologiques. Par ailleurs, d'autres élevages porcins peuvent être implantés dans des régions faiblement pourvus en élevages de manière complémentaire à d'autres productions animales et végétales. Ces élevages représentent autour de 41% des sites de production<sup>198</sup>.

## PROPOSITIONS DE POLITIQUES PUBLIQUES

Nous avons précédemment observé que différentes trajectoires sont possibles pour la filière porcine. Plutôt que de subir le statu quo, la France a l'opportunité de changer de trajectoire comme l'ont fait certains pays européens en planifiant des transitions ambitieuses de leurs filières. La transition agroécologique que nous appelons de nos vœux doit passer par :

- **La création d'un fonds de transition agroécologique** abondé grâce aux économies réalisées sur les impacts environnementaux et de santé publique (environ 2 milliards d'euros par an) et abondé par un pourcentage des bénéfices générés par les entreprises agroalimentaires et de la grande distribution.
- **Un meilleur partage des richesses** entre éleveurs, un meilleur partage de la valeur entre les acteurs de la filière et un fléchage des financements publics conditionnés à des critères environnementaux, sociaux et de bien-être animal.

### Vers moins et mieux de consommation de produits porcins

Nous appelons à une réduction de moitié de la consommation de viande porcine conformément aux trajectoires de transition agroécologique existantes et une suppression des nitrites pour des raisons de santé publique. En parallèle d'un travail sur l'encadrement des marges des acteurs de l'aval, cette réduction de la consommation permettra d'avoir une viande saine et durable plus abordable.



Pour cela, des politiques publiques ambitieuses sont à mettre en place :

#### En renforçant la Stratégie Nationale Alimentation Nutrition Climat dans sa version mise en consultation au premier semestre 2025 :

- **Fixer une trajectoire chiffrée** (avec indicateur et suivi) de réduction de la consommation de viande (notamment porcine), assortie d'une feuille de route pour la transition vers une plus grande consommation de produits végétaux de qualité (légumineuses, céréales complètes...) ainsi que de produits d'origine animale issus des filières d'élevage durables, respectueuses du bien-être animal, territorialisées et rémunératrices pour les éleveurs français ;
- **Lancer une campagne de sensibilisation**<sup>199</sup> de Santé Publique France pour une alimentation plus saine et plus durable (en alertant les 63% des Français ayant une consommation de charcuterie supérieure aux recommandations sanitaires et en continuant de sensibiliser à l'importance de végétaliser l'alimentation moyenne) ;
- **Encadrement des promotions et du marketing** en interdisant la publicité pour les produits dont la consommation est à limiter selon les recommandations du PNNS et encadrer les promotions alimentaires sur l'ensemble des supports promotionnels des distributeurs, selon les recommandations du PNNS. Inversement, encourager la publicité sur les produits dont la consommation doit être augmentée selon le PNNS.
- **Encourager le développement de filières végétales** et soutenir les gammes végétales alternatives développées.

#### En renforçant les politiques publiques existantes sur la durabilité de l'alimentation afin de développer des filières territoriales plus durables pour la viande et pour la montée en puissance des protéines végétales :

- **Relancer le plan protéines végétales** (pour l'alimentation humaine et animale) et faire monter en puissance les projets alimentaires territoriaux ;
- **Consolider et renforcer les moyens de l'Agence Bio** afin de financer massivement des campagnes de sensibilisation à la consommation de produits (notamment carnés) issus d'agriculture biologique afin de créer des débouchés aux 21% de surfaces bio (objectif 2030 actualisé dans la LOA) ;

- **Soutenir la restauration collective** pour qu'elle puisse intégrer de la viande porcine bio dans ses menus et réviser l'objectif de bio dans EGAlim en y incluant une part minimale de produits bio issus de l'élevage.

#### **En organisant la sortie des nitrites dans l'industrie agroalimentaire :**

- Interdiction progressive de leur usage ;
- Accompagnement technique et financier des entreprises, en particulier PME, pour être formées aux normes d'hygiène plus strictes à respecter sans l'usage des nitrites ;
- Poursuite des travaux d'évaluation des impacts sanitaires des nitrites et des alternatives utilisées pour aboutir à des recommandations plus claires pour les fabricants comme pour les consommateurs.

#### **Vers une mise à plat des incitations financières afin d'orienter la filière vers une montée en gamme des produits porcins et afin de soutenir l'émergence de filières alternatives**

À partir du constat réalisé sur la concentration de la valeur, majoritairement dans les mains de la grande distribution et d'une minorité d'entreprises agroalimentaires et d'exploitations, nous prônons une mise à plat du partage de la valeur et des critères d'attribution des financements publics.

#### **Au travers d'un partage de la valeur plus équitable, au service d'une orientation durable de la filière et de réels partenariats de transition :**

- Objectiver les marges brutes et nettes réalisées par les entreprises agroalimentaires et par la grande distribution sur la viande porcine et sur les différentes gammes de viande.
- Lancer une concertation avec la grande distribution pour orienter sa stratégie de péréquation des marges afin d'inciter à la consommation de viande bio et sans nitrite. A défaut d'engagements volontaires ambitieux, mettre en place un encadrement des marges en ce sens.
- Développer les contrats tripartites (sous conditions environnementales et sociales) avec un objectif minimum de 30 % du chiffre d'affaires réalisé en rayon sur de la charcuterie bio à 2040. Cela permettra 1/ d'améliorer l'équilibre carcasse qui pénalise aujourd'hui les produits porcins bio<sup>200</sup>, 2/ d'accompagner à la transition agroécologique en

soutenant les producteurs sur le long-terme dans une démarche visant la conversion et le maintien en bio, 3/ de mieux répartir la valeur (au travers d'un engagement pluriannuel et de prix d'achat indexé sur les coûts des producteurs).

- Développer un fonds de transition agroécologique à partir d'un pourcentage des bénéfices des acteurs de la filière afin de financer la transition des exploitations porcines et sites industriels<sup>201</sup>.
- Face aux fortes inégalités de revenus entre exploitations, il conviendrait d'étudier la mise en place d'un mécanisme redistributif, fondé sur une péréquation entre celles situées au-dessus et au-dessous de la médiane des revenus.

#### **Au travers d'un fléchage des financements publics au service de la transition :**

- Conditionner les exonérations sociales, fiscales et les subventions à des critères de santé publique (nitrites), environnementaux (selon la durabilité des exploitations approvisionnant en viande les entreprises de l'abattage-découpe-transformation), de bien-être animal et sociales (conditions de travail).
- Remettre en place les aides au maintien en bio pour les éleveurs porcins et renforcer les conditionalités agroécologiques de versement des subventions de la PAC.
- Lancer des concertations avec les syndicats et entreprises du secteur de la transformation sur l'évolution des métiers de l'abattage-découpe-transformation et la reconversion de salariés dans la transformation d'autres produits alimentaires.
- Lancer un plan pour accélérer le développement des filières de protéines végétales en réaffectant les aides aujourd'hui non affectées ou à réallouer selon des critères environnementaux (une partie des aides à l'investissement agricole et des aides aux entreprises actuelles, en affectant les reliquats du plan France 2030) et en lançant un nouveau plan protéines végétales permettant de structurer des filières en soutenant les entreprises agroalimentaires de ce secteur, prioritairement en Bretagne. Les projets alimentaires territoriaux devront faire l'objet d'un soutien renforcé dans cette même logique.



## Vers des fermes restructurées et diversifiées, une gestion résiliente des outils d'abattage-transformation et une gestion des actifs échoués.

### Côté exploitations :

**Notre conviction est qu'une transition peut être planifiée en sortant de la fuite en avant actuelle :**

- Les investissements déjà réalisés en faveur d'un modèle productiviste doivent être amortis au travers d'un plan de désendettement. Le renforcement du bien-être animal (au travers de la sortie des cages et de l'installation de litière en particulier) et le renforcement de l'autonomie alimentaire de l'élevage sur une exploitation doivent aller de pair et sont au contraire jugés pertinents.
- Dans cet état d'esprit, l'article de la «PPL Duplomb» sur les ICPE, ainsi que le décret de 2024 rehaussant les seuils sur les procédures d'évaluation environnementale, doivent être abrogés. En parallèle, doit être gelée toute nouvelle construction d'ICPE soumises à enregistrement et à autorisation. De même, doit être mise fin à la logique administrative de régularisations d'élevages en infraction (lorsque des exploitations industrielles se sont construites sans avoir les autorisations nécessaires).

**En lançant une restructuration-diversification massive<sup>202</sup> :**

- Dès 2025, avec des fermes volontaires et avec les premières recettes du fonds de transition agroé-

cologique, allouer 100 millions d'euros pour lancer un réseau d'expérimentation des restructurations-diversifications d'exploitations porcines dont les enseignements permettront de les massifier dès 2030 ;

- Ajouter des scénarios de restructuration-diversification dans les diagnostics de transmission prévus ;
- Déployer des outils de stockage foncier lors de la transmission de ces exploitations afin qu'une intervention publique puisse avoir lieu pour leur restructuration.

En renforçant le cahier des charges du label bio (pour augmenter l'autonomie alimentaire et viser 100%) et du label rouge qui doit fusionner avec le label rouge fermier et comporter aussi un objectif d'autonomie alimentaire (car les critères de durabilité environnementale et de bien-être animal sont extrêmement insuffisants dans le label rouge actuel<sup>203</sup>).

En conditionnant les aides publiques (aides à l'investissement notamment) et les aides de crise à une transition vers des modèles d'élevage ayant une plus grande autonomie alimentaire (afin de viser une autonomie alimentaire de 80% à l'échelle de la ferme et 100% à l'échelle du territoire).

### Côté outils industriels :

- Dans le plan abattoir<sup>204</sup> déjà lancé par l'État, un recensement national des outils mobilisables a été lancé, permettant d'identifier toutes les aides et dispositifs applicables à chaque situation territoriale. La stratégie serait d'avoir 1/ une approche territorialisée en évaluant l'adéquation entre l'offre et la demande d'abattage et 2/ de renforcer les modèles de gouvernance collective (coopératives, SCIC), 3/ de suivre les exemples en cours de sauvetage et/ou de modernisation d'abattoirs et d'usines grâce à des investissements publics et à une implication des collectivités territoriales.
- Des politiques de reconversion des friches, de réhabilitation ou de transformation des unités physiques peuvent être menées, parfois dans le cadre de partenariats public-privé ou de politiques territoriales. Ainsi, les abattoirs et usines de transformation peuvent bénéficier de programmes de reconversion soutenus par l'État et les collectivités, impliquant parfois la reconversion des sites industriels en pôles multi-activités (artisanat alimentaire, circuits courts, logistique régionale, ateliers de découpe pour la vente directe, etc.).
- Étudier la possibilité de recourir à la défaisance

c'est-à-dire à la création de structures publiques *ad hoc* pour racheter ou prendre en charge ces actifs, afin d'éviter qu'ils ne fragilisent les bilans des entreprises concernées.

## Vers des ambitions environnementales rehaussées pour l'élevage

Les recommandations ci-avant sont des leviers majeurs pour améliorer la durabilité de la filière porcine. En complément :

- Réintroduire un **plafonnement de l'azote organique et minéral** par hectare de surface agricole (qui serait modulé par bassin de production afin de prendre en compte les spécificités écologiques de chaque bassin versant) et l'accompagner d'une logique de contrôle par le résultat<sup>205</sup> afin de mettre un terme aux algues vertes et afin de respecter la directive nitrates sur la qualité de l'eau.

- Étudier la possibilité de **réorganiser la politique des contrôles** afin de les rendre plus simples et efficents. Cela peut passer par la création d'une "agence du contrôle" coordonnant les différents contrôles effectués sur les exploitations bénéficiant d'un soutien financier adéquat.
- **Fixer un seuil maximal d'émissions d'ammoniac** par ferme et par territoire afin de réduire la concentration territoriale de l'ammoniac, tout en renforçant les outils de surveillance actuels et en s'assurant de publier les données créées.
- **Définir des plafonds d'Unité Gros Bovins** (pour toutes les filières animales) par territoire selon leurs capacités écologiques. Ils pourront se traduire dans les documents d'urbanisme, à l'échelle des Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) et des Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

- **Auteurs** : Elyne Etienne, responsable élevages durables ; Thomas Uthayakumar, directeur des programmes et du plaidoyer ; Malo Truchon-Bartès, chargé de mission agriculture-élevage (FNH)
- **Maquette** : Sophie Lépinay (FNH)
- **Infographies** : Elodie Lenoir (FNH)
- **Photos** : Alain Herrault ; iStock ; Unsplash ; Pixabay

### Remerciements :

Jérôme Santolini (CEA), Anabel Foury (CFDT), Gael David (CFDT), Christophe Kauffman (CFDT), Bastien Soutjis (CIRAD), Agathe Gignoux (CIWF), Estelle Guérin (CIWF), David Garbous (consultant, ex-Fleury Michon), Arnaud Clugery (Eau et Rivières de Bretagne), Estelle Le Guern (Eau et Rivières de Bretagne), Samuel Frois (FNAB), Lucile Rogissart (I4CE), Aurélie Catallo (IDDR), Michele Schiavo (IDDR), Baptiste Gardin (IDDR), Lisa Le Clerc (IFIP), Valérie Diot (IFIP), Sandrine Espagnol (IFIP), Nicolas Rouault (IFIP), Justine Faure (INRAE), Laurent Piet (INRAE), Guillaume Coudray (journaliste), Pierre Leroux (Porc sur paille), Bertrand Morand (Système U), Francis Leveau (Vallégrain), Mathieu Pecqueur (Cooperl), Bertrand Convers (Cooperl), Bernard Rouxel (Cooperl), Julie Houeix (FNH)

*Publication réalisée avec le support technique du BASIC*

**BASIC**

Bureau d'Analyse Sociétale  
d'Intérêt Collectif

[Consulter le rapport de recherche](#)

*et réalisée avec le soutien financier de :*



*La responsabilité des informations et des points de vue exposés dans ce rapport incombe aux auteurs et n'engage en rien les partenaires, ni les personnes interrogées dans le cadre de l'étude.*

## NOTES DE FIN

<sup>1</sup> - BASIC, 2025, Rapport de recherche : « La filière porcine française. Analyse des coûts sociétaux et de la répartition de la richesse tout au long de la chaîne de valeur du porc ». Ce travail sert de support technique et scientifique à la présente étude.

<sup>2</sup> - Dans l'orientation technico-économique porcine, le revenu courant avant impôt par unité de travail agricole non salariée s'élève à 53 300 € en moyenne sur la période 2010-2023, contre 35 800 € pour l'ensemble des autres exploitations selon Vincent Chatellier et Laurent Piet. 2025. « Le revenu des agriculteurs en France. Le mesurer au mieux et constater des disparités et évolutions divergentes ».

<sup>3</sup> - Selon les estimations et les périmètres retenus, la filière porcine bretonne représente entre 28 240 (selon Chambre d'Agriculture Bretagne, "Les emplois directs dans les filières agricoles et agroalimentaires bretonnes en 2020," Juin 2021) et 31 404 emplois (selon le BASIC), soit entre 1.7 % et 1.9 % de la population active bretonne.

<sup>4</sup> - Calculs du BASIC pour la période 2017-2022, sur la base des données des rapports publiés par l'OPFM entre 2019 et 2025 et en faisant l'hypothèse que 80 % de la charcuterie vendue en GMS est de la charcuterie de porcs.

<sup>5</sup> - Entre 2010 et 2023, la différence moyenne de revenus entre le premier décile et le dernier décile de revenus est de 136 800 € pour l'élevage porcin, contre 90 200 € pour l'ensemble des orientations technico-économiques agricoles selon Chatellier et Piet (2025).

<sup>6</sup> - Selon l'IFIP, il y a environ 13 000 sites d'élevages porcins en 2023. Selon la DGPR, en 2022-2023, 702 sites d'élevages porcins sont des installations classées pour la protection de l'environnement et soumis à autorisation. Ainsi, la part des sites d'élevages porcins soumis à autorisation est d'environ 5,4%.

<sup>7</sup> - Pour mesurer le revenu agricole, les institutions publiques (ministère de l'Agriculture, Agreste, INRAE) et les chercheurs utilisent généralement le Revenu Courant Avant Impôt par Unité de Travail Agricole Non Salarié (RCAI/UTANS) qui n'est pas le prélèvement privé des agriculteurs mais est la manière de l'approcher la plus juste et communément admise. D'après les travaux de Chatellier et Piet de l'INRAE, le RCAI/UTANS se révèle souvent très proche sur le long terme des prélèvements privés observés, une fois les années lissées selon les conjonctures très variables dans cette filière. Enfin, mesurer les prélèvements privés exacts et en faire des comparaisons ne serait pas juste car ils dépendent d'autres facteurs individuels (fiscalité, aides sociales, situation du conjoint, etc) et varient donc entre les ménages agricoles.

<sup>8</sup> - Les revenus générés par les différentes catégories d'exploitations sont issus d'une modélisation du Basic à partir des données du RICA et détaillée

à la note de bas de page X. Cette modélisation est basée sur le périmètre les exploitations engrangeurs et naisseurs-engraveurs en 2023.

<sup>9</sup> - Nous prenons seulement en compte ici les impacts qui font l'objet d'une dépense publique.

<sup>10</sup> - Le nombre d'exploitations détenant des porcs est passé de 59 549 en 2000 à 13 048 en 2020 selon Roguet, Christine (2023). « Evolution, diversité et typologie des exploitations porcines en France : enseignements du recensement agricole de 2020, comparaison aux recensements de 2010 et 2000 ». IFIP.

<sup>11</sup> - Précisons ici qu'il s'agit du nombre de salariés en CDI. Par ailleurs, la production de charcuterie est passée de 604 kilotonnes de viande en 1979 à 1129 kt en 2019, selon le traitement du BASIC des données de Fict. 2019. Les chiffres clés de la profession.

<sup>12</sup> - Coudray, Guillaume (2017). Cochonneries. Comment la charcuterie est devenue un poison. La Découverte.

<sup>13</sup> - BASIC, 2025, Rapport de recherche : « La filière porcine française. Analyse des coûts sociétaux et de la répartition de la richesse tout au long de la chaîne de valeur du porc ».

<sup>14</sup> - Déplaude, Marc-Olivier. 2019. « Naissance de l'élevage hors-sol en Bretagne : le regard d'un géographe ». Transhumances.

<sup>15</sup> - Il a fortement été encouragé par diverses politiques publiques, comme la loi d'orientation agricole de 1960, le développement du marché commun dans les années 1960, la création de l'institut technique du porc en 1961, la loi sur l'élevage de 1966, la création des Journées de la Recherche Porcine en 1969, le plan de rationalisation de la filière porcine en 1970. Certaines de ces mesures s'accompagnent d'aides financières importantes qui ont permis la construction de près de 3 millions de places de porcs à l'engrais. Source : Déplaude, Marc-Olivier. 2022. « Produire de la viande à grande échelle Les bâtiments d'élevage comme instruments de modernisation de la filière porcine dans la France des années 1970 ».

<sup>16</sup> - Rapport de recherche BASIC

<sup>17</sup> - Agreste. 2020. En France, la consommation de viande se modifie fortement entre 1960 et 2018.

<sup>18</sup> - Porc mag. 2025. « Consommation : le porc cède sa couronne à la volaille ».

<sup>19</sup> - FranceAgriMer. 2022. Viande porcine - Fiche filière.

<sup>20</sup> - FranceAgriMer. 2023. Consommation de produits carnés et d'œufs en 2023.

<sup>21</sup> - IDDRI, 2024, étude : « Des filières viandes françaises sous tension : entre pressions compétitives et accès à la biomasse ».

<sup>22</sup> - Roguet, Christine. 2023. Évolution, diver-

sité et typologie des exploitations porcines en France : enseignements du recensement agricole de 2020, comparaison aux recensements agricoles de 2010 et 2000

<sup>23</sup> - On parle ici du nombre de porcs élevés au même moment dans une ferme et pas du nombre de porcs produits par an (plus élevé du fait des différentes portées)

<sup>24</sup> - Chiffres obtenus en divisant la taille du cheptel porcin en 1970 et en 2020 (respectivement de 11,37 millions de têtes et de 13,3 millions de têtes) par le nombre d'exploitations détentrices de porcs en 1970 et 2020 (respectivement 597 000 et 13 048 fermes).

<sup>25</sup> - Le Grand-Ouest produit 73,6 % de la viande porcine aujourd'hui (dont 57 % pour la Bretagne et 11 % pour les Pays de la Loire et 6 % pour la Normandie). Dans le volume de production restant, aucune région ne produit plus de 7 % de la viande porcine. Source : Ifip. 2025. Le porc par les chiffres. La filière porcine en France, dans l'UE et dans le monde. 2024-2025.

<sup>26</sup> - Après-guerre, 86 % des exploitations font moins de 20 ha, sont dispersées et de faible superficie, limitant la viabilité des cultures traditionnelles. Parmi les raisons historiques expliquant cette spécialisation, une cause majeure concerne la volonté des agriculteurs de l'époque d'une rentabilité rapide alors que le foncier était de petite taille, rare et dispersé et que les campagnes bretonnes étaient densément peuplées. Source : Déplaude, Marc-Olivier. 2019. « Naissance de l'élevage hors-sol en Bretagne : le regard d'un géographe ». Transhumances.

<sup>27</sup> - Ce sont les deux caractéristiques principales de ce modèle d'élevage : hors sol et sur caillottes. L'élevage hors-sol désigne le fait que l'alimentation des animaux vient majoritairement de l'extérieur de l'exploitation et/ou qu'il n'y a pas de lien direct entre le sol et l'animal. Les animaux sont en général élevés sans accès à l'extérieur. L'élevage sur caillottes désigne le fait que les animaux sont sur des sols, en général en béton, qui sont perforés afin que les déjections (puis l'eau de lavage) passent dans les fentes et puissent être mieux évacuées ensuite grâce aux fosses situées sous le sol.

<sup>28</sup> - La filière porcine a fait d'importants progrès, à saluer, depuis 2010 dans le cadre des plans Ecoantibio 1 et 2. Néanmoins, elle reste une des filières les plus utilisatrices d'antibiotiques, ce qui soulève des enjeux majeurs de santé publique liés aux risques d'antibiorésistance.

<sup>29</sup> - Mercier, Emma. 2024. Les territoires de l'élevage porcin: entre permanence et renouvellement de la filière. Mémoire de master.

<sup>30</sup> - Fict. 2019. Les chiffres clés de la profession et Fict. 2023. Rapport d'activité.

<sup>31</sup> - Respectivement 36 % et 76 % pour être exacts. Source : Teffène, O, M Rieu, J Dagorn, P Mainsant, H Marouby, et F Porin. 1998. « Trente ans d'évolution du secteur porcin en France ». Journées de la Recherche Porcine en France (30).

<sup>32</sup> - En 2023 selon Ifip. 2025. Le porc par les chiffres. La filière porcine en France, dans l'UE et dans le monde. 2024-2025.

<sup>33</sup> - Ce sont le groupe Bigard, la coopérative Cooperl, les abattoirs de la grande distribution Agromousquetaire et de Leclerc (Kermené), le groupe Jean Floc'h, Tradival de Sicarev, FIPSO, Vallégrain selon Ifip. 2025. Le porc par les chiffres. La filière porcine en France, dans l'UE et dans le monde. 2024-2025.

<sup>34</sup> - Ifip. 2025. Le porc par les chiffres. La filière porcine en France, dans l'UE et dans le monde. 2024-2025.

<sup>35</sup> - Il s'agit de E. Leclerc, Carrefour, Intermarché (Groupe Les Mousquetaires), Système U (Hyper U, Super U), Lidl, Auchan, Casino, Franprix/Monoprix.

<sup>36</sup> - BASIC, Étude sur la création de valeur et les coûts sociétaux du système alimentaire français, novembre 2024, p.163.

<sup>37</sup> - Les canaux de distribution des produits de porcs consommés à domicile, en volume selon Ifip. 2025. Le porc par les chiffres. La filière porcine en France, dans l'UE et dans le monde. 2024-2025.

<sup>38</sup> - *Ibid.*

<sup>39</sup> - La FICT indique que 82 % de la charcuterie produite en France est de la charcuterie de porc. Or, la plupart de la charcuterie achetée en France est produite en France. De plus, nous faisons l'hypothèse que l'on importe dans les mêmes proportions de la charcuterie de porc et de la charcuterie issue d'autres viandes.

<sup>40</sup> - Les bénéfices nets se situent généralement autour de 1 % du chiffre d'affaires, voir BASIC, Étude sur la création de valeur et les coûts sociétaux du système alimentaire français, novembre 2024, p.165.

<sup>41</sup> - OFPM, 2025, Rapport 2025.

<sup>42</sup> - Kantar. 2023. Brand Footprint France.

<sup>43</sup> - Les frais de personnel dédiés par les grandes enseignes au rayon charcuterie ont été modélisés à 7,4 € euros pour 100 euros d'achat selon l'Observatoire de la Formation des Prix et des marges des produits alimentaires (2025), contre 8,9 € pour l'ensemble des rayons. Concernant les coûts d'achat des produits aux industriels avant revente en rayons, pour 100 € de chiffres d'affaires, le coût aura été de 66,1 €, contre 70,7 € pour l'ensemble des rayons.

<sup>44</sup> - Calculs du BASIC, sur la base des données des rapports publiés par l'OFPM entre 2019 et 2025. Ce calcul fait l'hypothèse que 80 % de la charcuterie vendue en GMS est de la charcuterie de porcs.

<sup>45</sup> - Calculs du BASIC, sur la base des données

ESANE de l'INSEE sur la période 2017-2022

<sup>46</sup> - Ifip. 2025. Le porc par les chiffres. La filière porcine en France, dans l'UE et dans le monde. 2024-2025

<sup>47</sup> - Nous prenons cette année de référence pour plusieurs raisons : il s'agit de la plus récente disponible au moment de l'étude. Par ailleurs, 2022 est une année exceptionnelle en termes de performances économiques et de subventions reçues par les exploitations porcines. Les années 2020 et 2021 ont été marquées par le Covid.

<sup>48</sup> - Il s'agit encore du RCAI/UTANS pour les éleveurs ayant le statut de chef d'exploitant et/ou d'associé (et non des salariés agricoles).

<sup>49</sup> - Ces différents chiffres sont issus d'une estimation du BASIC à partir des données du RICA.

<sup>50</sup> - En moyenne sur la période 2010 et 2023, la différence de revenus entre ceux du premier décile et ceux du dernier décile de revenus est de 136 800 € pour l'élevage porcin, contre 90 200€ pour l'ensemble des orientations technico-économiques agricoles selon Chatelier et Piet (2025).

<sup>51</sup> - Le nombre d'exploitations détenant des porcs est passé de 59 549 en 2000 à 13 048 en 2020 selon Roguet, Christine. 2023. « Evolution, diversité et typologie des exploitations porcines en France : enseignements du recensement agricole de 2020, comparaison aux recensements de 2010 et 2000 ». IFIP.

<sup>52</sup> - Depuis mi-2022, le prix du porc au kilo est supérieur à 1,70 euros selon La Coopération agricole, 2025, «Conjoncture marchés de la filière porcine».

<sup>53</sup> - Répartition des entreprises de la charcuterie salaison en 2023 selon Ifip. 2025. Le porc par les chiffres. La filière porcine en France, dans l'UE et dans le monde. 2024-2025.

<sup>54</sup> - Il s'agirait des entreprises Bigard ; Grand Saloir Saint Nicolas - Loste ; Kerpor - Jean Floc'h ; Herta - Casa Tarradellas ; Aoste - Campo Frio ; Cooperl ; Fleury Michon ; Cobevial.

<sup>55</sup> - Communiqué de presse du CIRC (OMS, 2015), de l'OMS, en 2015 : “IARC Monographs evaluate consumption of red meat and processed meat” et l'article correspondant : Bouvard, Véronique et al, 2015, “Carcinogenicity of consumption of red and processed meat”, The Lancet Oncology.

<sup>56</sup> - Les recommandations du PNNS et les risques associés à la surconsommation de viande rouge et de charcuterie sont rappelés dans le fascicule « L'essentiel des recommandations sur l'alimentation » de Santé Publique France.

<sup>57</sup> - Selon l'OMS, la viande transformée fait référence à tout type de viande qui a été transformée par salaison, maturation, fermentation, fumaison. A titre d'exemples, on trouvera le jambon, les saucisses, le bœuf séché, de même que les viandes en conserve, les préparations et les sauces à base de viande. OMS, “FAQ sur la cancérogénicité de la consommation

de viande rouge et de viande transformée”

<sup>58</sup> - Torres MJ, Salanave B, Verdot C, Deschamps V. Adéquation aux nouvelles recommandations alimentaires des adultes âgés de 18 à 54 ans vivant en France. Étude Esteban 2014-2016 pour Santé Publique France.

<sup>59</sup> - La « viande en libre-service » désigne les produits préemballés accessibles directement en rayon sans intervention d'un boucher, contrairement à la viande vendue en boucherie avec personnel où le morceau est découpé et servi sur demande.

<sup>60</sup> - Ramos, Richard, Barbara Bessot-Ballot, et Michèle Crouzet. 2021. Rapport d'information sur les sels nitrités dans l'industrie agroalimentaires. Assemblée Nationale.

<sup>61</sup> - Nous parlons ici de surconsommation car les repères fixés par le PNNS (150g/semaine maximum de charcuterie) sont dépassés par 63 % des Français, selon Santé Publique France.

<sup>62</sup> - Cette étude, lancée en 1990 par la Banque mondiale et renouvelée à de multiples reprises jusqu'à sa dernière édition en 2019, étudie entre autres l'impact d'une soixantaine de facteurs de risque sur presque 300 causes de décès et d'invalidité, les résultats étant ventilés par pays et par divers groupes d'âge et de sexe. Voir la page interactive consacrée au GBD sur l'Institute for Health Metrics and Evaluation.

<sup>63</sup> - Pour plus de détails sur la méthodologie, se référer à l'annexe du rapport de recherche du BASIC «Problématique de durabilité sociale Santé humaine»

<sup>64</sup> - Inserm, Communiqué de presse (2023). “L'exposition alimentaire aux nitrites associée à un risque accru de diabète de type 2”.

<sup>65</sup> - Anses, 2022. Avis concernant l'évaluation des risques liés à la consommation de nitrates et nitrites.

<sup>66</sup> - Voir par exemple les campagnes de La Ligue Contre le Cancer, Yuka et Foodwatch ou encore la “Proposition de loi relative à l'interdiction progressive des additifs nitrés dans les produits de charcuterie” (2021) du député Richard Ramos.

<sup>67</sup> - « Les produits sans nitrite sont plus coûteux à produire, mais sont vendus plus chers. À dire d'expert, le surcoût serait de l'ordre de 30 %. Les prix des produits sans nitrite sont vendus entre 30 et 100 % plus chers » (cité dans le rapport de recherche du BASIC).

<sup>68</sup> - Nous nous basons ici sur un relevé des 6 drives de Leclerc, Carrefour, Auchan, Intermarché, Monoprix et Coopérative U, effectué mi-septembre 2025. [Relevés de prix sur 6 drives, mi-septembre 2025 ; le jambon 4 tranches Zéro nitrite Fleury Michon, seule référence disponible en zéro nitrite, est comparé aux références 4 tranches “Simplement Bon - à l'Étouffée” et “Le supérieur - à l'Étouffée - conservation sans nitrites” de la même marque].

<sup>69</sup> - Iddri (2023), Environnement, inégalités, santé : quelle stratégie pour les politiques alimentaires françaises ?

<sup>70</sup> - Ramos, Bessot-Ballot, et Crouzet, 2021 : "Ces chiffres permettent donc d'affirmer que l'emploi des nitrates et, bien davantage encore, des nitrites dans la charcuterie française est massif. Ainsi, 76 % environ de la charcuterie mise sur le marché dans la grande distribution contiendrait des nitrates ou des nitrites."

<sup>71</sup> - La commoditisation désigne le processus par lequel un objet ou un service qui se distinguait initialement par certains de ses attributs se banalise au point de devenir une simple commodité standardisée sans spécificité aux yeux des consommateurs.

<sup>72</sup> - Ces caractéristiques ont été confirmées par certains acteurs de la filière selon Ramos, Richard, Barbara Bessot-Ballot, et Michèle Crouzet. 2021. Rapport d'information sur les sels nitrités dans l'industrie agroalimentaires. Assemblée Nationale.

<sup>73</sup> - Frédéric Bordas, toxicologue consulté en 1934, avertissait déjà que « le nitrite de sodium ne doit pas être utilisé [...] car il consiste en réalité à tromper l'acheteur, avec une substance toxique » selon Coudray, Guillaume. 2017. Cochonneries. Comment la charcuterie est devenue un poison. La Découverte.

<sup>74</sup> - Coudray, Guillaume. 2017. Cochonneries. Comment la charcuterie est devenue un poison. La Découverte.

<sup>75</sup> - Coudray, Guillaume. 2017. Cochonneries. Comment la charcuterie est devenue un poison. La Découverte.

<sup>76</sup> - Nous résumons ici les principaux éléments de la méthodologie utilisée et nos principaux résultats. Plus d'informations dans le rapport de recherche du BASIC et notamment dans l'annexe dédiée.

<sup>77</sup> - Pour fabriquer 100g de porc, il faut mobiliser 41g de soja ayant des impacts en termes de déforestation. Ainsi, la quantité moyenne de viande porcine consommée par un européen (23,8kg) engendre la production de 9,9kg de soja. Selon la campagne de WWF "Le soja caché" basée sur Kuepper, B. et M. Stravens (janvier 2022), « Mapping the European Soy Supply Chain – Embedded Soy in Animal Products Consumed in the EU27+UK ». Profundo, Amsterdam, Pays-Bas et sur WWF (mai 2021), « Soy Traders Scorecard. Dans quelle mesure les commerçants de soja sont-ils engagés dans une industrie sans conversion forestière ? » WWF International,

<sup>78</sup> - "En élevage porcin, la production d'aliment et la gestion des effluents contribuent respectivement en moyenne à 60 % et 30 % de l'impact" carbone. Ces chiffres varient selon les contextes et méthodologies. Selon Cappelaere et al. (2024). Nutrition protéique du porc et changement climatique : état des lieux et perspectives. INRAE Productions Animales, 37(1), 7554.

<sup>79</sup> - En considérant qu'une partie de l'azote ingéré est excrétée (plus de la moitié) et que 15-25 % de cet azote excrété est transformé en ammoniac.

<sup>80</sup> - Avec 750 000 tonnes d'ammoniac émises par an selon Eau et Rivières de Bretagne (2019), "Pollution de l'air à l'ammoniac"

<sup>81</sup> - Selon les différents calculs d'Eau et Rivières de Bretagne, de Bretagne contre les fermes usines et du journal d'investigation Splann (faute de données publiques précises et récentes).

<sup>82</sup> - Ademe, Comprendre les relations entre agriculture et pollution de l'air

<sup>83</sup> - Selon Le Ministère de la Santé.

<sup>84</sup> - European Environment Agency. 2016. European Union emission inventory report 1990–2014 under the UNECE Convention on Long-range Transboundary Air Pollution (LRTAP).

<sup>85</sup> - L'enquête de Splann (2021), "La Bretagne, malade de l'ammoniac" utilise les émissions d'ammoniac territoriales, une étude issue du CHU de Rennes et l'Observatoire régional de Bretagne.

<sup>86</sup> - La France s'est engagée à réduire ses émissions d'ammoniac de 13 % d'ici 2030 par rapport à 2005, dans la Loi Climat et résilience, conformément à la directive européenne 2016/2284.

<sup>87</sup> - Splann (2021), "La Bretagne, malade de l'ammoniac"

<sup>88</sup> - Draaf (2023), Densité de porcins en 2010 et 2020

<sup>89</sup> - Le Monde (2025), "Nitrates dans l'eau potable : la Commission européenne attaque la France en justice pour non-respect des normes et mise en danger de la santé" et rétrospective des différents contentieux européens : Eau et rivières de Bretagne (2019), "Contentieux Européen eaux brutes 1992-2015"

<sup>90</sup> - L'eutrophisation désigne l'apport excessif d'éléments nutritifs dans les eaux, entraînant une prolifération végétale, un appauvrissement en oxygène et un déséquilibre de l'écosystème.

<sup>91</sup> - Greenpeace (2019), "De l'élevage industriel aux algues vertes en Bretagne, les errements de la politique agricole ?"

<sup>92</sup> - Cour de comptes (2021), "Évaluation de la politique publique de lutte contre la prolifération des algues vertes en Bretagne"

<sup>93</sup> - En mai 2025, Greenpeace, Eau et rivières de Bretagne et le collectif « Stoppons l'extension » ont révélé une contamination préoccupante de la plage de Penfoul (Landunvez, Finistère) par des bactéries pathogènes, notamment Escherichia coli (jusqu'à 7 300 npp/100 ml), salmonelles et staphylocoques.

<sup>94</sup> - Ajoutant également : « La pollution par les nitrates présents dans les engrains et dans les déjections animales issues de l'élevage constitue en effet la cause principale de la prolifération des algues vertes en Bretagne, ces nitrates

comportant des nutriments dont les algues se nourrissent » selon Ouest France (2025), "Algues vertes en Bretagne : l'État reconnu responsable de la mort du joggeur survenue en 2016"

<sup>95</sup> - Selon le Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche, Bilan de l'action de l'inspection des installations classées sur l'année 2023 et perspectives pour l'année 2024, 2025 et selon le Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche, ARIA, L'accidentologie dans les activités de culture et production animale, Mai 2022

<sup>96</sup> - La base ARIA étant incomplète.

<sup>97</sup> - Le Parisien (01/08/2024), "Somme : un ouvrier agricole meurt asphyxié par des vapeurs de lisier dans un élevage porcin" et La France Agricole (24/01/2020), "Meuse : décès dans un atelier de sélection porcine" et Le Parisien

<sup>98</sup> - Selon le rapport de la Cour des comptes, 2021, Evaluation de la politique publique de lutte contre la prolifération des algues vertes en Bretagne.

<sup>99</sup> - Un avis motivé est une étape officielle dans une procédure de mise en demeure par la Commission européenne lorsqu'un État membre ne respecte pas une directive ou un règlement. Elle y détaille les manquements reprochés à l'État, lui donne un délai pour y répondre ou se conformer. Cet avis est une mise en garde formelle avant une éventuelle saisine de la Cour de justice de l'Union européenne.

<sup>100</sup> - Gossement Avocats (2025), "Pollution de l'eau potable par les nitrates : la Commission européenne saisit la Cour de justice de l'Union européenne d'un recours contre la France (Affaire C-154/25)"

<sup>101</sup> - Liste exhaustive des contentieux judiciaires.

<sup>102</sup> - Porcher, Jocelyne. 2003. « Bien-être et souffrance en élevage : conditions de vie au travail des personnes et des animaux ». Sociologie du travail.

<sup>103</sup> - Xerfi Specific, "Rapport de Branche : Industrie et Commerce en Gros des Viandes. Données 2023", Novembre 2024

<sup>104</sup> - Hello Work Place (2025), "Qui sont les salariés les plus absents au travail en 2025 ?"

<sup>105</sup> - Rapport « La Coopération Agricole Bétail & Viande – Rapport de Branche 2024 – Données 2023 », page 34-35

<sup>106</sup> - Rapport « Industrie et Commerce en Gros des Viandes – Rapport de Branche ICGV 2024 ».

<sup>107</sup> - Selon la base de donnée de l'OCDE

<sup>108</sup> - Anact. 2018. L'amélioration des conditions de travail aux postes de boucherie et de tuerie en abattoirs de boucherie

<sup>109</sup> - La réification désigne le processus par lequel un être vivant est transformé en un objet.

<sup>110</sup> - Porcher, Jocelyne. 2003. « Bien-être et souffrance en élevage : conditions de

vie au travail des personnes et des animaux ». Sociologie du travail.

<sup>111</sup> - IFIP, Le porc par les chiffres 2025

<sup>112</sup> - source : EFSA AHAW Panel (EFSA Panel on Animal Health and Welfare), Nielsen, S.S., Alvarez, J., Bicout, D.J., et al., 2022. «Welfare of pigs on farm.» EFSA Journal.

<sup>113</sup> - IEEP. 2022. The Transition towards Cage-Free Farming in France. (18 juin 2025).

<sup>114</sup> - INAPORC, Stratégie RSO.

<sup>115</sup> - Leterrier, Christine, Geneviève Aubin-Houzelstein, Alain Boissy, Véronique Deiss, Valérie Fillon, Frédéric Lévy, Elodie Merlot, et Odile Petit. 2022. « Améliorer le bien-être des animaux d'élevage : est-ce toujours possible ? » Revue SESAME.

<sup>116</sup> - Leterrier, Christine, Geneviève Aubin-Houzelstein, Alain Boissy, Véronique Deiss, Valérie Fillon, Frédéric Lévy, Elodie Merlot, et Odile Petit. 2022. « Améliorer le bien-être des animaux d'élevage : est-ce toujours possible ? » Revue SESAME.

<sup>117</sup> - Centre national de référence sur le bien-être animal (2024), «Les impacts des sols pleins partiels ou totaux sur le bien-être et le comportement des porcs»

<sup>118</sup> - Avant 2022, 85 % des porcelets mâles étaient castrés sans anesthésie. Depuis le 1er janvier 2022, la castration à vif des porcelets sans anesthésie est interdite en France. Malgré cette interdiction, des pratiques illégales et violentes sont régulièrement dénoncées dans certains élevages de porcelets, notamment la castration chirurgicale à vif (sans anesthésie ni analgésiques).

<sup>119</sup> - VetAgroSup.2022. “Fin de la castration à vif des porcelets”

<sup>120</sup> - CIWF, “Coupe des queues des cochons : stop à l'illégalité”

<sup>121</sup> - CIWF, “Systèmes de mise-bas en bâtiment pour les truies”

<sup>122</sup> - Christine Leterrier, chercheuse à l'INRAE, et certains de ses collègues, ont analysé les défis du bien-être animal en élevage industriel à partir de multiples recherches scientifiques. Leur conclusion souligne que les contraintes génétiques, économiques et organisationnelles inhérentes aux systèmes intensifs limitent fortement les possibilités d'amélioration réelle du bien-être des animaux. Source : Leterrier, Christine, Geneviève Aubin-Houzelstein, Alain Boissy, Véronique Deiss, Valérie Fillon, Frédéric Lévy, Elodie Merlot, et Odile Petit. 2022. « Améliorer le bien-être des animaux d'élevage : est-ce toujours possible ? » Revue SESAME.

<sup>123</sup> - Nous résumons ici les principaux éléments de la méthodologie utilisée et nos principaux résultats. Plus d'informations dans le rapport de recherche du BASIC et notamment dans l'annexe dédiée.

<sup>124</sup> - Ce montant n'est pas exhaustif, nous n'avons pas pris en compte des aides négligeables

par le montant ou par leur fréquence.

<sup>125</sup> - Le périmètre de cette estimation comprend toutes les exploitations disposant d'au moins un porc. Les exploitations agricoles de plus de 100 porcs ou de 20 truies, qui correspondent davantage à l'activité principale d'élevage porcin, représente 22 242 ETP en 2020 contre 38 410 en 2000 selon Roguet, Christine. 2023. Évolution, diversité et typologie des exploitations porcines en France : enseignements du recensement agricole de 2020, comparaison aux recensements agricoles de 2010 et 2000

<sup>126</sup> - Fict. 2019. Les chiffres clés de la profession.

<sup>127</sup> - La production passe ainsi de 604 kilotonnes de viande en 1979 à 1129 kt en 2019, selon le traitement du BASIC des données de Graph'Agri et Fict. 2019. Les chiffres clés de la profession.

<sup>128</sup> - Traitement BASIC d'après GIS Avenir Elevages (2015)

<sup>129</sup> - Ifip. 2025. « [Vidéo] Quelle est la situation de l'abattage-découpe en France ? »

<sup>130</sup> - Évolution de la part d'entreprises de charcuterie qui sont bénéficiaires - Source : Ifip (2024)

<sup>131</sup> - Ifip. 2024. Le porc par les chiffres 2023-2024.

<sup>132</sup> - En 2015, selon GIS Avenir Elevages.

<sup>133</sup> - Ces abattoirs gigantesques ont besoin d'une quantité très importante de matière première pour ne pas tourner en sous-régime. Or, ces dernières années, les cheptels porcins de la plupart des pays européens ont fortement diminué. La production porcine des principaux pays producteurs s'est effondrée entre 2021 et 2023. En conséquence, les abattoirs porcins se sont fortement restructurés. Le groupe Vion s'est désengagé de six abattoirs en Allemagne, Danish Crown a arrêté l'activité de trois sites. Cela a entraîné des centaines de licenciements selon Ifip. 2025. « [Vidéo] Quelle est la situation de l'abattage-découpe en France ? ». Les capacités d'abattage ont diminué de plusieurs millions de porcs en Allemagne, au Danemark et aux Pays-Bas.

<sup>134</sup> - Ces chiffres concernent les exploitations du RICA qui exclut notamment les très petites exploitations.

<sup>135</sup> - Les charges spécifiques aux animaux comprennent : aliments pour animaux, produits vétérinaires, produits reproduction animale, travaux et services pour l'élevage, honoraires vétérinaires, locations animaux

<sup>136</sup> - Agreste. 2024. Graph'Agri 2024.

<sup>137</sup> - Agreste. 2024. Graph'Agri 2024.

<sup>138</sup> - Agreste. 2023. Résultat économique des exploitations en 2022.

<sup>139</sup> - Agreste. 2024. Graph'Agri 2024.

<sup>140</sup> - Ministère de l'agriculture, Communiqué de presse de janvier 2022 : «Le ministre en charge de l'agriculture annonce un plan de sauvegarde de la filière porcine face à une crise historique»

<sup>141</sup> - Agreste. 2023. Résultat économique des exploitations en 2022.

<sup>142</sup> - En 2022, le Résultat courant avant impôt par équivalent temps plein non-salarié atteint 124 000 euros, valeur la plus élevée de toutes les orientations technico-économiques. En cause, la hausse des cours du porc et les aides exceptionnelles touchées par les éleveurs de porcs au titre du plan de sauvegarde de la production porcine (d'un montant de 270 millions d'euros) selon Ifip, 2024, “Hausse des résultats économiques des exploitations porcines françaises en 2022”

<sup>143</sup> - Voir la page de l'Organisation mondiale de la santé animale sur la peste porcine africaine.

<sup>144</sup> - Selon le Ministre de l'agriculture (2021), “Évolution de la peste porcine africaine (PPA) en Chine et en Asie du Sud-Est et ses conséquences”.

<sup>145</sup> - Selon Damian Vodénitcharov, « La peste porcine ravage la Bulgarie [archive] », sur RFI, 11 août 2019.

<sup>146</sup> - Selon La France Agricole (2022), “Peste porcine africaine : 110 000 porcs abattus en Roumanie”

<sup>147</sup> - « La robustesse est un des caractères considérés comme potentiellement détériorés par la sélection » (Bidanel et al., 2020, dans Productions Animales) et « La diversité génétique peut jouer un rôle dans la gestion des risques épizootiques, en influençant la résilience des populations face aux agents pathogènes, mais ce facteur est souvent subordonné aux conditions d'élevage, biosécurité, et pratiques sanitaires. » (Rapport FAO 2007 sur la perte de diversité génétique animale) et « La variabilité génétique entre individus d'une même population porcine influence les réponses immunitaires individuelles aux infections. Cependant, la capacité à contrôler les épizooties dépend tout autant des conditions environnementales et gestionnaires. » (Journées de la Recherche Porcine 2020)

<sup>148</sup> - La densité élevée d'animaux domestiques ou sauvages dans un territoire est un facteur significatif de risque pour la propagation rapide des épizooties comme la peste porcine africaine (PPA) selon Tomasz Podgórski, et al. Spatial epidemiology of African swine fever: Host, landscape and anthropogenic drivers of disease occurrence in wild boar. Preventive Veterinary Medicine, Volume 177, 2020, selon EFSA (2024) : et selon L'OMSA.

<sup>149</sup> - DRAAF (2024), “La filière porcine en Bretagne”.

<sup>150</sup> - DRAAF (2024), “La filière porcine en Bretagne”.

<sup>151</sup> - Le montant des actifs immobilisés y a quasiment doublé entre 2000 et 2020 d'après I4CE, 2023, Transition de l'élevage : gérer les investissements passés et repenser ceux à venir.

<sup>152</sup> - Agreste. 2023. Résultat économique des exploitations en 2022.

<sup>153</sup> - DRAAF (2024), “La filière porcine en Bretagne”.

<sup>154</sup> - Purseigle, François, et Bertrand Herivieu. 2022. Une Agriculture sans Agri-

culteurs. Presses de Sciences Po.

<sup>155</sup> - Sara Angeli Aguiton et al. 2025. «Comment les machines ont pris la terre. Enquêtes sur la mécanisation de l'agriculture et ses conséquences»

<sup>156</sup> - La méthodologie pour estimer les revenus de ces exploitations est présentée dans le rapport de recherche du BASIC, voir annexe dédiée. Elle se base principalement sur le nombre de têtes vendues à l'année, variable présente dans le RICA.

<sup>157</sup> - Selon la modélisation du BASIC, les exploitations de 2 000 places d'engraissement peuvent théoriquement engrasser au moins 6 800 porcs par an. D'après les estimations du BASIC basées sur les données du RICA pour l'année 2023, ces exploitations en engrassen en moyenne 11 000 par an.

<sup>158</sup> - Ces deux dernières années ont été une accélération des simplifications mais celles-ci sont en cours depuis une quinzaine d'années : FNE, "Simplification ? Mon œil" (2025) et FNH et al. "Élevages industriels : les dessous de l'affaiblissement de la réglementation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement" (2025).

<sup>159</sup> - Dans l'étude menée par Parlons Climat (2024), Les Français face aux transitions agricole et alimentaire, une des questions posées portait sur "Qu'est-ce qui vous semble le plus souhaitable pour le futur de l'agriculture ?". 51% des répondants souhaitaient un re-développement des exploitations familiales, 41% la généralisation d'une agriculture écologique sans pesticides et 30% des nouvelles spécialités agricoles adaptées à de nouveaux régimes alimentaires à faible impact environnemental.

<sup>160</sup> - Selon les estimations du BASIC, voir leur rapport de recherche.

<sup>161</sup> - Nous entendons par exploitations peu intensives les exploitations qui ne sont ni soumises à enregistrement, ni soumises à autorisation. Elles ont moins de 450 places d'engraissement et élèvent en moyenne 1 500 animaux par an.

<sup>162</sup> - Ces charges "d'approvisionnement" s'élèvent à un montant de 1,3 million d'euros par an, à partir des variables suivantes du RICA : les charges réelles d'engrais, de produits de défense des végétaux, de pesticides et d'engrais, d'aliments, de carburants, de produits vétérinaires, d'irrigation, d'eau et d'électricité.

<sup>163</sup> - Cappelaere, et al. (2024). Nutrition protéique du porc et changement climatique : état des lieux et perspectives. INRAE Productions Animales.

<sup>164</sup> - Nous résumons ici les principaux éléments de la méthodologie utilisée et nos principaux résultats. Plus d'informations dans le rapport de recherche du BASIC et notamment dans l'annexe dédiée.

<sup>165</sup> - Iddri, 2024, Des filières viande sous tension : entre pressions compétitives et accès à la biomasse.

<sup>166</sup> - On parle d'actifs échoués concernant les investissements ou actifs dont la valeur est dévalorisée par une évolution de la législation, des

contraintes environnementales ou des technologies.

<sup>167</sup> - Les plus grands abattoirs français sont 2 à 3 fois plus petits que les abattoirs européens et le Danemark a les cheptels parmi les plus importants avec presque 6 000 animaux en moyenne par exploitation selon Ifip. 2024. « Classement stable du top 10 des groupes d'abattage-découpe en Europe ».

<sup>168</sup> - Rapport de recherche du Basic : « Entre 2004 et 2023, les exportations de porcelets danois sont passés de 2 à 15 millions de têtes, les 2/3 à destination de l'Allemagne et la Pologne ». Source : Courrier international (2024), "Enquête. La grande vadrouille de millions de cochons danois à travers l'Europe"

<sup>169</sup> - Christine Roguet, Boris Duflot et Michel Rieu, « Évolution des modèles d'élevage de porcs en Europe et impacts sur les performances technico-économiques », Économie rurale, 357-358 | 2017, 73-86

<sup>170</sup> - Ifip. 2024. Le porc par les chiffres 2024-2025.

<sup>171</sup> - Report on the state of play of current livestock value chains, Pathways for Sustainable Food, juillet 2023

<sup>172</sup> - Kahmann, M. (2020). La crise sanitaire sonne-t-elle la fin de la sous-traitance dans l'industrie de la viande ? Chronique Internationale de l'IRES, 172(4), 45-58

<sup>173</sup> - Outre les travaux cités ci-après, l'IDDR et Solagro ont été les premiers à modéliser des scénarios de transition agroécologique avec leur scénario TYFA et Afterres.

<sup>174</sup> - Dans la SNBC 3 qui devrait bientôt être publiée, il est prévu - 10% de production porcine d'ici 2030 et - 50% de soja importé.

<sup>175</sup> - IFIP, 2021, Scénarios 2050 pour la filière porcine.

<sup>176</sup> - Les principaux critères sont le degré d'optimisation des pratiques existantes, le pourcentage de production en agriculture biologique (qui nécessite une réduction d'autant plus forte du cheptel porcin), les évolutions de consommation attendues et la répartition de l'effort de décarbonation entre filières agricoles.

<sup>177</sup> - Schiavo, M., Aubert, P.M. and Le Mouél, C. (2025), The Impact of Agroecological Transition on the Meat Industry: An Agent-Based Modelling Approach Applied to the French Livestock Sector. J Agric Econ, 76: 418-433.

<sup>178</sup> - IDDR, 2023, « Pour une transition protéique réussie : quelles mesures prendre ? »

<sup>179</sup> - Ces deux scénarios sont deux exemples de scénarios que les chercheurs cités ont choisi de modéliser mais d'autres scénarios se basant sur d'autres variables ou d'autres curseurs auraient évidemment pu être élaborés (CIWF, les cochons et truies).

<sup>180</sup> - Les transformations vécues dans le secteur industriel entre les années 60 et 90 sont sans commune mesure avec une transition du secteur

agro-alimentaire (le nombre de personnes concernées était beaucoup plus élevé avec par exemple 100 000 ouvriers concernés dans la sidérurgie en Lorraine, sans alternative équivalente en termes d'emplois, dans des territoires marqués par une forte culture ouvrière et des solidarités associées). Elles nous intéressent néanmoins car elles ont été accompagnées de politiques sociales pour amortir les pertes d'emplois subis. Ci-après un aperçu des politiques sociales mises en place : pré-retraite élargies ; primes de départ ; financement de reconversion ; création de comités interministériels pour la restructuration (CIASI) pilotant les différentes étapes et dispositifs d'accompagnement ; création de Convention Générale de Protection Sociale (CGPS) spécifique à la sidérurgie impliquant syndicats et Etat dans la gestion des suppressions d'emplois ; programmes régionaux de reclassement et rééquilibrage de l'emploi, articulés avec la politique industrielle locale et les organismes de formation ; soutien à la revitalisation des territoires. Voir : Castellesi, Romain, 2023, « Accompagner le désastre ouvrier : les politiques sociales de la désindustrialisation en France dans le second XXe siècle », Histoire Politique et voir Raggi, Pascal, 2013, « Industrialisation, désindustrialisation, ré-industrialisation en Europe », Revue RIVES.

<sup>181</sup> - Selon le rapport « Industrie et Commerce en Gros des Viandes – Rapport de Branche ICGV 2024 » : ce taux est de 9,9% au niveau national. Selon nos entretiens, ce taux peut atteindre presque 30% dans certains abattoirs.

<sup>182</sup> - Relevés de prix dans 6 drives (Leclerc, Carrefour, Auchan, Intermarché, Monoprix et Coopérative U) mi-septembre 2025. Les chiffres donnés ici ne présentent pas une moyenne précise des prix pratiqués en magasin mais des ordres de grandeurs de prix relevés lors de cette enquête.

<sup>183</sup> - Les jambons à la coupe en magasin, rayon pour lequel les charges des distributeurs s'apparentent plus à celle du rayon boucherie PFT structurellement déficitaire)

<sup>184</sup> - 5 des 6 drives consultés mi-septembre 2025 comprenaient des références de jambon cuit de marque Italienne (Negroni, Montorsi) à plus de 40€/kg. Ces références se positionnent en produit premium, avec des jambons cuits rôtis, parfois aux herbes ; elles sont fabriquées à partir de porc origine Italie ou "origine UE", et en général conservées grâce à des nitrites de sodium. Côté jambon cuit, les jambons Serrano IGP d'Espagne et les jambons Italiens occupent une grande part des références, et constituent les références les plus chères (jusqu'à plus de 100€/kg pour des produits ultra-premium de type Jambon de Parme). Ces références Premium ne sont pas toujours exemptes de nitrites (sauf pour l'AOP jambon de Parme qui interdit leur utilisation dans son cahier des charges).

<sup>185</sup> - Selon les calculs de l'IDDR à partir du Recensement agricole de 2020, une exploitation d'élevage biologique emploie 5 fois plus d'équivalent temps plein qu'une exploitation

naisseurs-engraisseurs ayant plus de 500 truies.

<sup>186</sup> - Selon notre relevé de prix, sur un échantillon de 5 drives de supermarchés dans la région de Besançon en septembre 2025

<sup>187</sup> - [Super U Besançon, le 11 septembre 2025]

<sup>188</sup> - Selon les calculs du BASIC, voir annexe dédiée dans de leur rapport de recherche.

<sup>189</sup> - DRAAF Bretagne, 2023, « Filière céréales, oléagineux, protéagineux - édition 2023 ».

<sup>190</sup> - Culture Nutrition, 21 février 2023, « Leg'Alim : la filière légumineuses s'organise dans l'Ouest »

<sup>191</sup> - France Travail, 9 novembre 2023, « L'essor des protéines végétales, un défi pour l'industrie agroalimentaire ».

<sup>192</sup> - Des acteurs majeurs comme le groupe Roquette, installé dans le nord de la France, investissent fortement dans la recherche, la production d'ingrédients végétaux destinés à la pharmacie, la cosmétique et l'industrie agroalimentaire, multipliant ainsi les débouchés économiques et les emplois dans la R&D, la fabrication et la commercialisation.

<sup>193</sup> - Fondation pour la Nature et l'Homme (FNH), Terre de Liens et Fédération Nationale d'Agriculture Biologique (FNAB), 2023, Un horizon pour les fermes d'élevage : restructurer-diversifier.

<sup>194</sup> - Nous avons conscience que si nous raisonnons "toute chose égale par ailleurs", l'élevage porcin biologique a un impact carbone par kilo produit qui est plus élevé que celui de l'élevage conventionnel et nous avons également conscience qu'il faudrait agrandir considérablement les fermes actuelles afin de réduire les densités d'animaux si le volume de production souhaité était maintenu. Nous pensons néanmoins qu'il n'est pas pertinent de raisonner au kilo produit mais qu'il faut raisonner à l'échelle territoriale (que ce soit au niveau de la région ou du pays) afin d'avoir une vision globale des impacts sur le climat et la biodiversité. Notre vision s'inscrit dans tous les dans une trajectoire de réduction du cheptel porcin.

<sup>195</sup> - Ces filières sont moins citées dans ce rapport car il existe moins d'expertise dans le débat public sur les leviers de leur développement mais l'intérêt de les développer est également important puisque leur consommation doit également augmenter pour des raisons de santé publique et puisque nous avons également un déficit de production en fruits et légumes.

<sup>196</sup> - Selon l'IFIP, il y a environ 13 000 sites d'élevages porcins en 2023. Selon la DGPR, en 2022-2023, 702 sites d'élevages porcins sont des installations classées pour la protection de l'environnement et soumis à autorisation. Ainsi, la part des sites d'élevages porcins soumis à autorisation est d'environ 5,4%.

<sup>197</sup> - Selon l'IFIP, il y a environ 13 000 sites d'élevages porcins en 2023. Selon la DGPR, en 2022-2023, 6 967 sites d'élevages porcins sont des installations

classées pour la protection de l'environnement. Ainsi, la part des sites d'élevages porcins soumis à enregistrement se situe autour de 54%.

<sup>198</sup> - Selon l'IFIP, il y a environ 13 000 sites d'élevages porcins en 2023. Selon la DGPR, en 2022-2023, 702 sites d'élevages porcins sont des installations classées pour la protection de l'environnement et soumis à autorisation et 6 967 sites d'élevages porcins sont des installations classées pour la protection de l'environnement et soumis à enregistrement. Les exploitations qui ne sont ni soumises à autorisation, ni soumises à enregistrement, représentent donc environ 41% des exploitations.

<sup>199</sup> - Cf la mesure de la SNANC mais qui ne vise pas spécifiquement la viande et la charcuterie à ce jour : "Action n°62 : Mettre en place de grandes campagnes nationales de communication et sensibilisation sur l'alimentation saine et durable via la communication institutionnelle et les acteurs professionnels, sous réserve d'une conditionalité sur des critères environnementaux et nutritionnels"

<sup>200</sup> - L'équilibre matière désigne la nécessité de vendre toutes les parties d'un animal abattu pour assurer la rentabilité de l'élevage. Or, certaines pièces (comme le jambon) sont très demandées tandis que d'autres se vendent difficilement. Ce déséquilibre pose un problème majeur dans la filière bio, qui manque de débouchés en bio pour écouter ses produits moins nobles avec une bonne valorisation, alors que le débouché principal en filière conventionnelle se situe en Asie. Résultat : les pertes sur les pièces difficiles à valoriser se répercutent sur le prix du jambon bio.

<sup>201</sup> - Cette proposition est issue des travaux de la FNH sur le partage de la valeur dans la filière laitière (novembre 2023). Elle a été votée dans le cadre de la proposition de loi n° 2231 visant à garantir un revenu digne aux agriculteurs et à accompagner la transition agricole (déposée en février 2024)

<sup>202</sup> - Recommandations issues d'une précédente étude : Fondation pour la Nature et l'Homme (FNH), Terre de Liens et Fédération Nationale d'Agriculture Biologique (FNAB), 2023, Un horizon pour les fermes d'élevage : restructurer-diversifier.

<sup>203</sup> - WWF France, Greenpeace, BASIC, 2021, Recommandations politiques sur la durabilité des démarches alimentaires.

<sup>204</sup> - Ministère de l'Agriculture, 2023, « Stratégie abattoirs : un plan d'action global pour consolider le maillage en abattoirs de boucherie au bénéfice des filières de l'élevage et des territoires »

<sup>205</sup> - Un indicateur pertinent peut être la mesure du reliquat d'azote dans le sol à la reprise des pluies.

<sup>206</sup> - Calculs du BASIC, sur la base des données du rapport de l'OFFM et des données ESANE, sur la période 2017/2022. Ce calcul fait l'hypothèse que 80 % de la charcuterie vendue en GMS est de la charcuterie de porcs. Voir rapport de recherche du BASIC.

<sup>207</sup> - Agreste Bretagne. 2024. La filière porcine en Bretagne.

<sup>208</sup> - Voir rapport de recherche du BASIC.

<sup>209</sup> - INAPORC, La filière porcine.

<sup>210</sup> - Chatellier, Vincent, et Laurent Piet. 2025. « Le revenu des agriculteurs en France. Le mesurer au mieux et constater des disparités et évolutions divergentes ».

<sup>211</sup> - En 2019, le Conseil d'Etat néerlandais déclare illégal le programme néerlandais visant à autoriser des activités économiques génératrices d'émissions d'azote sous conditions que ces émissions soient compensées par des réductions futures d'azote. Cette décision a gelé la délivrance de permis de construire pour l'élevage et a enclenché des politiques publiques ambitieuses d'accompagnement à la transition et à la réduction du cheptel, le pays ayant des densités parmi les plus élevées d'Europe. S'en est suivie une "crise de l'azote" avec des manifestations fortes des agriculteurs et des tensions vives dans le pays. Un médiateur a été nommé en 2022 permettant des échanges constructifs et des conciliations entre parties prenantes, apaisant le débat public depuis. Voir : Agriculture Stratégies, 21 février 2023, « Crise de l'azote aux Pays-Bas : le tournant vers une agriculture "nature inclusive" ».

<sup>212</sup> - Le groupe Vion s'est désengagé de six abattoirs en Allemagne et Danish Crown a arrêté l'activité de trois sites au Danemark. Cela a entraîné des centaines de licenciements selon Ifip. 2025. « [Vidéo] Quelle est la situation de l'abattage-découpe en France ? »

<sup>213</sup> - Les différences de salaires étaient d'environ 6 euros de l'heure et le nombre de travailleurs étrangers pouvait atteindre 90% des effectifs en recoupant différentes sources : IRES, 2017, « Les détachements de travailleurs en UE », p. 19-20. et selon Agro-média (2011), « Les allemands accusés de dumping social en plein crise du porc ».

<sup>214</sup> - Cette taxe carbone s'élèvera à 40 euros par tonne de CO2 à partir de 2030 puis à 100 euros en 2035. Les éleveurs bénéficieront d'une déduction fiscale, surtout s'ils font des investissements dans des technologies plus vertes.

<sup>215</sup> - Ministry of Food, Agriculture and Fisheries of Denmark (2023), Danish Action Plan for Plant-based foods.



Crée en 1990, la Fondation pour la Nature et l'Homme (FNH) est convaincue que préserver la nature c'est garantir un avenir désirable à tous les êtres humains. Pour y parvenir, elle démontre les bénéfices que nous avons tous à protéger le climat et la biodiversité car notre santé, notre bien-être, la prospérité économique, la justice sociale et toutes les autres dimensions de nos vies en dépendent.

Grâce à une expertise scientifique et technique forte et à des alliances au-delà des clivages, la Fondation pour la Nature et l'Homme s'adresse conjointement aux décideurs politiques, aux responsables économiques, aux acteurs des territoires et au grand public pour prouver qu'il est possible, et dans l'intérêt individuel et collectif, de produire et de se nourrir dans le respect de la planète, de réconcilier nos modes de vie avec la préservation de la nature et de décarboner nos modes de transport. Elle les encourage à agir et leur donne les moyens de réussir.

Au quotidien, la FNH articule ses actions autour de trois mots-clés :

**PROUVER** par de la production de contenus scientifiquement validés, que des alternatives aux logiques politiques et aux modèles économiques actuels sont non seulement possibles, mais dans l'intérêt des populations : rapports, études, propositions politiques, cahiers d'amendements, publications vulgarisées pour le grand public...

**CONVAINCRE** des bénéfices à agir en faveur de la transition écologique et des risques à ne pas le faire par des actions de plaidoyer politique et économique, des actions de sensibilisation et des formations auprès de ses différents publics.

**MOBILISER** en plaçant la transmission comme le déterminant majeur des dispositifs de mobilisation qu'elle déploie au cœur des territoires, pour changer les habitudes et obtenir des résultats tangibles pour la nature et les êtres humains : dispositif **#JagisJeplante**, **#Jagispourlanature**, **Mon Restau Responsable®...**

[www.fnh.org](http://www.fnh.org)

**Elyne Etienne**

Responsable Elevage durable

[e.etienne@fnh.org](mailto:e.etienne@fnh.org)

**Thomas Uthayakumar**

Directeur des programmes et du plaidoyer

[t.uthayakumar@fnh.org](mailto:t.uthayakumar@fnh.org)



FONDATION  
POUR LA NATURE  
ET L'HOMME